



CONTRAT DE RIVIÈRE Dordogne Atlantique

Ensemble, vivons la rivière



DOSSIER DEFINITIF

Fiches Actions

janvier 2008

Commission de planification - 12 février 2008

Document réalisé par EPIDOR - 2008 - Photographies A.Bordes



Dossier définitif du contrat de rivière Dordogne Atlantique

Rédacteur :

Epidor

EPIDOR – Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
Commission Planification, 12 février 2008

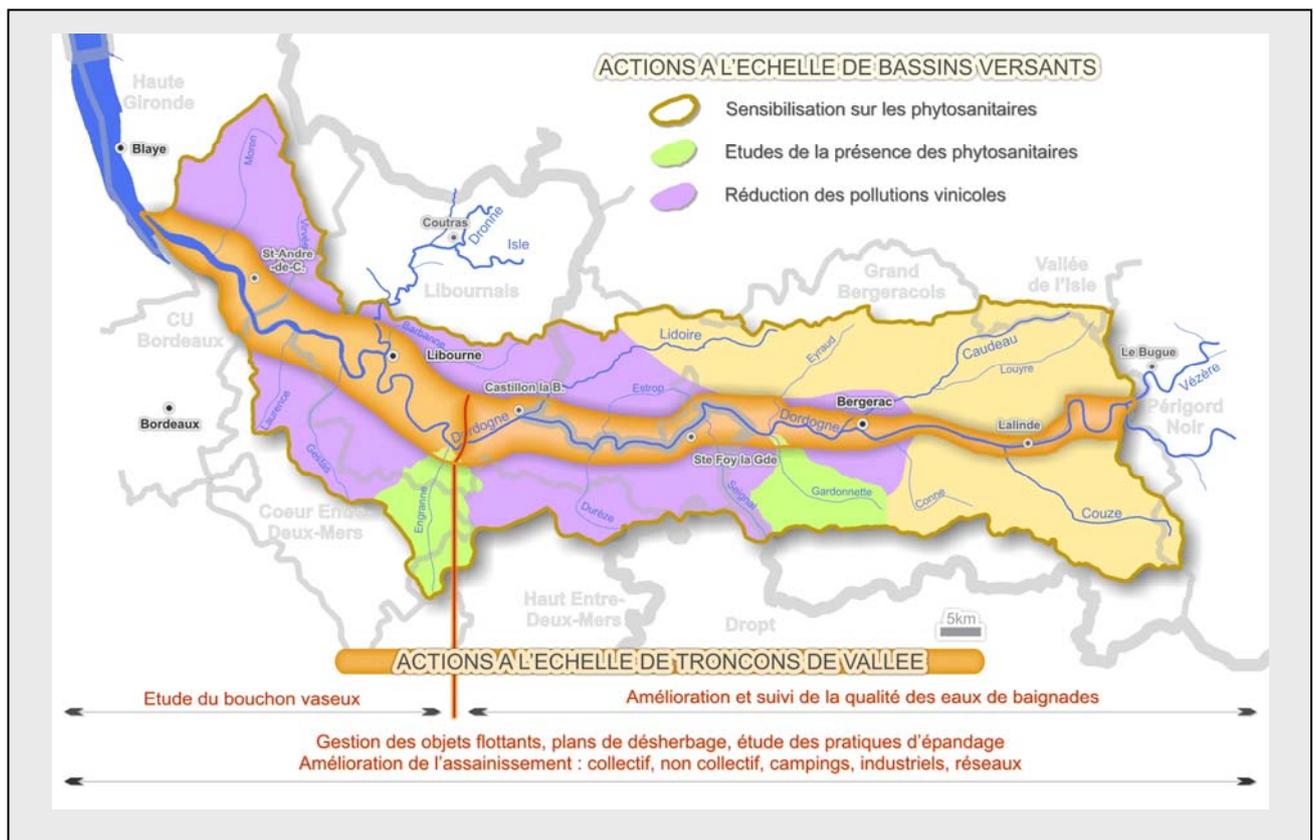




Sommaire

VOLET A : AMELIORER LA QUALITE DE L'EAU	6
A1 : EVALUER LA CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PRODUITS PHYTOSANITAIRES	7
A2 : MODIFICATION DES PRATIQUES AGRICOLES	10
A3 : PLANS DE DESHERBAGE DES COLLECTIVITES	13
A4 : REDUCTION DES FLUX DE POLLUTION VINICOLE	16
A5 : ETUDE SUR LES EPANDAGES EFFECTUEES DANS LE FOND DE VALLEE DE LA DORDOGNE	18
A6 : MISE EN PLACE OU REHABILITATION DES SYSTEMES DE TRAITEMENT DES EAUX USEES	20
A7 : CREATION OU REHABILITATION DES RESEAUX DE COLLECTE ET DE TRANSPORT DES EAUX USEES	23
A8 : EQUIPEMENT DES STATIONS, SITUEES A PROXIMITE DES ZONES DE BAINNADE, DE TRAITEMENTS TERTIAIRES	26
A9 : AMELIORATION DU SUIVI DE LA QUALITE BACTERIOLOGIQUE DES EAUX DE LA DORDOGNE	28
A10 : AMELIORATION DU TRAITEMENT DES REJETS INDUSTRIELS	30
A11 : GESTION DES OBJETS FLOTTANTS	32
A12 : ANIMATION ET SYNTHESE DES REFLEXIONS MENEES SUR LE BOUCHON VASEUX	34
VOLET B : PRESERVER LES MILIEUX, PROTEGER LES ESPECES, GERER LA RESSOURCE	
B1 : GESTION DES BERGES - MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS BERGES	37
B2 : GESTION DES ATERRISSEMENTS - MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS BERGES	40
B3 : GESTION DES ANNEXES HYDRAULIQUES - MISE EN ŒUVRE DES SCHEMAS BERGES	42
B4 : GESTION DE LA FAUNE ET DE LA FLORE	44
B5 : PARTAGE DE LA CONNAISSANCE ET GESTION DES ZONES HUMIDES	46
B6 : REFLEXION SUR L'ORGANISATION DE LA GESTION EN ZONES DE PALUS	48
B7 : RESTAURATION DE LA LIBRE CIRCULATION	50
B8 : ETUDES DE CERTAINES ESPECES PRESENTANT UN ENJEU POUR LA BASSE DORDOGNE	53
B9 : DYNAMISER LA MISE EN ŒUVRE DU PGE DORDOGNE	55
B10 : DYNAMISER LA MISE EN ŒUVRE DU PAPI DORDOGNE	57
VOLET C : ANIMER, COMMUNIQUER, SENSIBILISER	
C1 : ELABORATION D'OUTILS DE COMMUNICATION	60
C2 : REALISATION D'UN FILM SUR LA RIVIERE	64
C3 : SUIVI DU CONTRAT	66
VOLET D : DEVELOPPER ET METTRE EN VALEUR LE TERRITOIRE	
D1 : VALORISATION DES RESSOURCES PISCICOLES ET DE LA PECHE FLUVIALE	69
D2 : FAVORISER L'ITINERANCE DOUCE	71
D3 : MISE EN SCENE ET INTERPRETATION DES PAYSAGES DE LA VALLEE	73
D4 : DEVELOPPER LES ACTIVITES NAUTIQUES	75
D5 : MISE EN VALEUR, INTERPRETATION ET COMPREHENSION DE LA RIVIERE	77
D6 : CREER OU QUALIFIER DES SITES DE BAINNADE DEDIES	79
D7 : AMELIORER L'ACCES AU TERRITOIRE	81
D8 : DEVELOPPER ET QUALIFIER LES CONDITIONS D'ACCUEIL SUR LA DORDOGNE	83
D9 : DEVELOPPER DES PROGRAMMES DE FORMATION ET D'ECHANGES	85
D10 : FAVORISER LA PRODUCTION ECOTOURISTIQUE	87
D11 : METTRE EN ŒUVRE DES LOGIQUES COMMERCIALES COLLECTIVES	89
D12 : DEVELOPPER UNE COMMUNICATION	90

Volet A : Améliorer la qualité des eaux



Fiche action

N° fiche : A1

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Lutte contre les pollutions diffuses

Ss-thème : Phytosanitaires

Opération : Evaluer la contamination des eaux par les produits phytosanitaires

Enjeu(x) du PDM correspondant

Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable

Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Contexte

Le territoire du contrat de rivière est majoritairement agricole. Les cultures dominantes sont la viticulture, l'arboriculture, la maïsiculture et le maraîchage. Ces dernières font l'objet de différents traitements (herbicides, fongicides, insecticides) responsables de la contamination des eaux superficielles par un grand nombre de molécules actives et leurs produits de dégradation.

Situation actuelle

Il n'existe qu'un point unique de suivi de la contamination des eaux par les produits phytosanitaires sur la Dordogne Atlantique. Aucune donnée n'est donc disponible sur les affluents où la pression phytosanitaire peut être très forte.

D'une manière générale, la connaissance de la pression phytosanitaire (molécules utilisées, dosage, pratiques en matière de gestion et d'application des produits) sur les affluents est plutôt mauvaise.

Le département de la Gironde va intégrer dans le cadre de son réseau complémentaire départemental des mesures de phytosanitaires sur certains affluents à partir de 2008.

Objectifs visés

- Mieux évaluer la réalité de la contamination phytosanitaire des affluents de la Dordogne Atlantique à partir de l'analyse de la situation de bassins versants « test » présentant différentes pratiques culturales,
- Définir les enjeux en matière de réduction de la pression phytosanitaire

Description de l'opération

Choix de 2 sous-bassins versants « test » en fonction des pratiques culturales

- Engranne : dominante viticole
- Gardonnette : viticulture, grandes cultures (mixte)

Ces deux bassins sont à comparer à un troisième bassin dit de « référence »

Investigations à mener sur les bassins « test »

- Caractérisation des sous-bassins versants : caractéristiques physiques, occupation du sol, pratiques culturales, évaluation du risque de pollution phytosanitaire à partir de l'analyse de la gestion, de la manipulation et de l'application des produits de traitement phytosanitaire, analyse du transfert des molécules vers les milieux récepteurs
- Liste des molécules utilisées à établir à partir d'enquêtes réalisées auprès des fournisseurs et des utilisateurs agricoles et non agricoles (SNCF, collectivités locales, DDE)
- Quantités vendues des différents produits utilisés
- Mise en place d'un suivi de la qualité des eaux vis-à-vis des molécules et résidus phytosanitaires :
 - o implantation d' 1 point par cours d'eau en fermeture de bassin
 - o fréquence d'analyse : 1 fois / mois pendant 1 an
 - o Si possible, échantillonnage par temps de pluie
 - o analyses à réaliser : analyses multirésidus (300 molécules) sur eau,

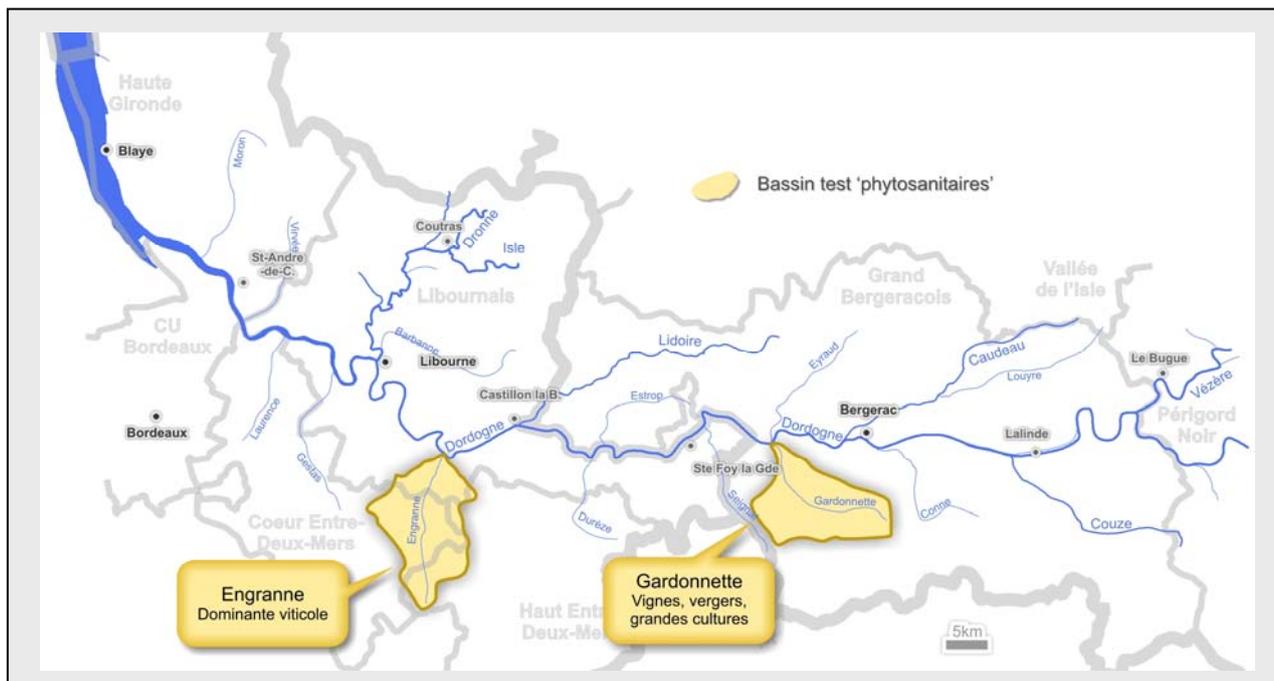
- Analyse de la qualité de l'eau par ambiance (POCIS), évaluation de la toxicité par biomarqueurs : analyse des déformations sur les diatomées ou recherche des impacts biochimiques sur les poissons.

BV de la Gardonnette : diagnostic réalisé par la chambre d'agriculture 24 en 2008

BV de l'Engranne : diagnostic réalisé par l'ENITA en 2008

Analyse et synthèse des investigations

- Bilan des pratiques
- Principales molécules utilisées
- Molécules retrouvées dans le milieu naturel



Maître d'ouvrage

Diagnosics de territoire, enquêtes : Chambres d'agriculture 24 et 33

Analyse de la qualité, POCIS, biomarqueurs : EPIDOR

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Région Aquitaine, Conseils généraux 24 et 33, Syndicats de bassins versants, Chambres d'agriculture 24 et 33, GRAP Aquitaine, SRPV, ...

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Diagnosics BV	20	20										40
Analyses multi-résidus (EPIDOR)			7,5	7,5						7,5	7,5	30
POCIS, Biomarqueurs (EPIDOR)			45	45	20	20						130
TOTAL k€/AN	20,0	20,0	52,5	52,5	20,0	20,0	0,0	0,0	7,5	7,5		
	40,0		105,0		40,0		0,0		15,0			
TOTAL k€	200,0											

Plan de financement

Conseil Général 24 : à déterminer

Conseil Général 33 : AREA végétal 20 %

Conseil Régional : AREA végétal 20% et 20% mesures environnementales

Autofinancement : à déterminer

Indicateurs de suivi

- Réalisation d'une synthèse des pratiques par bassin,
- Nombre d'analyses/mesures réalisées par sous-bassin,
- Réalisation d'une synthèse sur la contamination des eaux et/ou de la faune aquatique par bassin



Volet A: Qualité des eaux
 Thème : Lutte contre les pollutions diffuses
 Ss-thème : Phytosanitaires
 Opération : Modification des pratiques agricoles

Enjeu(x) du PDM correspondant

Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable
 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Contexte

Les secteurs de vignobles du bassin versant de la Dordogne Atlantique constituent des zones de forte pression polluante vis-à-vis des produits phytosanitaires, notamment par l'importance des surfaces. Il en est de même pour les secteurs de grandes cultures et ceux voués aux maraîchages et à la production de fruits (vergers, fraises).

La réduction de la pression phytosanitaire passe par des actions de sensibilisation et d'incitation de la profession agricole, encourageant notamment des pratiques plus raisonnées et le recours aux pratiques alternatives.

Objectifs visés

- Accroître la sensibilité des agriculteurs aux pratiques plus respectueuses de l'environnement
- Mutualiser les expériences
- Inciter au montage de projets collectifs, ...
- Encourager les agriculteurs à acquérir du matériel performant et limitant la dispersion des produits phytosanitaires.

Description de l'opération

- Création et animation d'un groupe de réflexion sur l'agriculture avec les représentants de l'agriculture conventionnelle, raisonnée et biologique. Réalisation d'une synthèse sur les pratiques (base de discussion), interventions d'experts, présentation de retours d'expériences, ...
- Organisation de journées de démonstration de matériel, rencontre/visite d'exploitations utilisant des techniques adaptées (8 journées par an)
- Réalisation de diagnostics d'exploitation
 - o Classement des parcelles vis-à-vis du risque transfert des produits phytosanitaires
 - o Evaluation du risque au niveau du siège d'exploitation
 - o Propositions d'amélioration des pratiques
- Réalisation de travaux, aménagements, modifications de pratiques à l'issue des diagnostics. Par exemple :
 - o Bandes enherbées : 300 € HT/ha
 - o Couverture végétale hivernale : 120 – 150 €/ha
 - o Enherbement des vignes (installation + entretien) : 450 €/ha
 - o Plantation de haies : 4 à 16€/ml
 - o Pulvérisateur « adapté » : 15 000 à 20 000 €
 - o Buses anti-dérive : 13 €/buse (20 buses par bras)
 - o Aire de lavage collective : 10 000 € HT

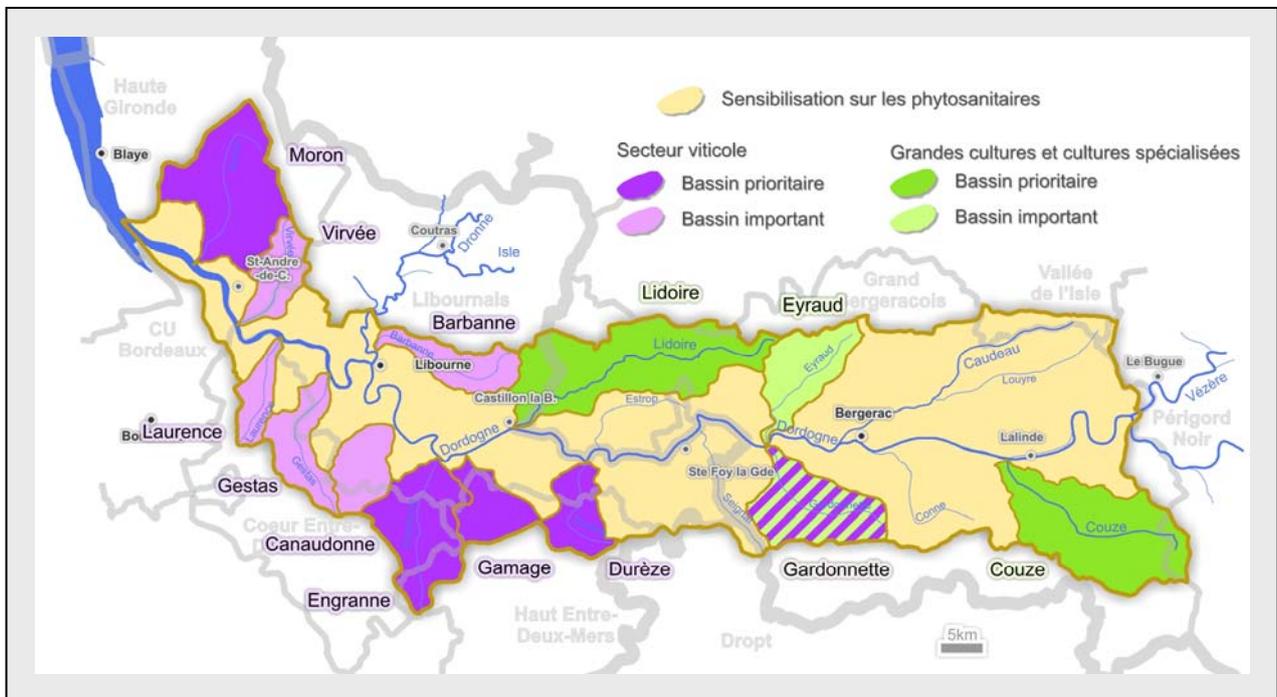
N.B : La chambre d'agriculture de la Dordogne a demandé à bénéficier d'un Plan d'actions territorialisé (PAT) sur la Gardonnette, la chambre d'agriculture de la Gironde a demandé à bénéficier des MAE territorialisées sur l'Engranne.

Territoire d'intervention : Environ 6 000 exploitations agricoles sur le territoire (RGA, 2000)

Secteurs viticoles : **Moron, Gamage, Engranne, Gardonnette, Virvée, Barbanne**, Laurence, Canaudonne, Gestas, Durèze

Secteurs à grandes cultures ou cultures spécialisées : **Couze, Lidoire, Gardonnette**, et Eyraud.

Pour les collectivités concernées par le SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés, les préconisations et recommandations du SAGE s'imposeront.



Maitre d'ouvrage

Chambres d'agriculture 24 et 33 (animation), organismes agréés (diagnostics), Agriculteurs (investissements)

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Région Aquitaine, Conseils généraux, Syndicats de bassins versant, Chambres d'agriculture, Syndicats agricoles, CUMA, ...

Devis estimatif

Diagnostics à l'exploitation : 500 € HT/diag. Sur secteurs prioritaires : environ 3 000 exploitations. Objectifs : 1500 diagnostics réalisés

Journées de formation/démonstration : 500 € HT/jour

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Animation groupe de réflexion	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	25
Journées de démonstration	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	2,5	25
Diagnostic	50	100	50	100	50	100	50	100	50	100	100	750
Travaux, aménagements	ND	N.D	N.D	N.D	N.D	ND	N.D	N.D	N.D	N.D	N.D	ND
TOTAL k€/ AN	55	105	105									
	160		160		160		160		160			
TOTAL en k€	800											

Plan de financement

Agence de l'eau

Dans le cadre des PAT : Investissement : maximum 40 % subvention
Animation, diagnostic, démonstration : max 50% sub

Hors PAT : Animation, démonstration : maximum 25% subvention

Région Aquitaine : Programme AREA : 20%

Conseil Général 33 : Programme AREA 20 %
Diagnostics : 40%

Conseil Général 24 : Programme AREA 20%

Etat : à déterminer

Autofinancement : 30 à 50 %

Autres financements : Plan Végétal Environnement (PVE), FEADER, ...

Indicateurs de suivi

- Nombre de réunions réalisées, Nombre de participants
- Nombre de journées de formation, Nombre de participants
- Nombre de diagnostics d'exploitation
- Linéaire de haies, de bandes enherbées, Nombre d'équipement renouvelé



Fiche action

N° fiche : A3

Volet A: Qualité des eaux
 Thème : Lutte contre les pollutions diffuses
 Ss-thème : Phytosanitaires
 Opération : Plans de désherbage des collectivités

Enjeu(x) du PDM correspondant

Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable
 Réduction des pollutions par les produits phytosanitaires

Contexte

Le désherbage au niveau des collectivités constitue une pression phytosanitaire significative, notamment au niveau des zones urbaines principales bordant la Dordogne Atlantique et au niveau de la partie aval du bassin versant, où la densité de population est importante. L'entretien des infrastructures linéaires (voiries, voies ferrées) génère également une pollution susceptible de contaminer les milieux aquatiques. En zone urbaine, les taux de transfert des substances actives appliquées sur les surfaces imperméables sont de 30 à 40 fois supérieurs à ceux générés au niveau des parcelles agricoles.

De même, l'utilisation et l'application des produits phytosanitaires par les particuliers (jardins) peuvent être à l'origine de sources de pollution non négligeables, en raison des surdosages et du nombre trop élevé de traitements appliqués.

Objectifs visés

- Améliorer les pratiques en matière d'utilisation et d'application des produits phytosanitaires,
- Réduire les taux de transfert des molécules phytosanitaires vers les eaux superficielles,
- Développer les techniques alternatives.

Description de l'opération

- Réalisation d'une enquête (année 1) auprès des collectivités (communes, syndicats, communautés de communes, conseils généraux, ...) sur les quantités de produits utilisées par an, les linéaires et surfaces traités, ... Cette enquête permettra ainsi de déterminer les secteurs prioritaires en terme de réduction de l'utilisation des produits phytosanitaires.
- Plans de désherbage
 - o Audit des pratiques de désherbage menées par les collectivités (communes, communautés de communes, départements, DDE, RFF, ...),
 - o Détermination des zones de désherbage
 - o Classement des zones à désherber suivant le niveau de risque
 - o Définition des méthodes de désherbage à appliquer

Objectifs : Réalisation de plans de désherbage dans toutes les collectivités identifiées comme prioritaires à la suite de l'enquête.

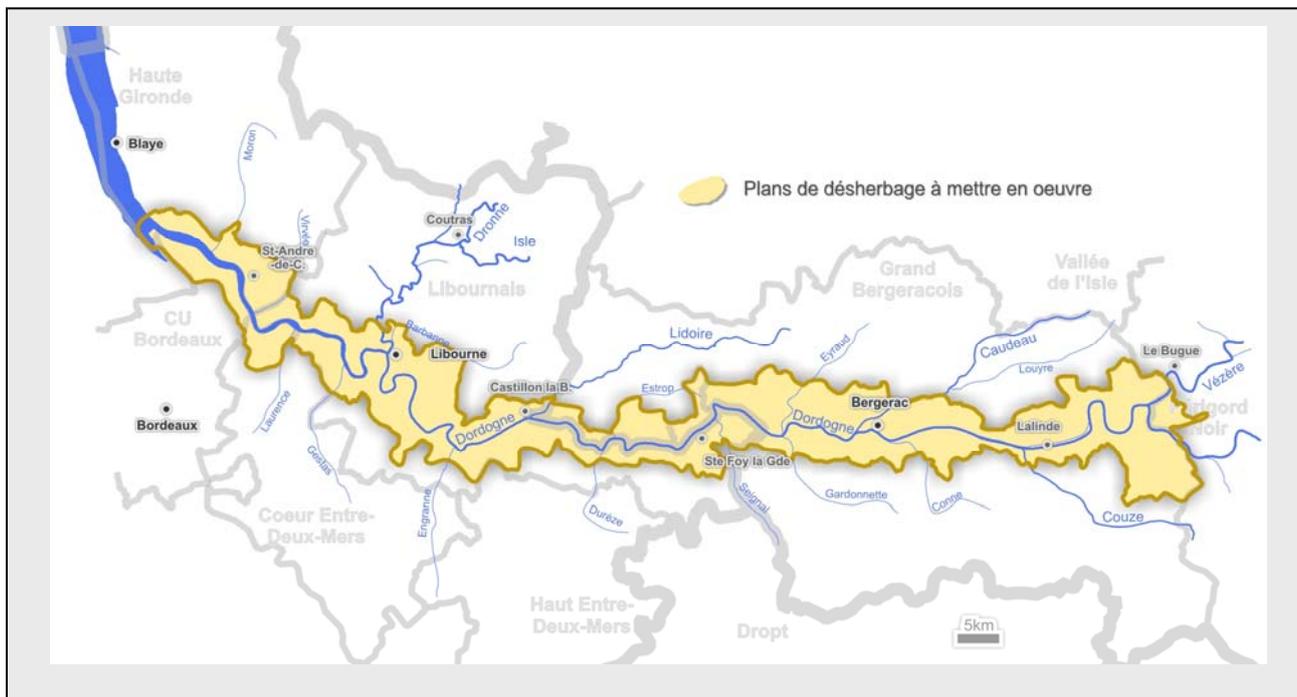
En parallèle de leurs démarches, les collectivités devront informer les particuliers sur leurs initiatives et sur les bonnes pratiques en matière d'utilisation des produits phytosanitaires et inciter à des pratiques alternatives : articles dans les bulletins municipaux, articles dans les journaux, réalisation d'un guide des bonnes pratiques au jardin.

- Formation du personnel des collectivités aux « bonnes pratiques »
 - o Bonne pratique en matière de manipulation des produits
 - o Gestion des déchets phytosanitaires
 - o Réglementation en terme de stockage et de protection individuelle
 - o Réalisation d'essais de techniques alternatives

2 sessions de formation par an

450 € HT par agent technique formé, 10 agents par session de formation

- Acquisition de matériel de désherbage n'utilisant pas de produits phytosanitaires (désherbeurs thermiques par exemple).



Les conseils généraux et les Pays auront un rôle majeur à jouer dans l'animation et l'incitation des différents utilisateurs, notamment communes et communautés de communes, à la limitation de l'utilisation des produits phytosanitaires. Par exemple par l'organisation de réunions d'information, de sensibilisation, ...

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL (k€)
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Enquête (EPIDOR)	<i>Inclus dans financement des frais de fonctionnement de l'animation</i>										
Plans de désherbage			55	85	55	85	55	85	55	85	560
Formation du personnel			5	5	5	5	5	5	5	5	40
Investissements			4	6	4	6	4	6	4	6	40
TOTAL k€/ AN	0	0	64	96	64	96	64	96	64	96	
TOTAL en k€	640										

Maître d'ouvrage

Communes, communautés de communes, Pays

Partenaires techniques

AEAG, Région Aquitaine, Conseils généraux, Pays, GRAP

Plan de financement

Agence de l'eau

Dans le cadre des PAT : Investissement : maximum 40 % subvention
Animation, diagnostic, démonstration : max 50% sub

Hors PAT : Animation, démonstration : maximum 25% subvention

Conseil régional : maximum 20% des investissements

Conseil Général 24 : à déterminer

Conseil Général 33 : pour les communes 20 %, plafond à 6 000 €
pour les CdC ou syndicats: 30%, plafond 9000 €
Ces aides ne concernent pas l'investissement

Autofinancement : 40 %

Indicateurs de suivi

- Nombre de plans de désherbage réalisés par an
- Nombre de personnel formé/an
- Quantité de phytosanitaires « économisée »



Volet A: Qualité des eaux

Thème : Lutte contre les pollutions diffuses

Ss-thème : Effluents vinicoles

Opération : Réduction des flux de pollution vinicole

Enjeu(x) du PDM correspondant

Contexte

L'agence de l'eau Adour Garonne estime que 65% des volumes des effluents vinicoles du bassin de la Dordogne Atlantique font l'objet d'un traitement.

L'essentiel des effluents vinicoles non traités concerne les chais de faible production (non redevables).

Les chambres d'agriculture ont réalisé une forte animation ces dernières années pour inciter les viticulteurs à traiter leurs effluents vinicoles. Les effluents non traités actuellement sont ceux pour lesquels certaines difficultés techniques ou financières sont rencontrées.

Bergeracois : environ 1200 viticulteurs dont 60 % en cave coopérative → 480 chais

Environ 120 chais déjà diagnostiqués → 360 chais

Bordelais : identifié grâce à l'étude menée sur les vignobles girondins.

Objectifs visés

Amélioration du traitement des effluents vinicoles

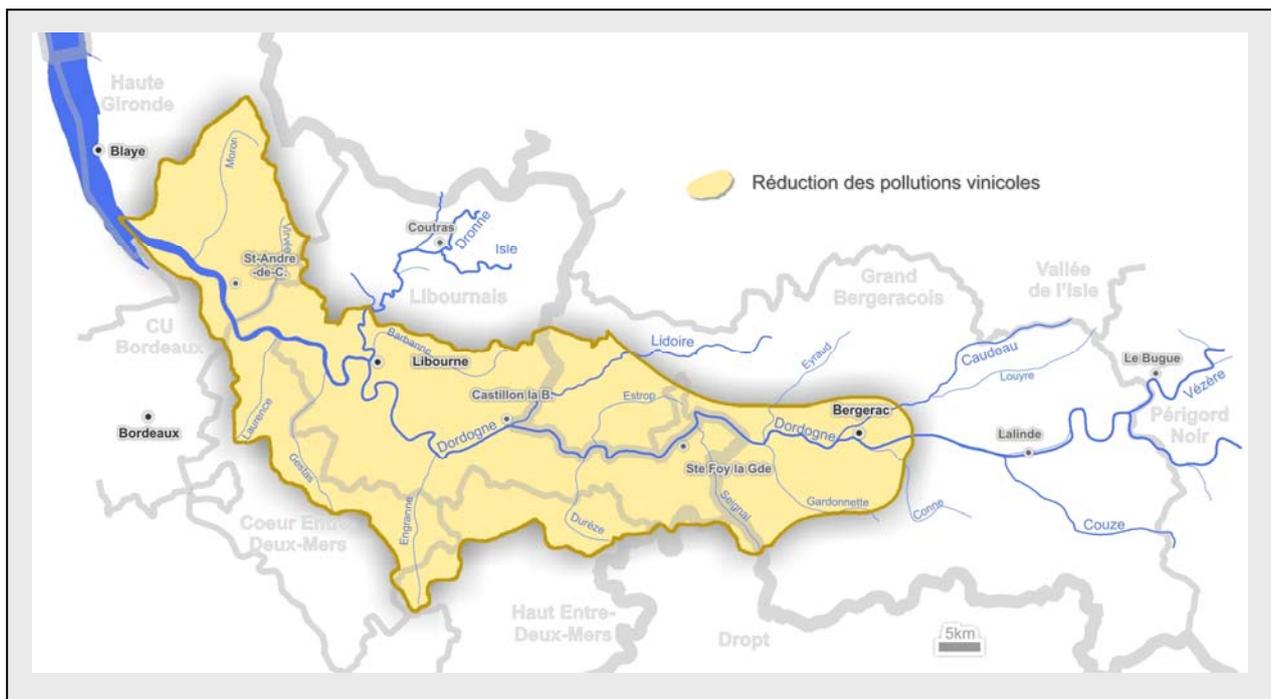
Description de l'opération

- Etude diagnostic du traitement des effluents vinicoles en Gironde
- Diagnostic des chais 500 € HT, 80 % diagnostiqués
- Mise en place de traitement collectif ou individuel des effluents vinicoles.
- Mise en place d'un accord cadre entre les partenaires financiers et la profession viticole dans le but d'apporter un soutien technique et financier aux viticulteurs pour la réduction des flux de pollution.
- Contrôle du bon fonctionnement des dispositifs de traitement collectifs existants.

Le comité de rivière aura un grand rôle à jouer dans la réalisation de cette action. En effet, de nombreux programmes ont déjà été menés pour inciter à la mise en place de traitements des effluents vinicoles. Il conviendra donc de rechercher de nouveaux partenariats techniques (par exemple par l'accueil des effluents sur certaines stations communales) et financiers (cf. ci-avant).

Secteurs d'intervention : Bassins viticoles de la Dordogne Atlantique

Pour les collectivités concernées par le SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés, les préconisations et recommandations du SAGE s'imposeront.



Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Etude CA 33		N.D.									ND
Diagnostic	28,0	N.D.	28,0	N.D.	28,0	N.D.	28,0	N.D.	28,0	N.D.	140,0
Mise en place de traitements	N.D	N.D.	N.D	N.D.	N.D	N.D.	N.D	N.D.	N.D	N.D.	ND
Contrôles	1,0	2,5	1,0	2,5	1,0	2,5	1,0	2,5	1,0	2,5	17,5
TOTAL / AN	29,0	2,5	29,0	2,5	29,0	2,5	29,0	2,5	29,0	2,5	
	31,5		31,5		31,5		31,5		31,5		157,5
TOTAL k€	157,5										

Maître d'ouvrage

Chambres d'agriculture 24 et 33, Viticulteurs, syndicats viticoles

Partenaires techniques

AEAG, Région Aquitaine, Conseils généraux, CIVB, CIVRB, Syndicats viticoles, CUMA, Chambres d'agriculture 24 et 33, ...

Plan de financement

Agence de l'eau : 18 à 22 % de subvention et 40 à 60% de prêt à taux zéro, pour les chais non éligibles au Plan Végétal Environnement (PVE)

Région Aquitaine : 20% Programme AREA Végétal

Conseil Général 24 : 20% Programme AREA végétal

Conseil Général 33 : 20% Programme AREA végétal

Etat : 20% Programme AREA végétal

Autofinancement : 40 à 60 %

Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostics réalisés,
- Nombre de chais mis aux normes,
- Volume d'effluents traités

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Lutte contre les pollutions diffuses

Ss-thème : Epanrages

Opération : Etude sur les épandages effectués dans le fond de vallée de la Dordogne

Enjeu(x) du PDM correspondant

Préserver les ressources en eau nécessaires à l'alimentation en eau potable

Contexte

Les fonds de vallée font l'objet de nombreux épandages (boues des stations d'épuration, boues issues de l'assainissement non collectif, effluents d'élevage, effluents vinicoles) et les différentes dispositions réglementaires (contrôles de l'ANC, amélioration des performances des stations des collectivités, traitement des effluents vinicoles) risquent d'entraîner une augmentation des volumes à épandre dans les prochaines années. Différentes structures ont déjà en charge le traitement d'une partie des données (Chambres d'agriculture, services de Police de l'eau, ...). Il s'agirait donc de compiler et d'analyser l'ensemble des données disponibles.

Objectifs visés

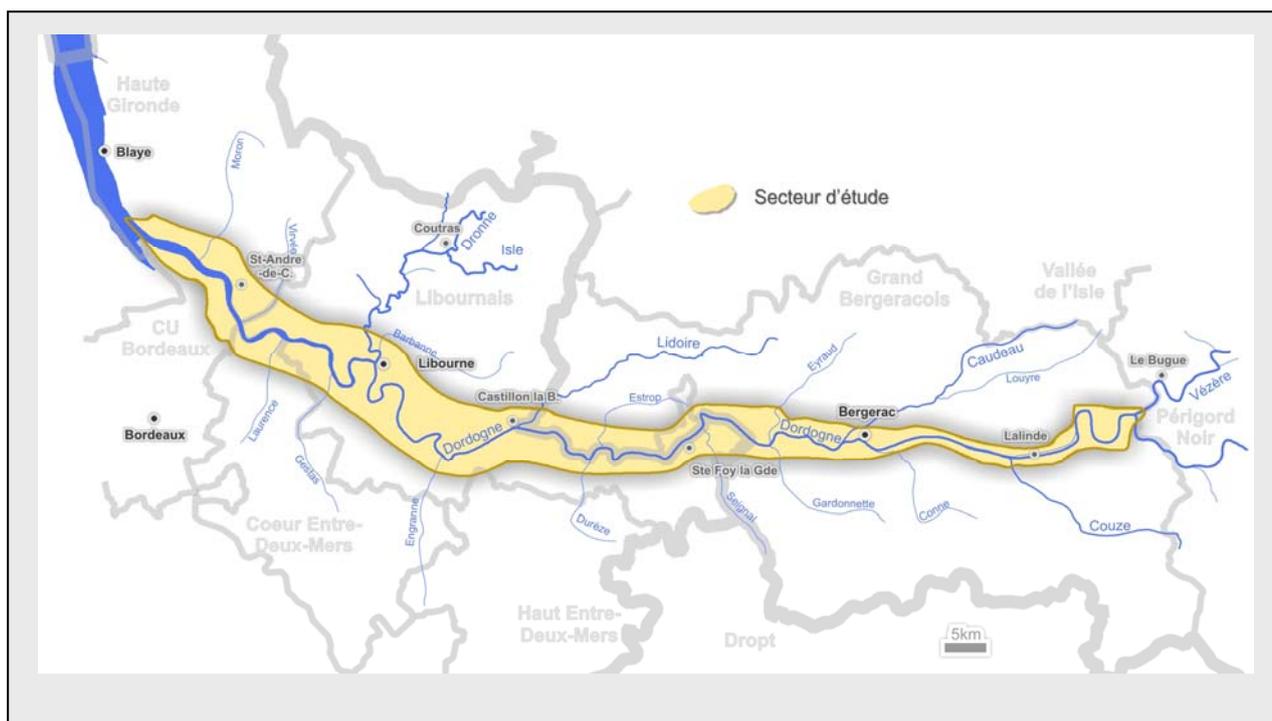
- Evaluation de la pression diffuse subie par le fond de vallée,
- Suivi et analyse des pratiques d'épandages,
- Diagnostic de la conformité des dispositifs de stockage pour permettre le respect des plans d'épandage,
- Préconisations en matière de pratiques, de capacité de stockage ou autre ...
- Elaboration d'un programme d'actions pour améliorer les différentes filières d'épandage

Description de l'opération

Réalisation d'une étude sur le bilan des pratiques d'épandages dans le fond de vallée de la Dordogne : Caractérisation de la situation en matière d'épandage à partir de l'analyse des données disponibles auprès des institutions en charge de ces dossiers et auprès des collectivités. Les points suivants pourraient être recherchés :

- Estimation des volumes de boues produits annuellement,
- Estimation des capacités et des besoins de stockage au regard des surfaces épandues,
- Nombre de plans d'épandage réalisés,
- Analyse des périodes d'épandage,
- Evaluation et localisation des surfaces épandues et épandables,
- Analyse des autres filières de valorisation et d'élimination.

Les résultats de cette étude seront diffusés à l'ensemble des partenaires et présentés au comité de rivière. Une synthèse de l'étude et des fiches techniques par filière présentant l'analyse et les préconisations pour leur amélioration seront diffusées à l'ensemble des acteurs.

**Maitre d'ouvrage**

EPIDOR

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux, Chambres d'agriculture, Chambre régionale de l'agriculture, services de l'état, SPANC, CUMA, DDAF, ...

Devis estimatif

40 000 € HT

Plan de financement

Agence de l'eau 25% à 50 % de subvention

Conseil général 33 : 20 %

ADEME : à déterminer

Autofinancement : 50 %

Fiche action

N° fiche : A6

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Assainissement domestique

Ss-thème :

Opération : Mise en place ou réhabilitation des systèmes de traitement des eaux usées

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration et préservation des eaux pour les loisirs aquatiques

Contexte

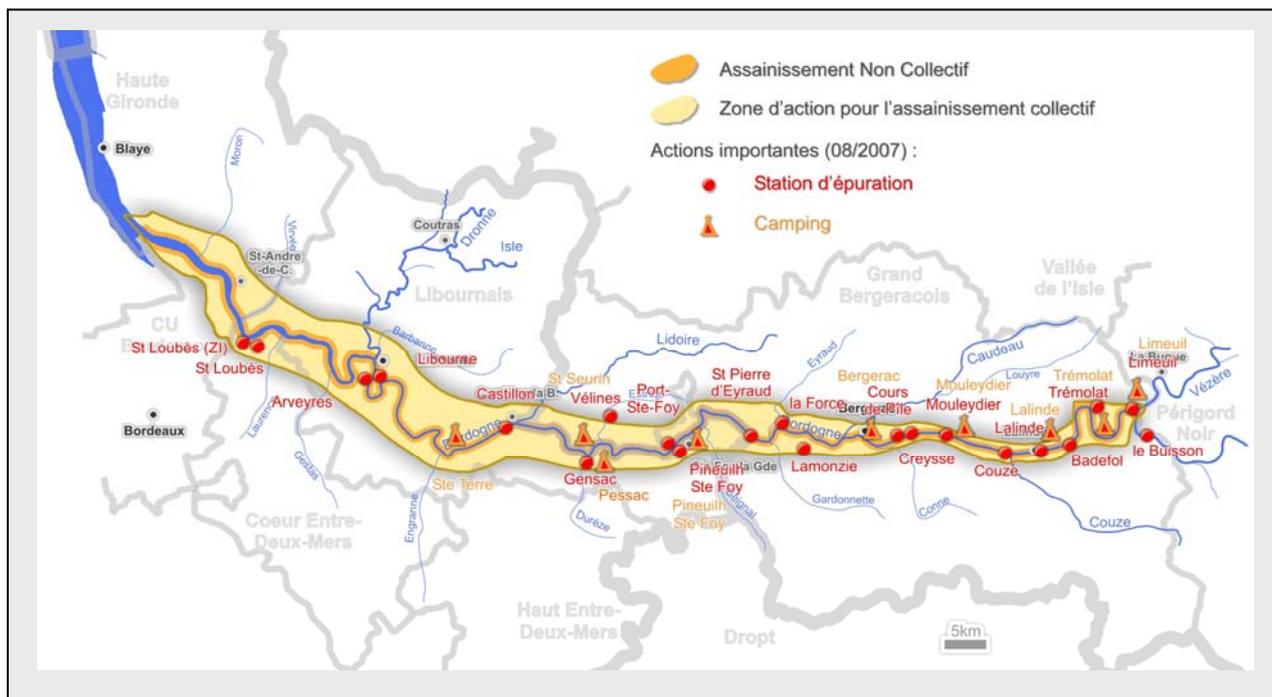
Le bassin de la Dordogne Atlantique compte près de 80 stations d'épuration, dont les 3/4 d'une capacité inférieure à 2000 EH. Bien que ces unités assurent aujourd'hui globalement un traitement correct des eaux usées, des dysfonctionnements dommageables pour la qualité des milieux récepteurs sont notés sur bon nombre d'entre-elles.

Objectifs visés

- amélioration de la qualité des eaux,
- respect des directives européennes, notamment ERU,

Description de l'opération

- Réhabilitation des stations d'épuration qui présentent des dysfonctionnements : ancienneté, problème sur la filière boues, surcharge, ... Sur ces aspects, l'équipe d'animation aura essentiellement un rôle de veille et de suivi des différents dossiers afin de s'assurer de la réalisation des actions au cours des 5 années du contrat.



- Hébergements de plein air : Diagnostic des dispositifs de traitement des effluents des hébergements de plein air. Amélioration des dispositifs de traitement pour les rejets les plus pénalisants (notamment ceux situés en amont des zones de baignade).

9 hébergements de plein air sont recensés le long de la Dordogne. Ces aspects ne sont en effet pris en compte ni par les SATESE ni par les SPANC. Le syndicat d'hôtellerie de plein air de la Dordogne a bien engagé une démarche de diagnostic des sites d'hébergement de plein air mais, les contrôles étant, pour la plupart, effectués à la

demande du propriétaire du site, aucun des sites du territoire n'a pour l'instant bénéficié du diagnostic.

- Assainissement individuel : Cartographie des zones sensibles (proximité de captages, de sources, de réseau hydrographique superficiel, ...). Priorisation des contrôles des SPANC dans les zones sensibles non encore prospectées.

Maître d'ouvrage

Communes, communautés de communes, syndicats d'assainissement, campings

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux 24 et 33 (dont SATESE), syndicats de l'hôtellerie de plein air, SPANC

Devis estimatif

Ligne jaune : Priorité 1 de l'AEAG

Ligne blanche : Priorité 2 de l'AEAG

Actions	Echéancier									
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33
24 – STEP du Buisson			1000							
24 - STEP de Limeuil (Création)	402									
24 – STEP de Trémolat (filière boues)							100			
24 – STEP Badefols s/D. (création)	332									
24 – STEP de Lalinde (filière boues)							600			
24 – STEP Couze (filière boues)									400	
24 - STEP de Mouleydier (Extension/réhabilitation)			1000							
24 – STEP de Cours de Pile (boues)							400			
24 - STEP de Creysse	1000									
24 – STEP Lamonzie St Martin (création)							1000			
24 - STEP Gardonne (extension)			77							
24 – STEP La Force Prignonieux (agrandissement)			3000							
24 – STEP St Pierre d'Eyraud (filière boues)									200	
24 – STEP de Port Ste Foy (filière boues)			1500							
24 – STEP de Vélines (création aux Réaux)			1000							
24 - STEP de Montacaret							600			
24 - STEP de Lamothe Montravel							600			

Actions	Echéancier									
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33
33 - STEP de St Magne de Castillon		2850		3000						
33 - STEP de Gensac (création)						800				
33 - Moulon (réhab lag)						600				
33 – STEP de Libourne (réhabilitation)		500								
33 – STEP de Génissac						600				
33 - STEP d'Arveyres/cadarsac		300								
33 - STEP de Vayres (filère boue)		800								
33 - STEP Beychac et caillau				1600		2000				
33 – STEP de St Loubès (ext)				2600		500				
33 – STEP de St Loubès (z.i)				400						
Diagnostic campings			3	1,5						
Travaux campings			N.D		N.D		N.D		N.D	
TOTAL k€/ AN	1734	4450	7580	7602	0	4500	3300	0	600	0
	6184		15181,5		4500		3300		600	
TOTAL k€	29765,5									

Plan de financement

Agence de l'eau Adour Garonne :

Assainissement collectif : étude 50 % de subvention, travaux : 25 % de subvention. Si les travaux sont réalisés dans le cadre d'une mise en conformité au titre de la directive ERU, possibilité d'aide majorée dans le cadre de la politique « solidarité urbain/rural » en concertation avec les départements.

Hébergements de plein air : 25% de subvention pour réhabilitation

Assainissement individuel : 50% de subvention pour le traitement des points noirs en opération groupée, pilotée par une collectivité et sur des zones homogènes.

Conseil général 24

Assainissement collectif : 0 à 500 EH → 50 % subv, 500-2000 EH → 45 % subv., > 2000 EH → 40% subv.

Assainissement individuel : pour les opérations groupées : 30 %, plafond en fonction des filières à 5000€/branchement

Hébergements de plein air : 15 % subv.

Conseil général 33 :

Assainissement collectif : diagnostics et zonages : 30 à 40%, 0 à 2000 EH → 10 à 50%, 2000 à 5000 EH → 10 à 40%, 5000 à 100 000 EH → 20 à 30%

Assainissement non collectif : étude : 20 à 40% (plafond 300€), réhabilitation 20 à 30% (plafond 7600 €)

Autofinancement : 20 à 35 %

Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostics réalisés / an
- Travaux de réhabilitation de STEP engagés
- Diagnostic des sites d'hébergement de plein air réalisés
- Nombre d'EH traités

Fiche action

N° fiche : A7

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Assainissement domestique

Ss-thème :

Opération : Création ou réhabilitation des réseaux de collecte et de transport des eaux usées

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration et préservation des eaux pour les loisirs aquatiques

Contexte

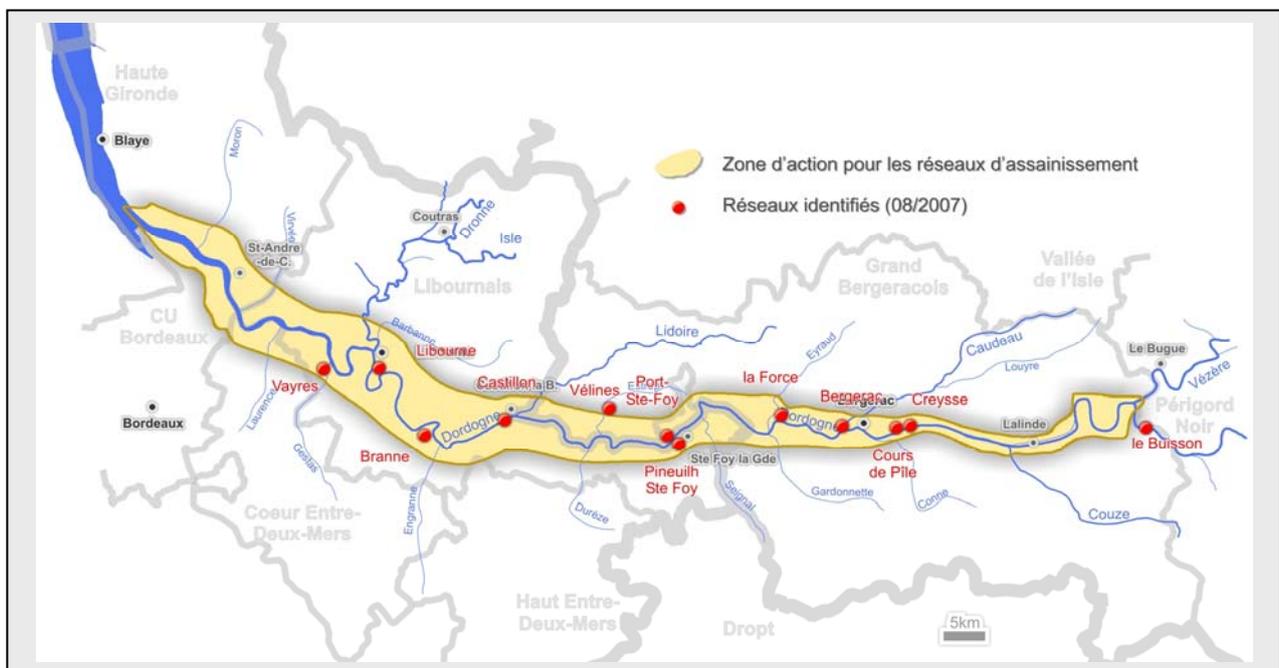
Le mauvais état du réseau d'assainissement collectif est souvent à l'origine des perturbations du fonctionnement des unités de traitement (eaux parasites) et génère des pertes à l'origine de flux polluants pouvant être plus importants que les rejets des stations d'épuration.

Objectifs visés

- Augmentation du taux de collecte,
- Réduction des flux de pollution domestique par l'amélioration des performances épuratoires et par la réduction des pertes des réseaux.

Description de l'opération

- Réalisation de diagnostics de réseaux : étanchéité, fonctionnement par temps de pluie, fonctionnement des postes de relevage, ...
- Réhabilitation des réseaux : renouvellement canalisation, mise en conformité des branchements, mise en séparatif
- Collecte des eaux pluviales

**Devis estimatif**

Coût du diagnostic réseau : 10€ HT/ml

Coût réhabilitation réseau : 300 € HT/ml

Mise en conformité des branchements : 2 000 € HT/branchement

Ligne jaune : Priorité 1 de l'AEAG

Ligne blanche : Priorité 2 de l'AEAG

Ligne orange : inéligible pour les aides de l'AEAG

Actions	Echéancier									
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33
24 – Création Limeuil	248,5									
24 – Diagnostic réseau du Buisson	10									
24 – Création Badefols	279									
24 – Réseau cours de Pile (Eaux parasites)							300			
24 – Réseau Creysse (Eaux parasites)	500									
24 - Diagnostic et réhabilitation réseau Bergerac	60		110		110		110		110	
24 - Extension réseau Bergerac	750		750		750		750		750	
24 - Saint Laurent des Vignes			500		50					
24 - Gardonne (création)			539							
24 – Réseau de la Force (Diagnostic)	70									
24 – Réhabilitation réseau de Port Ste Foy (Diag)					10					
24 – Réhabilitation réseau de Vélines			600							
33 - Réhabilitation réseaux de Pineuilh		400								
33 - Amélioration taux de collecte de Castillon		350								
33 – Réseau de Branne (extension sur St Aubin)				500						
33 – Réseau de Libourne (Réhabilitation, séparatif)				300		300		300		300
33 – Vayres (amélioration)		700								
33 - St Loubès				800						
TOTAL k€/ AN	1917,5	1450	2499	1600	920	300	1160	300	860	300
	3367,5		4099		1220		1460		1160	
TOTAL k€	11306,5									

Maître d'ouvrage

Communes, communautés de communes, syndicats d'assainissement

Partenaires techniques

Agence de l'eau, conseils généraux 24 et 33 (dont SATESE)

Plan de financement

AEAG Diagnostic : maximum 50 % subv

Travaux : 24 à 25% de subv si suppression de rejets directs ou de dysfonctionnements générés sur le traitement.

Si mise en conformité pour respect directive ERU, possibilité d'une aide majorée dans le cadre de la politique « solidarité urbain/rural » en concertation avec les départements.

Conseil général 24 :

40 % : 1^{ère} tranche – plafond subventionnable 350 000 €

25 à 40 % tranches suivantes – fonction de la redevance pollution payée par collectivité

Conseil général 33 :

Diagnostic : 30% de subv.

Réhabilitation ou mise en séparatif : Annuité 2% sur 15 ans

Création : 0 à 2000 EH → 35 à 45%, 2000 à 5000 EH → 25 à 35%, 5000 à 10 000 EH → 20 à 30%

Autofinancement : 35 %

Indicateurs de suivi

- Nombre de diagnostics réalisés
- km de réseaux réhabilités
- km de réseaux créés.
- Nombre d'EH raccordés

Fiche action

N° fiche : A8

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Qualité bactériologique

Ss-thème :

Opération : Equipement des stations, situées à proximité des zones de baignade, de traitements tertiaires

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration et préservation des eaux pour les loisirs aquatiques.

Contexte

La campagne de mesure de la qualité de l'eau réalisée par EPIDOR en été 2005 a mis en évidence une contamination bactériologique des sites de baignade spontanée, notamment sur les sites situés à l'aval des zones urbaines les plus importantes. Afin de sécuriser la pratique des loisirs nautiques, il semble donc indispensable d'améliorer l'abattement de la charge bactérienne des effluents issus des stations d'épuration situées à l'amont des sites de baignade.

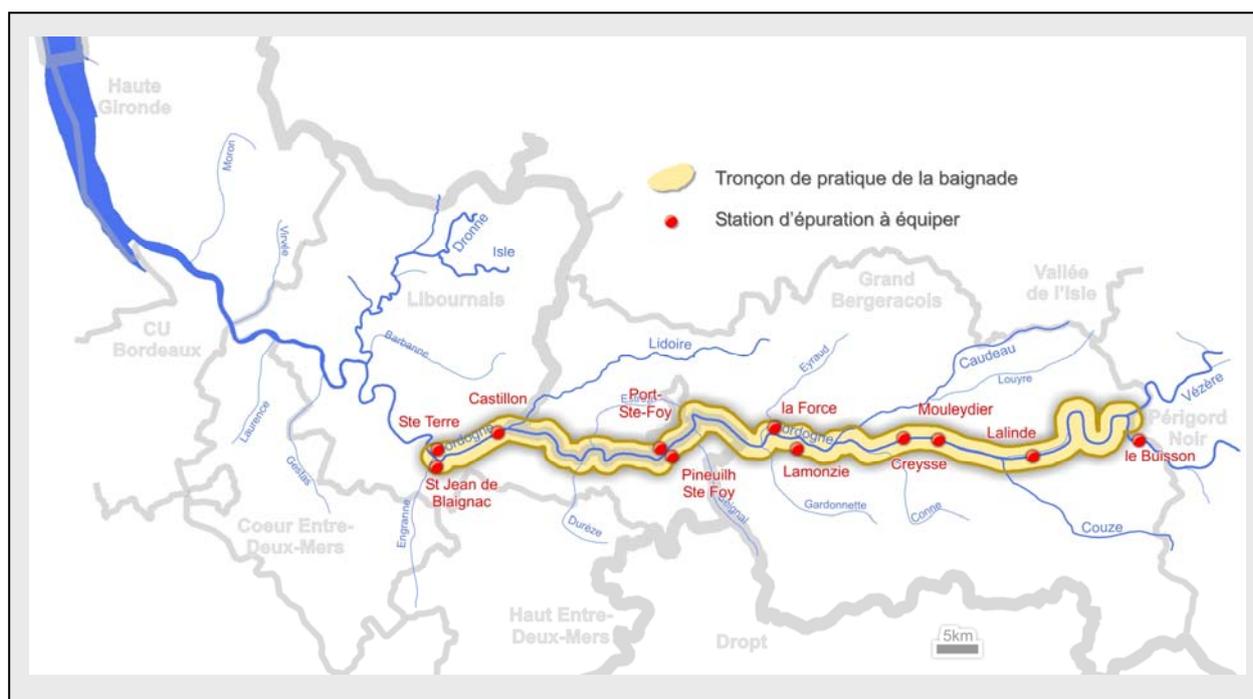
Aujourd'hui, seule la récente station d'épuration de Bergerac est équipée d'un traitement tertiaire par ultraviolets permettant un abattement supplémentaire de la charge bactérienne.

Objectifs visés

- Diminution de la charge bactérienne des effluents traités et rejetés dans la Dordogne,
- Amélioration de la qualité bactériologique des eaux de baignade,
- Meilleure protection des baigneurs vis-à-vis des risques sanitaires.

Description de l'opération

Sont notamment concernés, les filières de traitement n'offrant pas des performances épuratoires élevées vis-à-vis des paramètres bactériologiques : boues activées, lits bactériens et disques biologiques.



Mise en place de procédés de traitement permettant l'abattement de la charge bactérienne :

Secteurs prioritaires : Stations d'épuration dont les rejets s'effectuent sur la Dordogne ou à l'extrémité aval d'un affluent, en amont ou à proximité immédiate de site de baignade.

Plusieurs procédés peuvent être choisis en fonction du contexte de chaque station :

- lagune de finition : nécessite d'avoir des terrains à disposition,
- Filtration sur sable + UV : Moins onéreux que la lagune à l'investissement mais nécessite un entretien générant des coûts de fonctionnement.
- Infiltration du rejet

Maître d'ouvrage

Communes, communautés de commune, syndicats intercommunaux

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux 24 et 33 (dont SATESE), MISE 24 et 33, DDASS 24 et 33

Devis estimatif

Ligne jaune : Priorité 1 de l'AEAG

Ligne blanche : Priorité 2 de l'AEAG

Actions	Echéancier									
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33
24 - Le Buisson	90									
24 - Lalinde					90					
24 - La Force			90							
24 - Lamonzie							90			
24 - Port Sainte Foy					90					
33 - Pineuilh										90
33 - St Magne de Castillon		90								
33 - Sainte Terre								90		
33 - St Jean de Blaignac										90
TOTAL k€/ AN	90	90	90	0	180	0	90	90	0	180
TOTAL k€	810									

Plan de financement

Agence de l'eau : 25 % si exigence de la part des services de police de l'eau

Conseil général 24 : 0 à 500 EH → 50 % subv, 500-2000 EH → 45 % subv., > 2000 EH → 40% subv.

Conseil général 33 : 0 à 2000 EH → 40%, 2000 à 5000 EH → 30% et > 5000 EH → 20%

Autofinancement : 30 à 70%

Indicateurs de suivi

- Nombre de traitements tertiaires mis en place

Fiche action

N° fiche : A9

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Qualité bactériologique

Opération : Amélioration du suivi de la qualité bactériologique des eaux de la Dordogne

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration et préservation des eaux pour les loisirs aquatiques.

Contexte

La nouvelle directive baignade (2006/7/CE) impose de nouvelles normes de qualité plus restrictives, une meilleure implication des collectivités dans la gestion des sites de baignade et une meilleure information du public sur la qualité des eaux.

Situation actuelle

Sur l'axe Dordogne, la pratique de la baignade spontanée et le canotage sont fréquents en période estivale. La mauvaise qualité bactériologique peut se traduire par des gastro-entérites, des conjonctivites ou des maladies respiratoires.

Cependant, il faut noter une insuffisance du réseau de suivi de la qualité bactériologique, avec seulement deux points suivis par la DDASS (Allès et Le Buisson) à l'extrême amont du territoire. Il est donc indispensable, afin de sécuriser les pratiques de loisirs aquatiques, d'assurer le suivi de la qualité bactériologique des sites de baignade les plus fréquentés.

Objectifs visés

- Sécurisation de la pratique de baignade,
- Développement du réseau de suivi de la qualité bactériologique,
- Sur les secteurs très fréquentés et présentant une qualité non satisfaisante, identification des actions visant à l'amélioration de la qualité.

Description de l'opération

- Réalisation de mesures de la qualité bactériologique des eaux sur les sites de baignade spontanée les plus fréquentés.

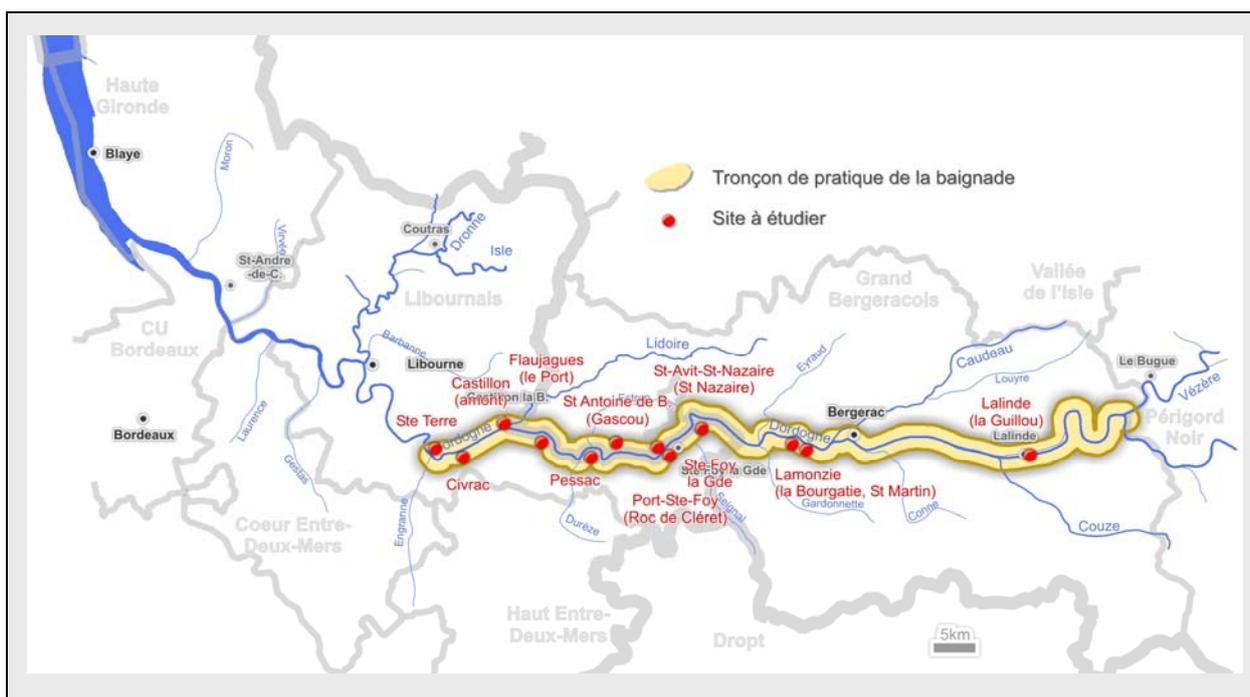
Sites : Lalinde (La Guillou), Lamonzie Saint Martin (La Bourgatie, Saint Martin), Saint Avit-Saint Nazaire (Plage de Saint Nazaire), Sainte Foy La Grande, Port Sainte Foy (Le Roc de Cléret), Flaujagues (Le Port), Pessac, Saint Antoine de Breuilh (Gascou), Castillon la Bataille (Amont), Sainte Terre, Civrac (Pas de jambard).

Mesures réalisées : 7 analyses par site et sur l'ensemble de la période estivale (une analyse tous les 15 jours de fin mai à début septembre)

Paramètres : Entérocoques intestinaux et Escherichia coli

- Communication des résultats (éventuellement sous la forme d'une fiche de synthèse) auprès des élus. Pour les communes où l'enjeu baignade serait impacté par les eaux pluviales, sensibilisation et incitation des collectivités à réaliser un schéma directeur et un zonage des eaux pluviales et à mettre en place des dispositifs de traitements bactériologiques de leurs rejets.

La coordination de cette action pourrait être assurée par les Pays afin de « synchroniser » la réalisation des mesures et ainsi de pouvoir comparer les résultats entre les différents sites et éventuellement de réaliser des économies d'échelle.



Maitre d'ouvrage

Communes, Communautés de communes

Partenaires techniques

EPIDOR, DDASS 24 et 33, Conseils généraux 24 et 33 (dont SATESE), ...

Devis estimatif

Prix unitaire de l'analyse bactériologique : ~ 50 € HT

Soit pour un site (7 analyses par an) 350 € HT

Soit pour les 12 sites suivis : 4200 € HT par an.

Actions	Echéancier									
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5	
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33
Analyses bactériologiques	1,75	2,45	1,75	2,45	1,75	2,45	1,75	2,45	1,75	2,45
TOTAL k€	21									

Plan de financement

Agence de l'eau : à déterminer

Conseil Général 24 : à déterminer

Conseil Général 33 : à déterminer

Autofinancement : à déterminer

Indicateurs de suivi

- Nombre de sites suivis

- Nombre de mesures réalisées

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Rejets industriels

Ss-thème :

Opération : Amélioration du traitement des rejets industriels

Enjeu(x) du PDM correspondant

Réduction et suppression des substances toxiques d'origine urbaine et industrielle

Contexte

Le diagnostic de la Directive cadre européenne a identifié la pollution toxique comme un enjeu prioritaire sur certains secteurs de la Dordogne Atlantique. Les pôles industriels de Bergerac, Libourne et Ambès concentrent ainsi les industries chimiques les plus importantes du territoire.

Les rejets de ces activités s'effectuent pour la plupart dans la Dordogne, qui présente un débit supérieur aux affluents et supporte ainsi « mieux » la réception de ces effluents.

L'impact de l'activité industrielle sur la qualité des eaux de la Dordogne et la faune aquatique est difficile à quantifier car les données relatives aux rejets industriels sont peu disponibles.

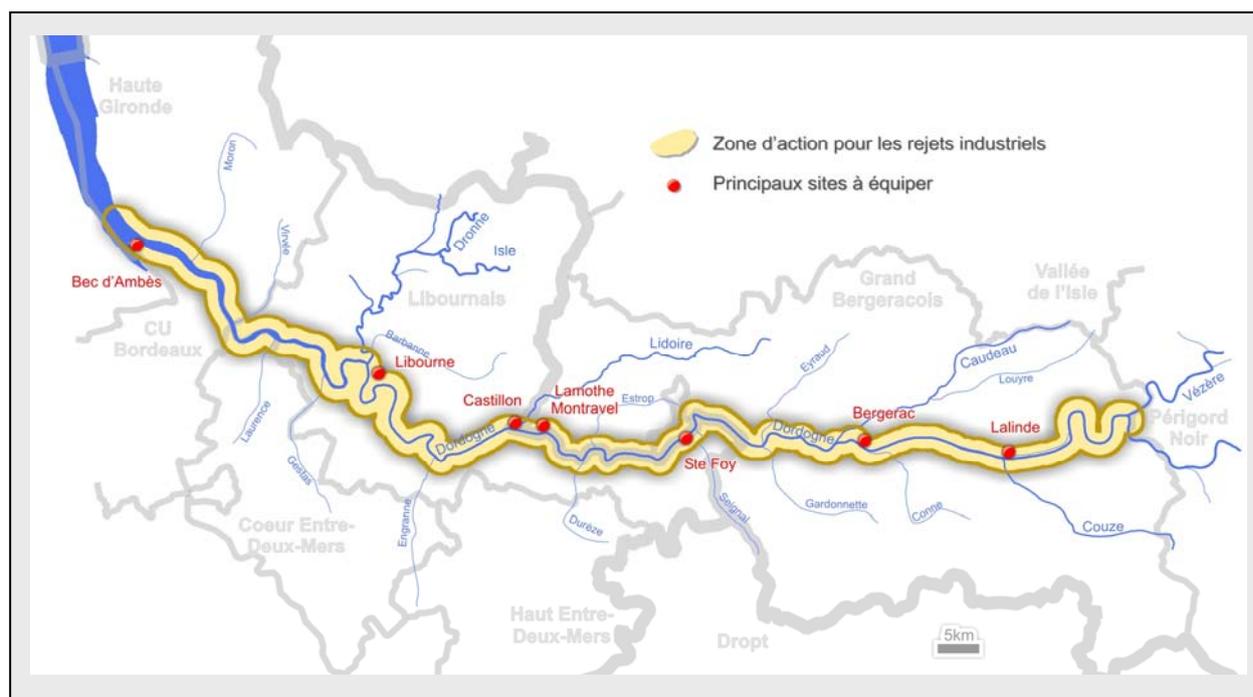
Objectifs visés

- Meilleure connaissance des pollutions d'origine industrielle
- Augmentation du niveau de traitement dans le but de réduire les flux de pollution (matières organiques, azote, phosphore, micropolluants),
- Sensibilisation des industriels aux efforts à mener en matière de réduction des flux.

Description de l'opération

- Favoriser la concertation avec les industriels et en particulier ceux à l'origine des plus importants rejets

En concertation avec la DRIRE, les DDSV, les chambres consulaires et les industriels, il conviendra d'identifier les solutions techniques permettant l'amélioration des rejets les plus pénalisants : Bergerac NC/SNPE (Bergerac), Tournay Biotechnologies (Lamothe-Montravel), Polyrey (Lalinde), Brisson (Pineuilh), Fromagerie des chaumes (St antoine de Breuilh), ...



- Mise en place de traitements adaptés destinés à résorber les rejets les plus importants.
- Promouvoir la certification ISO 14 001 ou toute démarche de labellisation des process.

Maître d'ouvrage

Industriels

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil régional, chambres consulaires, DRIRE, DDSV

Devis estimatif

Coût des travaux : N.D

Plan de financement

Agence de l'eau (subvention 22 à 45 %, prêt à taux zéro 15 à 60%)

Conseil Régional : 20% sur l'investissement

Autofinancement : 35 %

Indicateurs de suivi

- Travaux réalisés



Volet A: Qualité des eaux
 Thème : Déchets flottants
 Ss-thème
 Opération : Gestion des objets flottants

Enjeu(x) du PDM correspondant

Contexte

Les barrages du Bergeracois, notamment Mauzac et Tuilières, concentrent l'ensemble des objets flottants charriés par la rivière. Rejetés en grand nombre par EDF à l'aval de ses ouvrages, les déchets flottants créés des nuisances paysagères et les débris végétaux les plus volumineux constituent un réel danger pour les différents usages pratiqués à l'aval.

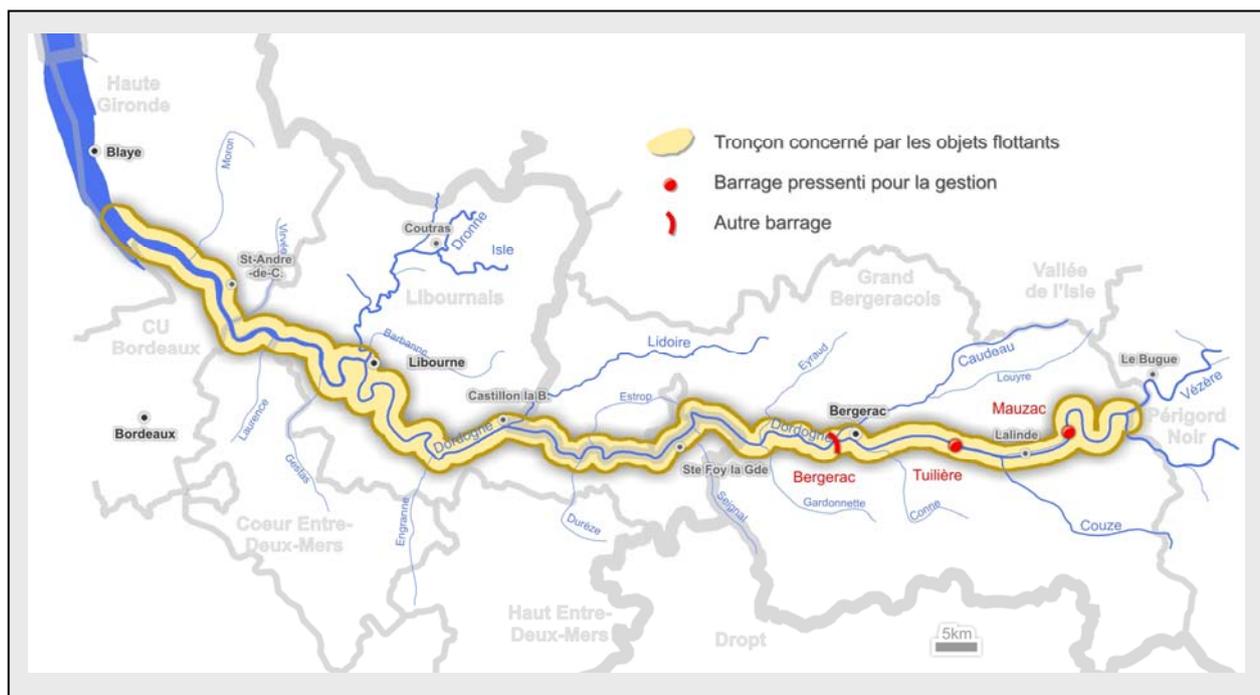
Objectifs visés

- Gestion des objets flottants
- Conciliation des différents usages sur la Dordogne Atlantique.

Description de l'opération

- Réalisation d'une étude de faisabilité sur le site de Mauzac,
- Récupération des objets flottants accumulés derrière le barrage,
- Triage pour séparation des déchets valorisables (bouteilles plastiques, aluminium, ...), et valorisation par envoi dans les différentes filières : déchetterie, ..., et non valorisables,
- Elimination des débris végétaux les plus volumineux,
- Relargage au fil de l'eau des débris végétaux non préjudiciables pour la sécurité des personnes, des ouvrages et des biens situés en aval.

Pour les aspects tri et valorisation des déchets, il conviendra d'associer le Conseil Général 24 aux réflexions (en charge du plan départemental d'élimination des déchets).



Maître d'ouvrage

Etude et récupération : EDF

Traitement : ?

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil général de la Dordogne (Plan départemental d'élimination des déchets).

Devis estimatif

N.D

Plan de financement

Agence de l'eau : maximum 50 %, sous réserve de la réalisation d'un schéma directeur de gestion au niveau de l'ensemble du bassin de la Dordogne.

Autofinancement : à déterminer



Fiche action

N° fiche : A12

Volet A: Qualité des eaux

Thème : Bouchon vaseux

Ss-thème

Opération : Animation et synthèse des réflexions menées sur le bouchon vaseux

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivière et lacs

Contexte

L'objectif du réseau d'observation automatisé de la Gironde est de suivre en continu la qualité des eaux de l'estuaire afin de mettre en évidence les déficits en oxygène dissous, les variations de la position du bouchon vaseux et les causes de son évolution.

Sa mise en place a été proposée par le groupe "estuaire" de la Commission des Milieux Naturels Aquatique (CMNA).

Les résultats de la première année de mesures montrent une mauvaise qualité des eaux. Il convient donc de poursuivre les investigations et de mettre en lien les mesures avec les conditions environnementales de l'année.

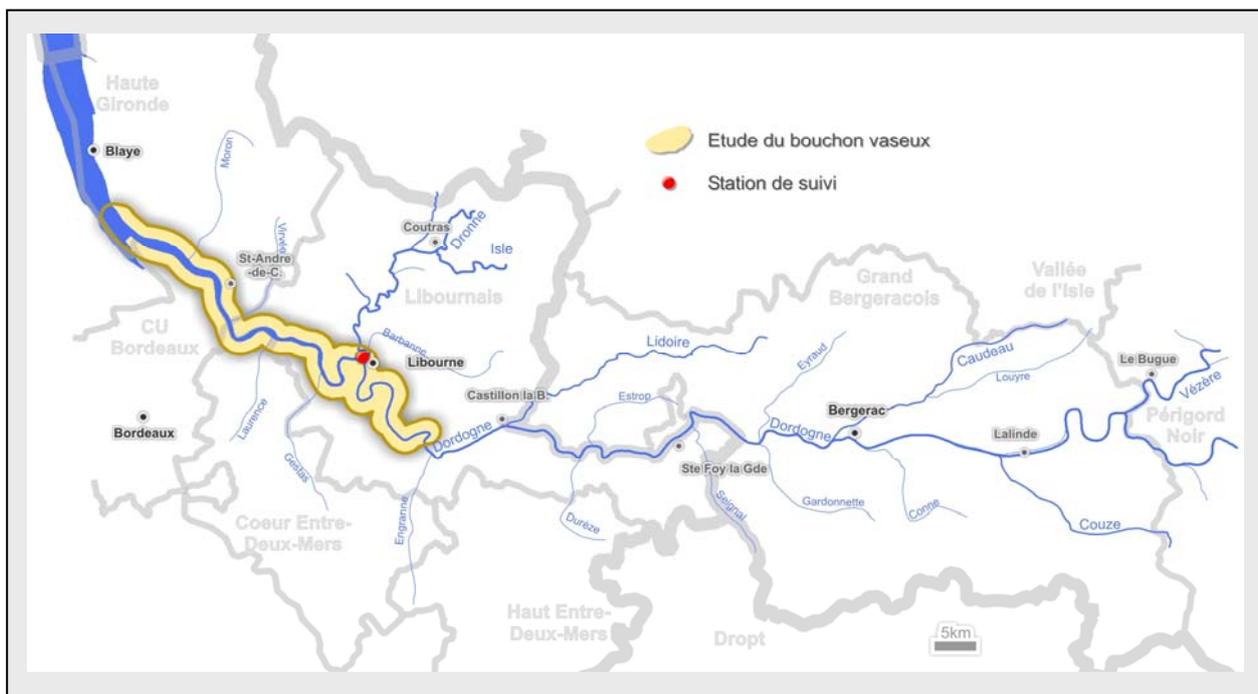
La question de l'impact du bouchon vaseux sur les migrations piscicoles est quant à elle abordée au sein du COGEPOMI et des différents groupes migrateurs du bassin Garonne/Dordogne.

Objectifs visés

- Faire émerger les problèmes afin que les efforts de recherche scientifique puissent répondre aux préoccupations des gestionnaires,

Description de l'opération

- Améliorer la connaissance historique du phénomène de bouchon vaseux sur la Dordogne. Réalisation d'enquêtes auprès des riverains, des pêcheurs afin de connaître l'évolution du phénomène ces dernières années : remontée plus haut ? densification ?



- Réaliser des mesures plus précises sur la morphologie du bouchon sur l'axe Dordogne (répartition dans la masse d'eau, variation des teneurs en oxygène, ...)
- Favoriser l'émergence des efforts de recherche en synthétisant les réflexions menées au sein des différents groupes de travail : migrants, défi territorial 2, érosion/transport sédimentaires, ...
- Mise en œuvre des préconisations qui pourraient ressortir du travail des universitaires du réseau MAGEST.

L'ensemble de ces mesures participe à l'analyse générale du système Garonne – Dordogne – Estuaire.

Dans le cadre de cette action, il sera nécessaire d'assurer un lien entre les chercheurs du réseau MAGEST afin de s'assurer de la non-redondance des actions engagées et de leur intégration dans la réflexion générale.

Maître d'ouvrage
EPIDOR

Partenaires techniques
Agence de l'eau Adour-Garonne, SMIDDEST, SMEAG, Université de Bordeaux, COGEPOMI

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Connaissance historique				10								10
Mesures Dordogne						15						15
Mise en œuvre des préconisations MAGEST		ND		ND		ND		ND		ND		0
TOTAL k€/ AN	0	0	0	10	0	15	0	0	0	0		
TOTAL k€	25											

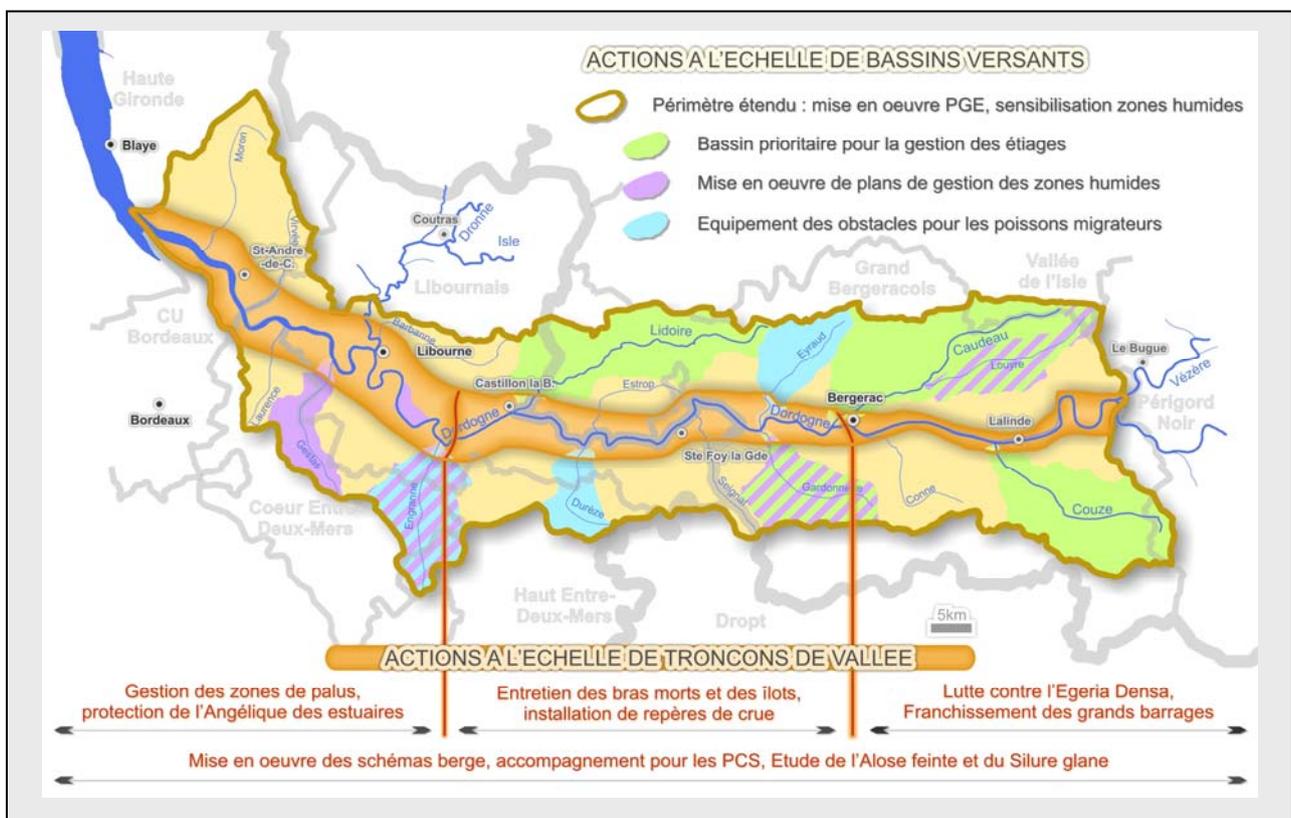
Plan de financement

Agence de l'eau : à déterminer
Conseil Régional : à déterminer
Autofinancement : à déterminer

Indicateurs de suivi

- Réalisation de synthèses suite aux mesures réalisées

Volet B : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource



Fiche action

N° fiche : B1

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Restauration des berges de la Dordogne

Ss-thème : Berges

Opération : Gestion des berges - Mise en œuvre des schémas berges

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Pour une gestion des aménagements hydroélectriques qui contribue au bon potentiel des eaux

Contexte

Le lit de la Dordogne, classé site Natura 2000, mérite d'être protégé et préservé. Les berges subissent de nombreuses agressions : défaut d'entretien, dépôts d'immondices, entretien jardiné, ... Aussi, trois schémas de gestion et d'entretien des berges et du lit de la Dordogne ont été réalisés et couvrent l'ensemble du linéaire de la Dordogne Atlantique. Ces schémas posent le cadre d'une intervention raisonnée et cohérente sur les berges par :

- La réalisation de travaux forestiers liés à l'entretien des boisements de berges,
- La stabilisation des berges par des techniques douces,
- L'élimination des foyers d'espèces exogènes envahissantes,
- L'évacuation des remblais et dépôts sauvages.

La mise en œuvre de ces schémas repose sur les collectivités territoriales riveraines de la Dordogne.

Objectifs visés

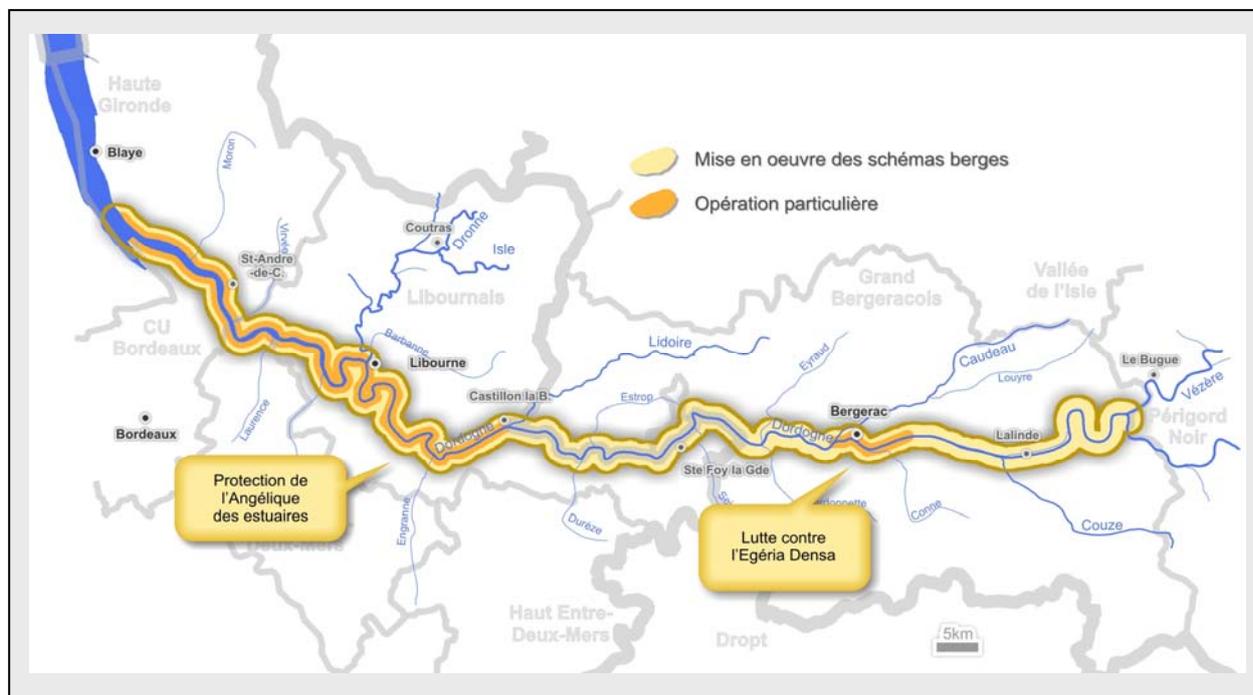
- Maintien et/ou reconquête des boisements de berges,
- Lutte contre l'implantation des espèces végétales envahissantes ou à caractère exclusivement ornemental,
- Préserver la stabilité et la naturalité des berges,
- Valorisation paysagère de la vallée dans le respect de sa naturalité et de son aspect encore sauvage sur certains secteurs.

Description de l'opération

- Aide au regroupement des collectivités (par exemple par une prise de compétence intercommunale, la création de syndicats de bassin versant, ...)
- Organisation de réunions de présentation des schémas dans chacune des collectivités afin de les inciter à réaliser les travaux. Les communautés de communes des Trois vallées du bergeracois, de Bergerac pourpre, de Castillon Pujols, de Montaigne en Montravel et de la Juridiction de Saint Emilion ont déjà été rencontrées et sont prêtes à engager des travaux sur leurs tronçons de berge.
- Assistance des collectivités dans la mise en œuvre des fiches actions et dans la réalisation des travaux. Le suivi des travaux par un technicien de rivière permet de s'assurer du bon déroulement de ces derniers et pérennise l'action de la collectivité sur les berges dans le temps. Cela constitue également un avantage financier pour la collectivité puisque l'agence de l'eau conditionne la subvention des travaux à leur suivi par un technicien de rivière (dont elle subventionne également le poste à hauteur de 50 %). Sur le territoire, seules les communautés de communes Bergerac Pourpre et Castillon Pujols bénéficient actuellement d'un technicien de rivière. Dans le cadre du contrat de rivière, l'animateur devra donc assister les collectivités dans la mutualisation de leurs moyens humains (conventionnement entre plusieurs structures pour l'embauche d'un technicien

rivière) et matériels (par exemple, acquisition de pontons flottants pour l’entretien des berges pentues).

- Acquisition par les collectivités de matériel facilitant l’entretien des berges et du lit de la rivière : faucardeurs, barges, ... Cette opération n’est pas chiffrée et devra répondre aux besoins des collectivités.



Maitre d’ouvrage

Communautés de communes, communes, syndicats de bassins versants, ASA, ...

Partenaires techniques

Agence de l’eau, CATER, Services techniques des collectivités territoriales, syndicats de bassin versant, Fédérations de pêches, ONEMA, VNF

Devis estimatif

Ligne jaune : Priorité 1 de l’AEG

Ligne blanche : Priorité 2 de l’AEG

	Interventions recommandées	Interventions souhaitées	Interventions éventuelles	TOTAL k€	Interventions optionnelles
CC Montagne Montravel	50	44,5	10,5	105	33
CC Bergerac Pourpre	62,5	75	2,5	140	130
CC Dordogne Eyraud Lidoire	47	99		146	
CC Dordogne et Louyre	112,5	30,5		143	
CC de Cadouin	10,7	10,7		21,4	
CC du bassin Lindois	45,8			45,8	
CC des 3 Vallées	221,3	173,9		395,2	
Cc Pays Foyen	92	128		220	
Sainte Terre	10	1,5		11,5	

	Interventions recommandées	Interventions souhaitées	Interventions éventuelles	TOTAL k€	Interventions optionnelles
CC Castillon Pujols	80	29,5	3	112,5	
CC du Libournais	19,4	10,4		29,8	
CC du Sud Libournais	38	20		58	
CC juridiction de Saint Emilion	36,5			36,5	
CC du Canton de Fronsac	100	38,8		138,8	
CC du secteur de Saint Loubès				N.D.	
CC du Cubzaguais	12,2			12,2	
TOTAL k€	937,9	661,8	16	1615,7	163

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Mise en œuvre des schémas berge	231,8	123,9	231,8	123,9	231,8	123,9	231,8	123,9	231,8	123,9	1778,5
TOTAL k€	1778,5										

Réglementation applicable au projet

Selon la nature et la localisation précise des travaux, il pourra être nécessaire de demander ou réaliser :

- une autorisation d'intervention sur le domaine public fluvial,
- un dossier de déclaration ou d'autorisation des travaux au titre de la nomenclature loi sur l'eau.
- une déclaration d'intérêt général

Plan de financement

Agence de l'eau : 50 %, si suivi des travaux par un technicien de rivière,
 Conseil Régional Aquitaine : 20 %
 Conseil Général 24 : 30 %
 Conseil Général 33 : 25 %
 Autofinancement : 20%

Indicateurs de suivi

- Linéaire de berges restaurées,

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Restauration des berges et du lit

Ss-thème : Atterrissements

Opération : Gestion des atterrissements - Mise en œuvre des schémas berges

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Pour une gestion des aménagements hydroélectriques qui contribue au bon potentiel des eaux

Contexte

Les atterrissements sont des accumulations de matériaux que l'on peut observer dans le lit de la Dordogne. Leur surface, leur épaisseur et leur forme sont dépendantes du niveau de l'eau et de la pente locale. La végétation joue un rôle important dans l'évolution du lit de la rivière. Ainsi, la plupart des îles qui existent aujourd'hui dans le lit de la Dordogne sont d'anciens atterrissements qui se sont progressivement boisés.

Les opérations évoquées ci-dessous se réfèrent aux schémas d'entretien et de gestion des berges, réalisés sur la Dordogne. Les préconisations de ces schémas concernent certains atterrissements et ne constituent pas une politique d'intervention systématique. Elles visent l'entretien de la végétation et son rajeunissement afin de favoriser la diversité des milieux et des espèces présentes. Le vieillissement de la végétation de la Dordogne est aujourd'hui accéléré par l'abaissement du lit, suite aux extractions massives de granulats, et par l'absence de petites crues, conséquence de la régulation hydroélectrique des débits de la Dordogne. Ces opérations ont donc pour objectifs la restauration de la biodiversité et le maintien du bon état écologique de la rivière Dordogne.

Objectifs visés

- Surveillance de l'évolution des atterrissements,
- Gestion de la végétalisation des atterrissements

Description de l'opération

Les schémas berges privilégient le retrait des végétaux pour garder la mobilité des matériaux. Il s'agit d'éviter que la végétation ne se développe jusqu'à fixer les matériaux, les empêchant par la suite d'être repris par les courants.

Le déplacement des matériaux à l'intérieur du lit permet, dans certaines situations, de soulager les berges, sans engendrer les effets néfastes de l'extraction. Néanmoins, les impacts sur les milieux aquatiques, le caractère toujours provisoire de ces aménagements ainsi que leurs coûts, conduisent à privilégier les actions préventives mentionnées précédemment.

- Réalisation de travaux forestiers visant à limiter l'implantation d'espèces arborées sur les atterrissements
- Favoriser la remobilisation des matériaux

Atterrissements/îlots concernés :

- île des Granges et île de la boursate (CC Montaigne-Montravel)
- île aux oies (Sainte Terre)
- île CC Bergerac Pourpre
- îlot du Lieu-dit « Ribebon » (CC Castillon Pujols)
- île de Guilhem (CC Castillon Pujols)
- îlot du Fleix (CC Dordogne Eyraud Lidoire)

L'animateur du contrat de rivière devra (cf. fiche sur les berges):

- présenter les schémas aux collectivités concernées,
- assister ces mêmes collectivités dans la mise en œuvre des travaux

Réglementation applicable au projet

Selon la nature des travaux, il pourra être nécessaire de demander ou réaliser :

- une autorisation d'intervention sur le domaine public fluvial,
- un dossier de déclaration ou d'autorisation des travaux au titre de la nomenclature loi sur l'eau.
- une déclaration d'intérêt général

Maître d'ouvrage

Collectivités locales, VNF

Partenaires techniques

Agence de l'eau, VNF, ONEMA

Devis estimatif

Le coût des travaux est estimé à 359 000 € HT

Interventions recommandées : 169 000 € HT (Priorité 1 de l'AEAG)

Interventions souhaitables : 20 000 € HT (Priorité 2 de l'AEAG)

Interventions optionnelles : 170 000 € HT (Priorité 2 de l'AEAG)

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Atterrissements	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	35,9	359
TOTAL k€	359											

Plan de financement

Agence de l'eau : 50%

Conseil Régional : 20 %

Conseil général 24 : 30 %

Conseil général 33 : 25%

Etat : à déterminer

Autofinancement : 20 %

Indicateurs de suivi

- Réalisation de travaux

Fiche action

N° fiche : B3

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Restauration des berges de la Dordogne

Ss-thème : Bras mort

Opération : Gestion des annexes hydrauliques - Mise en œuvre des schémas berges

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Pour une gestion des aménagements hydroélectriques qui contribue au bon potentiel des eaux

Contexte

L'enfoncement du lit de la Dordogne, en partie lié aux extractions en lit mineur de la fin du siècle dernier, a entraîné la déconnexion du chenal principal avec ses annexes hydrauliques, notamment les bras morts. Ces milieux sont ainsi de plus en plus rarement mis en eau et dépendent des fortes crues hivernales qui les rajeunissent.

Les bras morts sont peu nombreux sur la Dordogne Atlantique mais jouent un rôle de refuge, de frayère et de nourrissage important pour certaines espèces.

L'Agence de l'Eau Adour Garonne a terminé en 2007 une « étude préalable à une stratégie de gestion des annexes fluviales de la Dordogne ». Un des objectifs de cette étude était d'analyser les visions communes et/ou divergentes en matière de gestion des couasnes sur l'axe Dordogne (principalement Lot et Dordogne).

Objectifs visés

- Favoriser la connexion hydraulique des bras secondaires avec la rivière,
- Gestion de la végétalisation des bras morts pour empêcher la fermeture des milieux ou leur envahissement.

Description de l'opération

Les opérations décrites ci-dessous ont été préconisées par les schémas d'entretien et de gestion des berges de la Dordogne.

- Réalisation de travaux forestiers visant à éclaircir la végétation pour ouvrir le milieu,
- Travaux de terrassement pour faciliter la reconnection amont et/ou aval des bras morts avec la rivière
- Travaux d'élimination des espèces envahissantes (principalement jussies)

Bras morts concernés :

- Bras morts de Saint Antoine de Breuil
- Bras mort de Lamothe Montravel
- Bras mort de CC Montaigne Montravel
- Bras mort du « Trémouil »
- Bras mort de l'île aux oies
- Bras mort du lieu-dit « Tuillères » (CC Bergerac Pourpre) : élimination des jussies par arrachage manuel, reprofilage des abords du bras, bouturage de saules.
- Couasne des Granges
- Bras mort de l'île de Guilhem

L'animateur du contrat de rivière devra (cf. fiche sur les berges):

- présenter les schémas aux collectivités concernées,
- assister ces mêmes collectivités dans la mise en œuvre des travaux

Réglementation applicable au projet

Selon la nature des travaux, il pourra être nécessaire de demander ou réaliser:

- une autorisation d'intervention sur le domaine public fluvial,
- un dossier de déclaration ou d'autorisation des travaux au titre de la nomenclature loi sur l'eau.
- une déclaration d'intérêt général

Maître d'ouvrage

Collectivités territoriales, VNF, fédération de pêche

Partenaires techniques

Agence de l'eau, CATER, VNF, DDE, ONEMA

Devis estimatif

Le coût des travaux est estimé à 160 800 € HT

Interventions recommandées : 137 800 € HT

Interventions souhaitables : 23 000 € HT

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Bras mort	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	16,1	161
TOTAL k€	161											

Plan de financement

Agence de l'eau : 50%,

Conseil Régional : 20 %,

Conseil Général 24 : 30%

Conseil Général 33 : 25 %

Etat : à déterminer

Autofinancement : 20 %

Indicateurs de suivi

- Réalisation des travaux

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Faune et flore envahissante ou protégée

Ss-thème :

Opération : Gestion de la faune et de la flore

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Contexte

Le territoire de la Dordogne Atlantique accueille un certain nombre d'espèces protégées : angélique des estuaires, jacinthe romaine, vison d'europe, ... Certaines de ces espèces sont menacées par la destruction de leurs habitats.

A l'inverse de par son rôle de corridor biologique, la rivière voit se développer le long de ses berges un certain nombre d'espèces envahissantes : jussies, renouées du japon, élodée dense, ragondin, grenouille taureau, ... Ces espèces perturbent le fonctionnement naturel des milieux et entrent en concurrence avec des espèces autochtones.

Objectifs visés

- Lutter contre les espèces végétales et animales envahissantes,
- Préserver les habitats des espèces animales et végétales protégées,

Description de l'opération

- Lutte contre les espèces envahissantes :

Toute action de lutte contre une (des) espèce(s) envahissante(s) devra être préalablement validée par un comité de pilotage composé de référents scientifiques et techniques, garant de sa pertinence et de sa cohérence avec d'autres dispositifs de lutte.

- o Lutte contre la jussie et la renouée du japon :

Ces actions ont été évaluées dans le cadre des schémas de gestion des berges et concernent donc la fiche B1. Mais des opérations d'arrachage manuel ou de destruction de ces espèces ainsi qu'un suivi pluriannuel suite à ces opérations pourront être envisagés sur les sites fortement envahis, comme sur la CC Bergerac Pourpre.

La CC Bergerac Pourpre souhaite également créer un observatoire et un pôle d'expérimentation et de recherche sur les plantes envahissantes en milieu fluvial. Une étude préalable de définition du projet sera donc réalisée avec l'ensemble des acteurs concernés.

- o Lutte contre l'Egeria densa.

Cette espèce est essentiellement présente dans la retenue du barrage de Bergerac. La Communauté de communes Bergerac Pourpre a récemment procédé à l'acquisition d'un bateau-faucardeur et souhaite mener des actions de limitation de l'espèce.

- o Lutte contre le ragondin :

Il s'agira d'organiser des réunions de concertation avec l'ensemble des acteurs concernés et de sensibiliser et mobiliser les acteurs sur les actions de piégeage sur des territoires cohérents. Une priorité sera notamment donnée aux secteurs sensibles : zone des palus (dignes), secteur de baignade (leptospirose).

- o Lutte contre la Grenouille taureau

Une étude, sous maîtrise d'ouvrage de la FDAAPPMA 33 et réalisée par Cistude Nature, a permis d'identifier plusieurs actions pour le noyau principal (St André de Cubzac/Libourne). L'organisation des moyens de lutte contre cette espèce est en cours de réflexion au sein du comité de suivi du programme de la Grenouille Taureau. Le contrat de rivière devra notamment faire émerger un maître d'ouvrage en charge de la coordination des actions menées sur ce noyau.

- Gestion des espèces patrimoniales

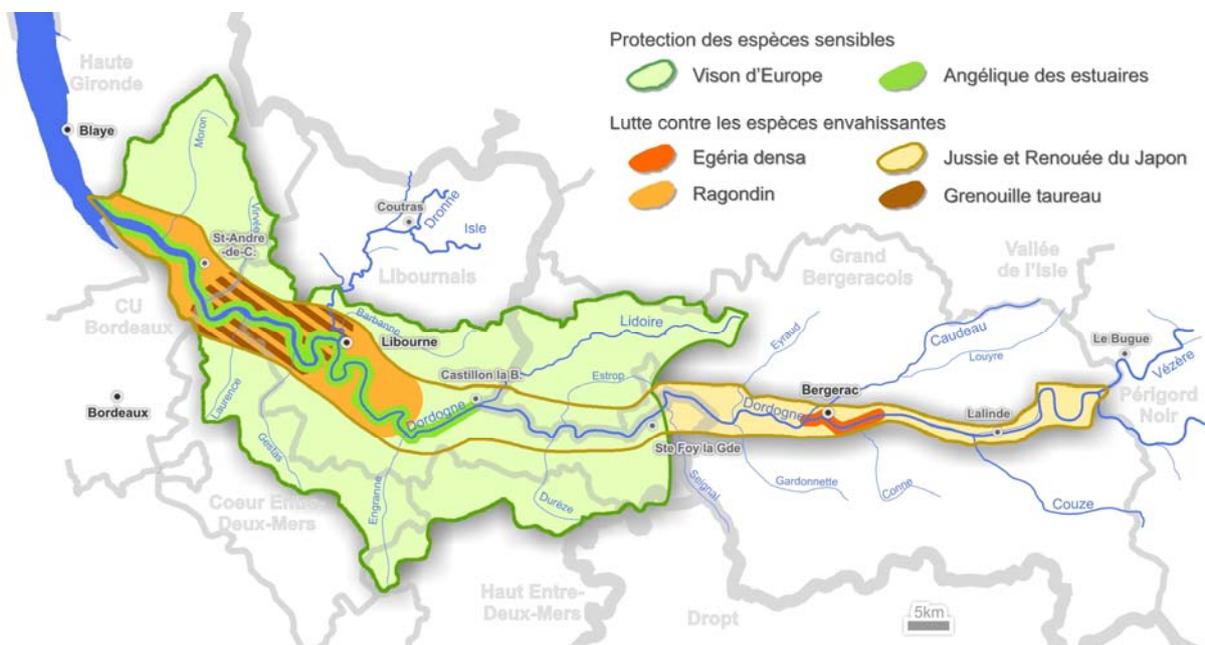
- o Protection de l'angélique des estuaires :

Le conservatoire botanique du Sud-Atlantique pilote le plan de conservation de cette espèce. Ce plan prévoit la préservation des berges constituant l'habitat de l'Angélique, des actions de communication auprès des acteurs du territoire et des collectivités en charge de l'aménagement du territoire ainsi que la mise en place de placettes de suivi de l'espèce.

- o Programme de restauration du vison d'Europe

Le bassin de l'Engranne, comme d'autres affluents de la Dordogne, a été désigné site Natura 2000, notamment au regard de la présence potentielle du vison.

Le contrat de rivière veillera à collaborer et assister les porteurs de projets dans la réalisation des actions intégrées au plan vison : rédaction d'un cahier des charges à destination des entreprises intervenant sur les cours d'eau pour la prise en compte de la présence du vison, sensibilisation des gestionnaires de milieu, formation des piégeurs à la reconnaissance de l'espèce, ...



Maître d'ouvrage

ONCFS, Fédérations de chasse, Fédérations de pêche, Collectivités, Associations, ...

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Région Aquitaine, DIREN, Conseils Généraux, Fédérations de chasse et de pêche, ONCFS, ONEMA, ...

Devis estimatif

ND

La plupart de ces actions sont financées dans le cadre de programmes existants : plan vison, plan de conservation de l'angélique, ...

Plan de financement

Conseil général 24 : 30% subvention pour acquisition matériel piégeage ragondins

Conseil général 33 : 20%

Indicateurs de suivi

- Linéaire de berges traité,
- Evolution de la densité des espèces envahissantes

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Zones humides

Ss-thème :

Opération : Partage de la connaissance et gestion des zones humides

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Contexte

Face au constat de la régression des zones humides à l'échelle mondiale et nationale, il convient de mener une politique active de préservation de toutes les zones humides banales ou patrimoniales sur le bassin de la Dordogne Atlantique.

L'étude de cartographie des zones à dominante humide a permis de montrer que 35% des zones humides du territoire sont d'ores et déjà menacées par l'urbanisation ou l'intensification des pratiques agricoles.

Objectifs visés

- Préservation des zones humides banales ou patrimoniales

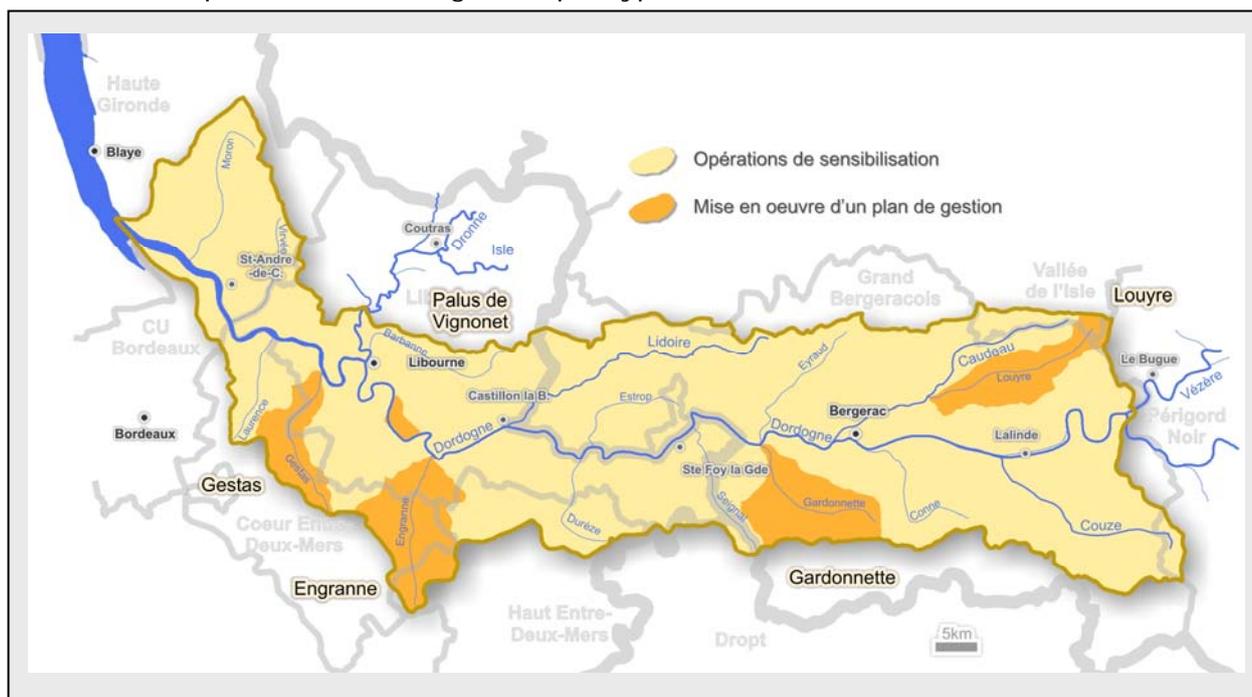
Description de l'opération

1 – Porter à connaissance, auprès des collectivités du territoire, de la présence des zones humides.

Priorisation en fonction de l'état d'avancement des documents d'urbanisme (2 SCOT en cours, 177 documents communaux en cours d'élaboration) et le poids de ces documents (SCOT s'impose aux PLU) :

Cette phase de sensibilisation sera également l'occasion de faire connaître aux élus l'ensemble des outils (Acquisition, chartes, plans de gestion, ...) dont ils peuvent disposer pour mettre en œuvre une réelle politique de protection des zones humides sur leur territoire.

Cette animation s'appuiera sur la diffusion d'un « Guide des zones humides » qui donnera des préconisations de gestion par type de zones humides



2 – Réalisation et mise en œuvre de 5 plans de gestion avec assistance à la maîtrise d'ouvrage par exemple sur l'Engranne, le Palus de Vignonet, la Gardonnette, la Louyre et le Gestas. Ces secteurs pourraient être choisis car ils représentent chacun une classe de la typologie réalisée par I-mage Consult, que des maîtrises d'ouvrage potentielles ont pu être identifiées mais également car les zones humides qui s'y trouvent ne bénéficient actuellement d'aucune mesure de protection quelle qu'elle soit.

3 – Inventaire des milieux naturels humides sur les affluents de la Dordogne Atlantique : il s'agira de « compiler » l'ensemble des inventaires déjà réalisés sur le secteur d'étude, dans le cadre des inventaires Natura 2000, ZNIEFF, ... et d'en réaliser dans les secteurs n'ayant pas encore été prospectés.

4 – Parallèlement, l'animateur du contrat de rivière accompagnera tous les élus qui souhaiteront mettre en œuvre une politique de gestion des zones humides suite au porter à connaissance.

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Porter à connaissance	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	7,5	75
Plans gestion	6	9	6	9	6	9	6	9	6	9	6	75
Inventaires	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND	ND
Mise en œuvre	N.D	ND	N.D	ND	N.D	ND	N.D	ND	N.D	ND	ND	ND
TOTAL k€/AN	13,5	16,5	13,5	16,5	13,5	16,5	13,5	16,5	13,5	16,5		
TOTAL k€	150											

Maître d'ouvrage

Porter à connaissance : EPIDOR

Plans de gestion : collectivités, EPCI

Assistance technique : CATER, Forum des marais atlantiques, ...

Partenaires techniques

AEAG, conseils généraux 24 et 33, Région Aquitaine, CREN Aquitaine, Conservatoire botanique Sud Atlantique.

Partenaires financiers

Agence de l'eau : 50 % inventaires, plans de gestion

Conseil Régional : 20 %

Conseil général 24 : 30 % aide à l'acquisition et à l'aménagement de terrains pour communes ou groupements de communes

Conseil général 33 : à déterminer

Etat : à déterminer

Autofinancement : 30 %

Fiche action

N° fiche : B6

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Palus

Ss-thème :

Opération : Réflexion sur l'organisation de la gestion en zones de palus

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Contexte

Les palus sont des zones humides particulières. Situées à l'aval du territoire, ces marais protégés par des digues ont été le support du développement de nombreux usages : agriculture, industrie, urbanisation, chasse, ... Gérés par les propriétaires souvent regroupés en Associations Syndicales Agréées (ASA), les fossés, ouvrages et digues, qui protègent et rythment la vie de ces marais, font parfois l'objet de défaut d'entretien.

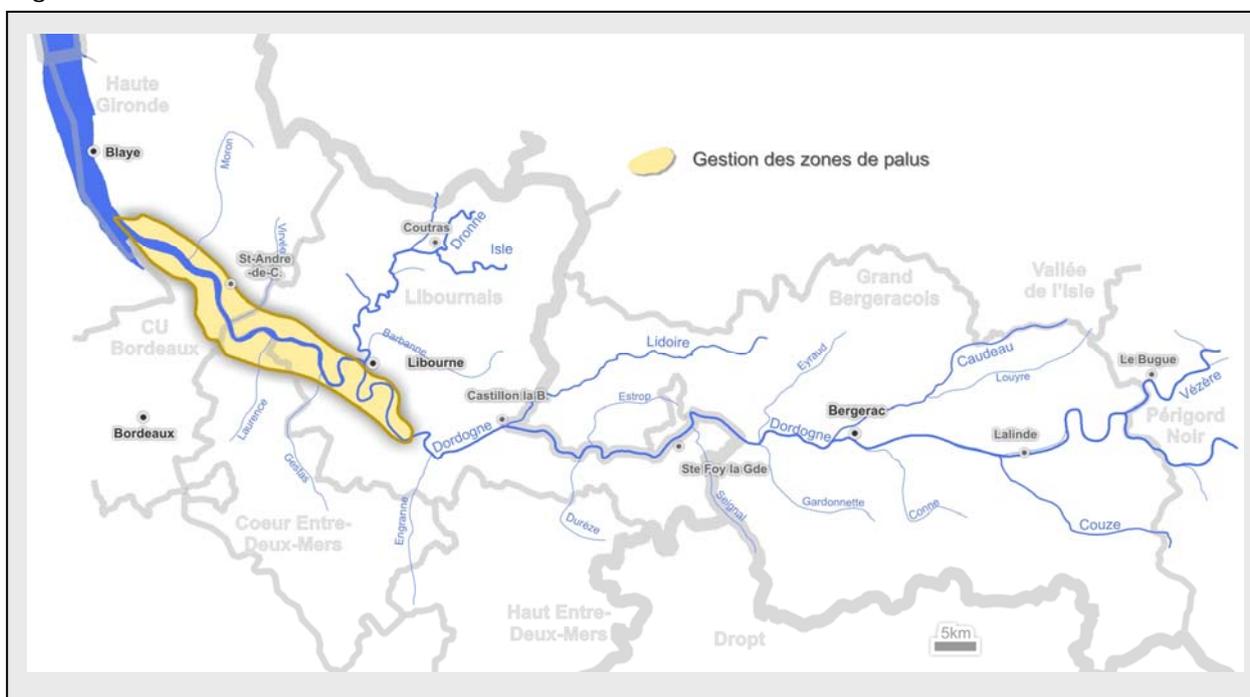
Objectifs visés

- Optimiser la gestion des zones de palus en conciliant autant que possible les différents usages.

Description de l'opération

- Organisation d'un séminaire sur les palus. Plusieurs thèmes pourraient être abordés à l'occasion de ce séminaire, auquel seraient conviés toutes les ASA, les syndicats, les élus de la zone des palus : histoire et évolution des palus, usages et conflits d'usages, hydraulique/hydrologie, milieux et biodiversité, palus et aspects juridiques, organisation et gestion des palus, ...

Ce séminaire pourrait être le point de départ de la réflexion à engager sur les zones de palus. A l'image de ce qui a déjà pu être fait dans le cadre des états généraux de la Dordogne, le but serait de lister et prioriser les objectifs et les besoins des gestionnaires.



- Création d'une cellule opérationnelle « Palus » portée par le Forum des Marais Atlantique. Cette cellule pourrait :
 - o Assurer une animation locale sur les zones de palus,
 - o Accompagner les ASA dans la modification de leurs statuts,

- o Assister les maîtres d'ouvrages (élus, ASA, ...) et les conseiller pour une meilleure gestion des zones de palus : mutualisation de moyens techniques et/ ou humain, retour d'expériences, ...
- Elaboration d'un schéma de gestion des zones de palus. A l'instar de ce qui a pu être fait dans le cadre des schémas berge, un schéma de gestion des palus sera réalisé et permettra d'aider les ASA à prioriser leurs interventions. Réalisé à une échelle hydrographique cohérente, ce schéma permettra aux gestionnaires d'intégrer toutes les dimensions du fonctionnement des palus dans leur programmation.

Pour les collectivités concernées par le SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés, les préconisations et recommandations du SAGE s'imposeront.

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Séminaire		10										10
Création d'une cellule opérationnelle		60		40		40		40			40	220
Schéma de gestion des palus				100								100
TOTAL k€/ AN	0	70	0	140	0	40	0	40	0	40		
TOTAL k€	330											

Maîtres d'ouvrage

Séminaire, Cellule opérationnelle : Forum des Marais Atlantique
Schéma de gestion des palus : EPIDOR

Partenaires techniques

AEAG, CG, CR, Forum des marais atlantiques

Partenaires financiers

Agence de l'eau : 50 %
Conseil Régional : 20 %
Conseil général 33 : à déterminer
Autofinancement : 30 %

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Poissons

Ss-thème :

Opération : Restauration de la libre circulation

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs

Pour une gestion des aménagements hydroélectriques qui contribue au bon potentiel des eaux.

Contexte

Avec 8 espèces de poissons grands migrateurs, la Dordogne est la première rivière à migrateurs d'Europe. Les aménagements hydroélectriques du bassin constituent des obstacles plus ou moins franchissables qui limitent l'accès de ces espèces à leurs zones de reproduction ou de grossissement. L'amélioration de la montaison et de la dévalaison au niveau des trois barrages du Bergeracois (premiers obstacles à la montaison) constitue donc un enjeu à l'échelle du bassin de la Dordogne.

Pour certaines espèces, comme l'Anguille dont les individus se concentrent sur la partie aval du bassin, l'accès aux affluents permettrait la reconquête de certains bassins réunissant toutes les conditions optimales (qualité et quantité d'eau, diversité des habitats) au maintien des populations.

Le contrat de rivière est l'un des relais de la mise en œuvre, sur le bassin de la Dordogne, des politiques de gestion élaborées à d'autres échelles (départements, bassin Garonne-Dordogne). En particulier, il tient compte des différents documents de gestion et de planification validés à ce jour : PDPG de la Dordogne (celui de la Gironde est en cours de rédaction), PLAGEPOMI.

Objectifs visés

- Reconquête des affluents par les poissons migrateurs (Anguille)
- Restauration de la libre circulation notamment vers l'amont du bassin de la Dordogne

Description de l'opération

- Equipement en dispositifs de franchissement ou effacement des obstacles sur les affluents suivants :

Le Contrat de rivière se donne pour ambition de démarrer la reconquête des affluents de la Dordogne en vue notamment de participer à la restauration de l'Anguille. Les projets de PLAGEPOMI et de SDAGE identifient 14 affluents prioritaires sur le territoire de la Dordogne Atlantique comportant en tout plus de cent ouvrages posant problème pour la migration (premiers inventaires, MIGADO). L'équipement de tous ces ouvrages sur la durée du contrat n'étant pas réaliste, il a été fait le choix de se focaliser sur 3 affluents présentant les enjeux les plus importants :

Eyraud (24), Durèze et Engranne (33)

Ces cours d'eau possèdent en effet une qualité d'eau et d'habitat parmi les meilleurs des affluents de la Dordogne Atlantique. Ils disposent également de populations d'Anguille déjà en place. Leur potentiel piscicole est donc avéré. La problématique de la libre circulation y est importante (environ 15 à 20 seuils à traiter) mais possible à résoudre. Pour ces raisons, ces trois cours d'eau nous ont paru pouvoir jouer le rôle de « pilote », sur les 5 années du contrat de rivière, sachant qu'à terme la stratégie de restauration des poissons migrateurs nécessitera de s'intéresser aussi à tous les affluents.

Il s'agira donc de sensibiliser les propriétaires de seuils aux concepts de continuité écologique, des populations de migrateurs, ... par exemple par la **diffusion de la synthèse de l'étude** des différents seuils (potentialités du bassin, état des seuils,

propositions, chiffrage) et la restitution des travaux en **réunion** avec les propriétaires ainsi que les différentes parties prenantes (1 réunion par bassin). Il s'agira ensuite également à travers cette sensibilisation de **susciter une démarche collective** sur chacun des bassins et d'accompagner les maîtres d'ouvrage, par exemple par la recherche de nouveaux partenariats où encore par l'accompagnement technique. Une réflexion à l'échelle de chacun des bassins pourra notamment permettre de faire émerger une prise de conscience et un engagement collectifs permettant de réaliser des économies d'échelle.

Lorsque cela sera possible, il sera également étudié l'opportunité d'arasement totalement ou partiellement des obstacles ou de les équiper pour un franchissement par plusieurs espèces : lamproies, poissons blancs,...

- Amélioration ou création de dispositifs de montaison et de dévalaison efficaces sur les 3 barrages du Bergeracois.

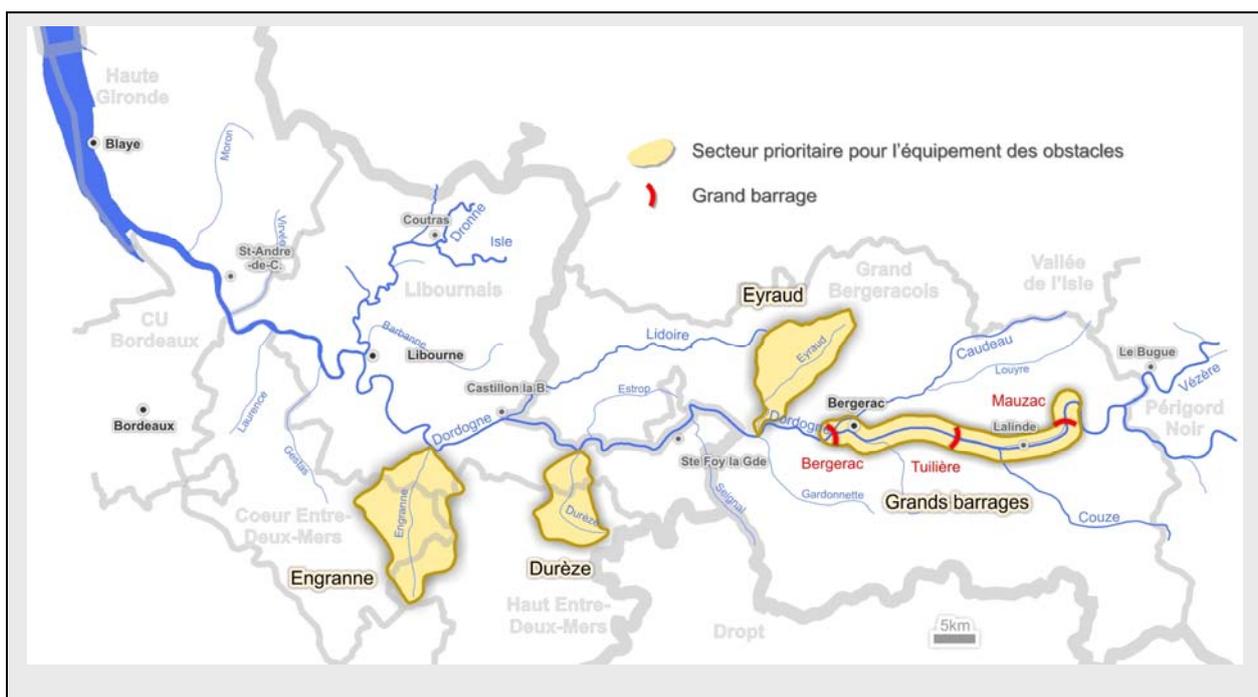
Les débats au sein des groupes de bassin sur les poissons « migrateurs » ont identifié des projets prioritaires sur ces trois barrages (amélioration de la montaison à Bergerac et Mauzac, dévalaison à Tuilières).

Tuilières : Le barrage est en cours de reconstruction. Certains équipements (masque) ont été imposés par les services de l'Etat pour améliorer la dévalaison au niveau de l'ouvrage. Une attention toute particulière devra donc être portée à l'efficacité de ces équipements.

Mauzac : Le projet de mise en œuvre d'un stade d'eaux vives en rive droite a été envisagé pour concilier la pratique de sports d'eaux vives et la libre circulation des migrateurs. Cet aménagement devrait en effet permettre d'améliorer la montaison.

Bergerac : La passe à poissons existante, rive gauche, a déjà montré ses limites et une amélioration de la montaison serait donc souhaitable sur ce barrage.

L'animateur aura ainsi pour objectifs de suivre le fonctionnement des ouvrages et de mettre en avant les éventuels problèmes repérés. Sur cette base, des synthèses pourront être produites et diffusées, pour information, à l'ensemble des parties (comité de rivière, pêcheurs, associations de protection de la nature, riverain, grand public). L'expression collective et la mobilisation de ces différents acteurs seront également encouragées au cours de réunions d'information et de sensibilisation. L'animateur du contrat de rivière participera également aux différentes instances du bassin afin d'y porter les messages et/ou questionnements ressortant de ces réunions de discussion/concertation.



Devis estimatif

20 obstacles sur les 3 cours d'eau

Etude : 1000 € HT/obstacles Passe à Anguilletes : 2 000 € HT/obstacles

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Barrages du Bergeracois	5 000										5 000
Obstacles sur les affluents	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	75
TOTAL k€/ AN	5	10	5	10	5	10	5	10	5	10	
TOTAL k€	5075										

Maître d'ouvrage

Propriétaires des seuils, EDF

Partenaires techniques

MIGADO, ONEMA, GHAAPPE, Fédérations de pêche, Pêcheurs professionnels

Partenaires financiers

Europe : à déterminer

Agence de l'eau : à déterminer

Conseil régional : 20 %

Conseil général 24 : 30 % pour collectivités

Conseil général 33 : 20%

Etat : à déterminer

Autofinancement : 60 à 80 %

Indicateurs

- Nombre de réunions
- Nombre de seuils diagnostiqués
- Linéaire de cours d'eau reconquis

Volet B1 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Poissons

Ss-thème :

Opération : Etudes de certaines espèces présentant un enjeu pour la basse Dordogne

Enjeu(x) du PDM correspondant

Restauration des fonctionnalités naturelles des zones humides, rivières et lacs.

Contexte

Le comportement de certaines espèces piscicoles des peuplements de la Dordogne est encore mal connu. C'est notamment le cas des silures. Les relations interspécifiques de cette espèce, récemment introduite, font encore l'objet de nombreuses interrogations : prédation, effarouchement au droit des ouvrages de franchissement, ... ?

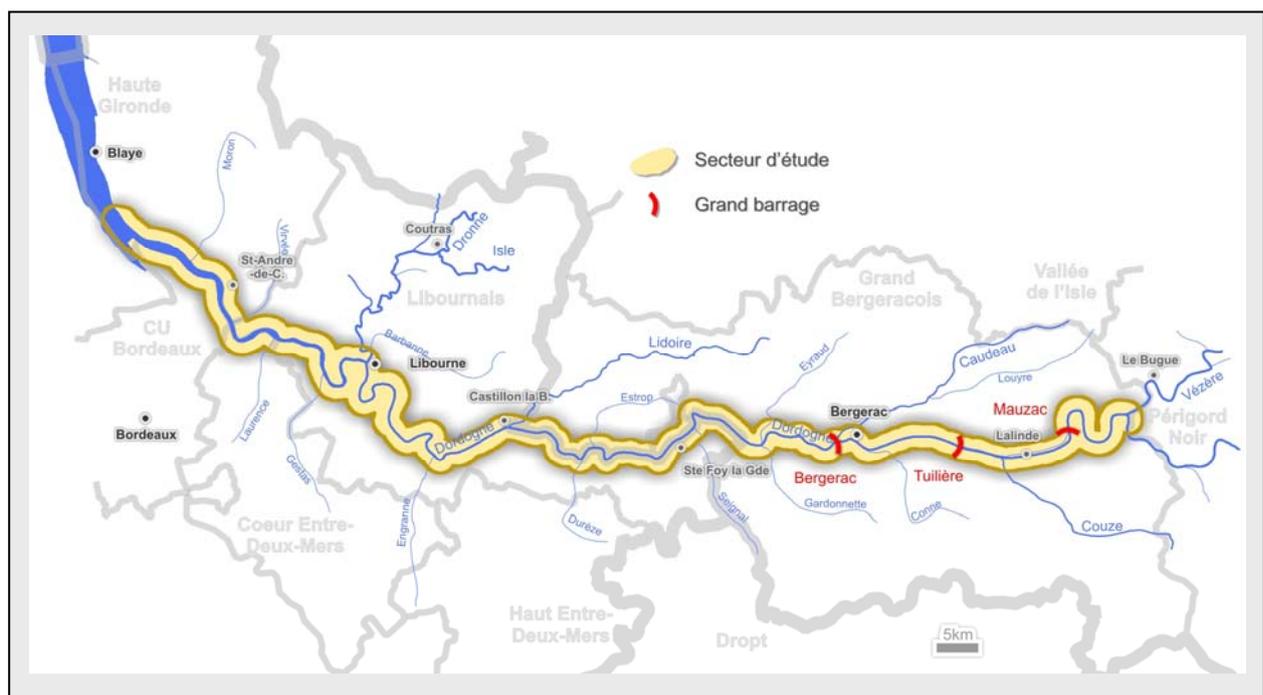
Concernant les populations d'Alose feinte et de Lamproies, certaines données plus précises, comme la localisation des sites de reproduction, le nombre de captures, ... permettraient d'affiner les connaissances sur ces deux espèces et d'en améliorer la gestion.

Objectifs visés

- Amélioration des connaissances sur certaines espèces piscicoles, sur leurs habitats et sur leur dynamique d'évolution.

Description de l'opération

- Etude sur l'état des populations de silures et approche des impacts possibles de leur présence sur les écosystèmes et notamment sur les poissons migrateurs.
 - o Développer des investigations sur la présence des silures au pied des barrages à partir des protocoles déjà expérimentés sur la Garonne.
 - o Mettre en place des enquêtes auprès d'un réseau de pêcheurs échantillonneurs (professionnels, amateurs aux engins, ligne)
 - o Réaliser des pêches scientifiques



- Etude sur les populations d'Alose feinte et de lamproie fluviatile
 La Dordogne Atlantique est en effet un secteur stratégique pour la reproduction de ces deux espèces. Leurs zones de frai sont moins bien connues. L'amélioration des connaissances sur ces deux espèces est préconisée dans le plan de gestion des poissons migrateurs.

- o Inventaires et cartographie des sites de frai
- o Suivi de la reproduction naturelle
- o Enquête et exploitation de données issues des pêcheries professionnelles, amateur aux engins et filets et lignes

Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Etude Silure	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	35
Etude Aloses Lamproies	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	3,5	35
TOTAL k€/ AN	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	7	
TOTAL k€	70											

Maître d'ouvrage

MIGADO

Partenaires techniques

Pêcheurs professionnels, Pêcheurs amateurs, Fédérations de pêche, ONEMA, CEMAGREF

Partenaires financiers

Agence de l'eau : 50%
 Conseil régional : 20%
 Conseil général 33 : 20%
 Conseil général 24 : A déterminer
 Autofinancement : 20%

Volet B3 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Gestion de la ressource

Ss-thème : Etiage

Opération : Dynamiser la mise en œuvre du PGE Dordogne

Enjeu(x) du PDM correspondant

Gestion des eaux en période d'étiage pour répondre aux besoins socio-économiques dans le respect du bon état des eaux.

Contexte

Le Plan de gestion d'étiage Dordogne-Vézère entrera dans sa phase de mise en œuvre en 2008. Il définit, à l'échelle du bassin Dordogne-Vézère et sur la base d'un état des lieux de la ressource (usages, stockage, gestion), les règles de partage en situation « normale » et en situation « de crise », ainsi que les moyens de contrôle. Il explicite à l'échelle du bassin, les modalités institutionnelles de gestion collective des prélèvements et des ressources en eau.

Sur le bassin de la Dordogne Atlantique, la problématique des étiages se pose essentiellement sur les affluents de la Dordogne, très sensibles aux étiages sévères. La problématique de la gestion quantitative de la ressource sur ces affluents est importante afin de concilier l'ensemble des usages sur ces sous-bassins mais également afin d'atteindre les objectifs d'amélioration de la qualité des eaux (dilution des rejets).

Actions du PGE concernant le territoire

- Mettre en place et exploiter un réseau de suivi des étiages sur les affluents,
- Sensibilisation des usagers aux enjeux de la gestion équilibrée de la ressource (réunions et plaquette d'information),
- Réaliser des diagnostics agri-environnementaux pour évaluer les marges de manœuvre dans l'évolution des pratiques agricoles et mettre en évidence les pistes pour optimiser les fonctions de rétention d'eau,
- Favoriser la substitution.

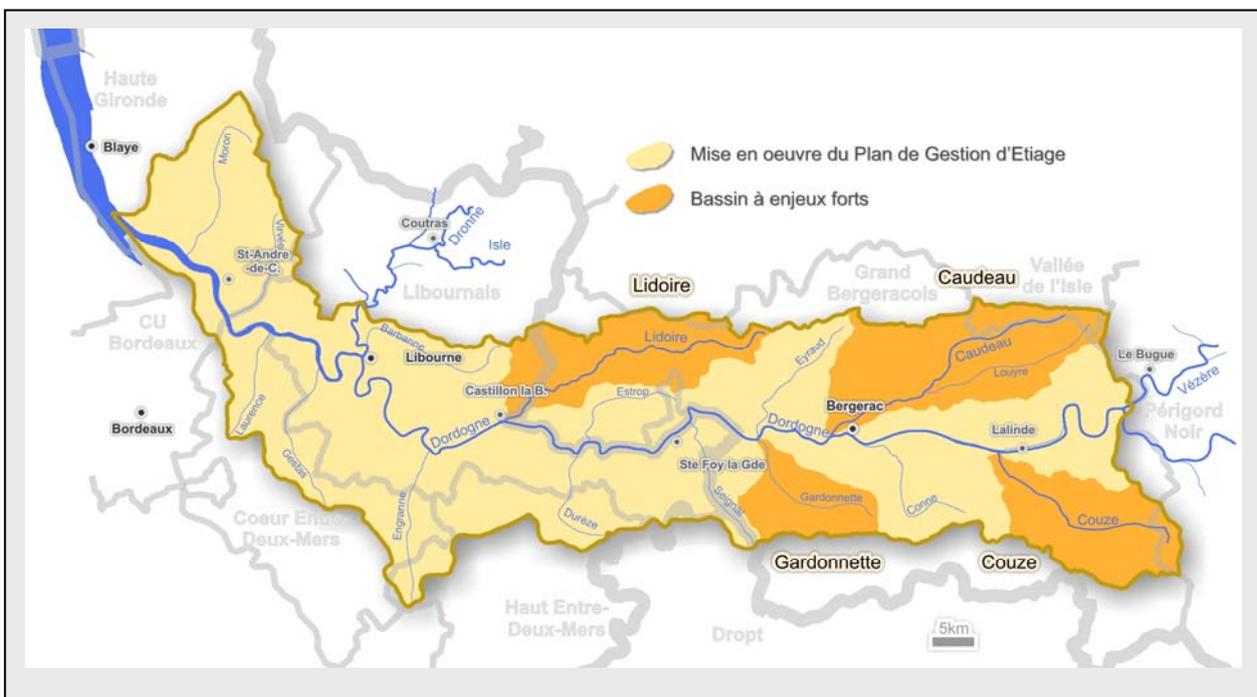
Référence : Plan de gestion d'Etiage, EPIDOR, 2007

Description de l'opération

- Pose d'échelles limnimétriques ou de stations de mesures des débits sur les bassins des affluents à enjeux. Il s'agira ainsi d'améliorer la connaissance des débits d'étiage sur les bassins suivants : Gardonnette, Lidoire, Caudeau, Couze.
Un réseau d'observateurs, basé sur des acteurs locaux (technicien rivière, personnel communal, ...) sera également mis en place pour relever les échelles régulièrement en période d'étiage et transmettre les informations à l'animatrice du contrat de rivière qui relayera aux différentes instances. (*Financements PGE*)
- Sur la base de cette connaissance des débits, les différents problèmes de partage de la ressource pourront être synthétisés et communiqués aux différentes parties prenantes (agriculteurs, pêcheurs, association de protection de la nature, ...). Le comité de rivière devra permettre l'expression collective et la formulation des différentes exigences sociales autour des débits.

- En parallèle, l'animateur du contrat de rivière devra jouer un rôle de relais entre les acteurs du bassin de la Dordogne Atlantique et l'animateur du PGE Dordogne Vézère. Pour cela, il devra :
 - s'assurer de la mise en œuvre effective des orientations du PGE,
 - informer l'animateur du PGE de l'avancement des différentes actions sur les affluents de la Dordogne Atlantique,
 - entretenir la motivation et la dynamique des différents acteurs en les sensibilisant à toute occasion : visites de terrain, réunions du contrat de rivière, ...
 - associer l'animateur du PGE aux réunions qui pourraient être organisées sur des sous-bassins où la problématique de la gestion quantitative est importante,
 - se tenir à disposition de l'animateur du PGE pour l'assister dans sa mission sur le territoire.

Pour les collectivités concernées par le SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés, les préconisations et recommandations du SAGE s'imposeront.



Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux, Conseil régional, Chambres d'agriculture, Animateur du PGE

Indicateurs

Nombre d'échelles posées
 Nombre de réunions organisées

Volet B2 : Préserver les milieux, protéger les espèces, gérer la ressource

Thème : Gestion de la ressource

Ss-thème : Inondations

Opération : Dynamiser la mise en œuvre du PAPI Dordogne

Enjeu(x) du PDM correspondant

Contexte

Le PAPI Dordogne entrera dans sa phase de mise en œuvre en 2008. Ce document vise à réduire progressivement et durablement les dommages aux personnes et aux biens pouvant découler des inondations. Ce programme comprend plusieurs volets :

- renforcement de la prévision et de l'alerte,
- réduction de l'aléa,
- réduction de la vulnérabilité
- anticipation des crues grâce à une organisation collective

Le territoire du contrat de rivière est fortement concerné par la problématique des inondations de la Dordogne, puisque le tronçon Bergerac-Ambès est identifié comme l'un des 3 secteurs du bassin de la Dordogne où se trouvent le plus d'enjeux en termes de bâti.

Actions du PAPI concernant le territoire

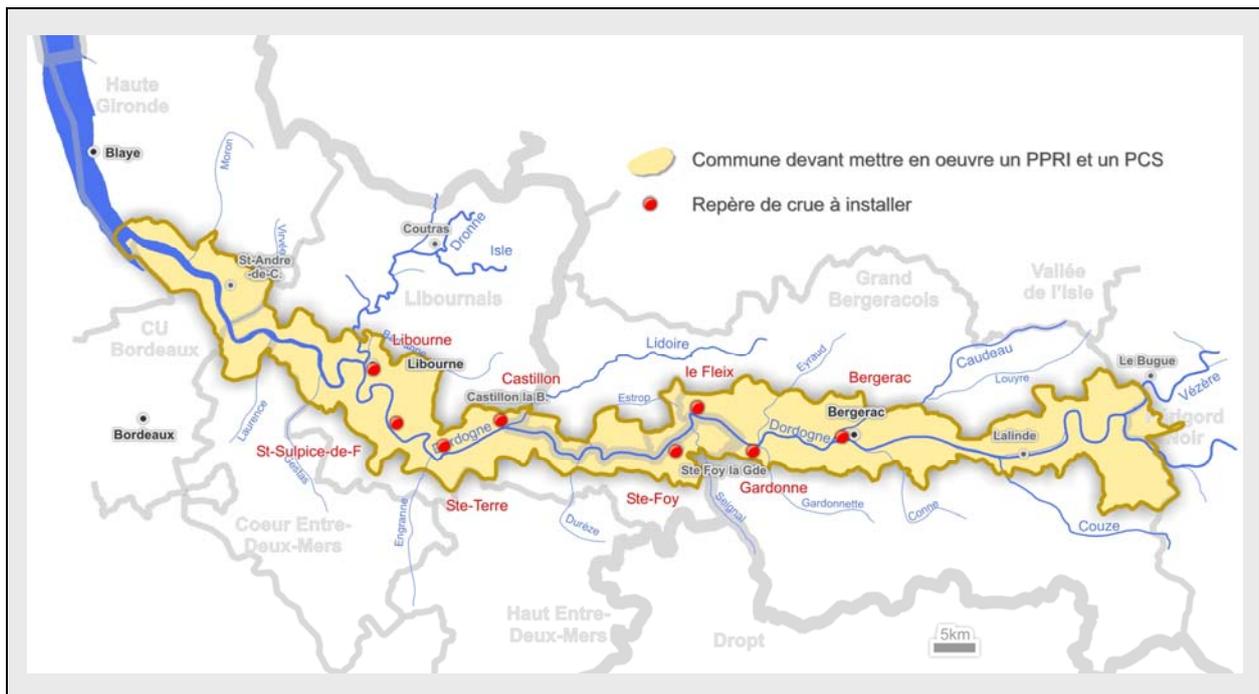
- Accompagner le développement d'infrastructures touristiques en zone inondable par l'organisation collective d'une information sur les cotes inférieures aux cotes d'alerte,
- Définir les actions de protections localisées à mettre en œuvre pour les communes riveraines de la Dordogne les plus touchées par le risque inondation,
- Accompagner la restauration et l'entretien des digues de palus et, au besoin, les supprimer,
- Favoriser le ressuyage rapide dans les zones de palus,
- Sensibiliser au risque inondation,
- Réduire la vulnérabilité des habitations et des activités,
- Accompagner les collectivités dans la pose de repères de crue et la réalisation de Plans Communaux de Sauvegarde,
- Soutenir les projets de développement adaptés au caractère inondable de la vallée

Référence : Plan d'actions de prévention des inondations Dordogne, EPIDOR, 2007

Description de l'opération

- Assister les communes dans la pose d'un repère de crues par commune sur Bergerac, Gardonne, Le Fleix, Sainte Foy la Grande, Castillon la Bataille, Sainte Terre, Saint Sulpice de Faleyrens, Libourne. (*Financements PAPI*)
- Aide dans la mise en œuvre des Plans Communaux de Sauvegarde (PCS)
L'élaboration de PCS est une obligation pour les communes couvertes par un PPRi. Sur le territoire de la Dordogne Atlantique, l'ensemble des communes riveraines sont ainsi concernées par cette obligation. (*Financements PAPI*)

- L'animateur du contrat de rivière devra également jouer un rôle de relais entre les acteurs du bassin de la Dordogne Atlantique et l'animateur du PAPI Dordogne. Pour cela, il pourra :
 - s'assurer de la mise en œuvre locale des orientations du PAPI,
 - informer l'animateur du PAPI de l'avancement des différentes actions sur le territoire de la Dordogne Atlantique,
 - entretenir la motivation et la dynamique des différents acteurs en les sensibilisant à toute occasion : terrain, réunion du contrat de rivière, ...
 - associer l'animateur du PAPI aux réunions qui pourraient être organisées sur les secteurs les plus vulnérables,
 - se tenir à disposition de l'animateur du PAPI pour l'assister dans sa mission sur le territoire.



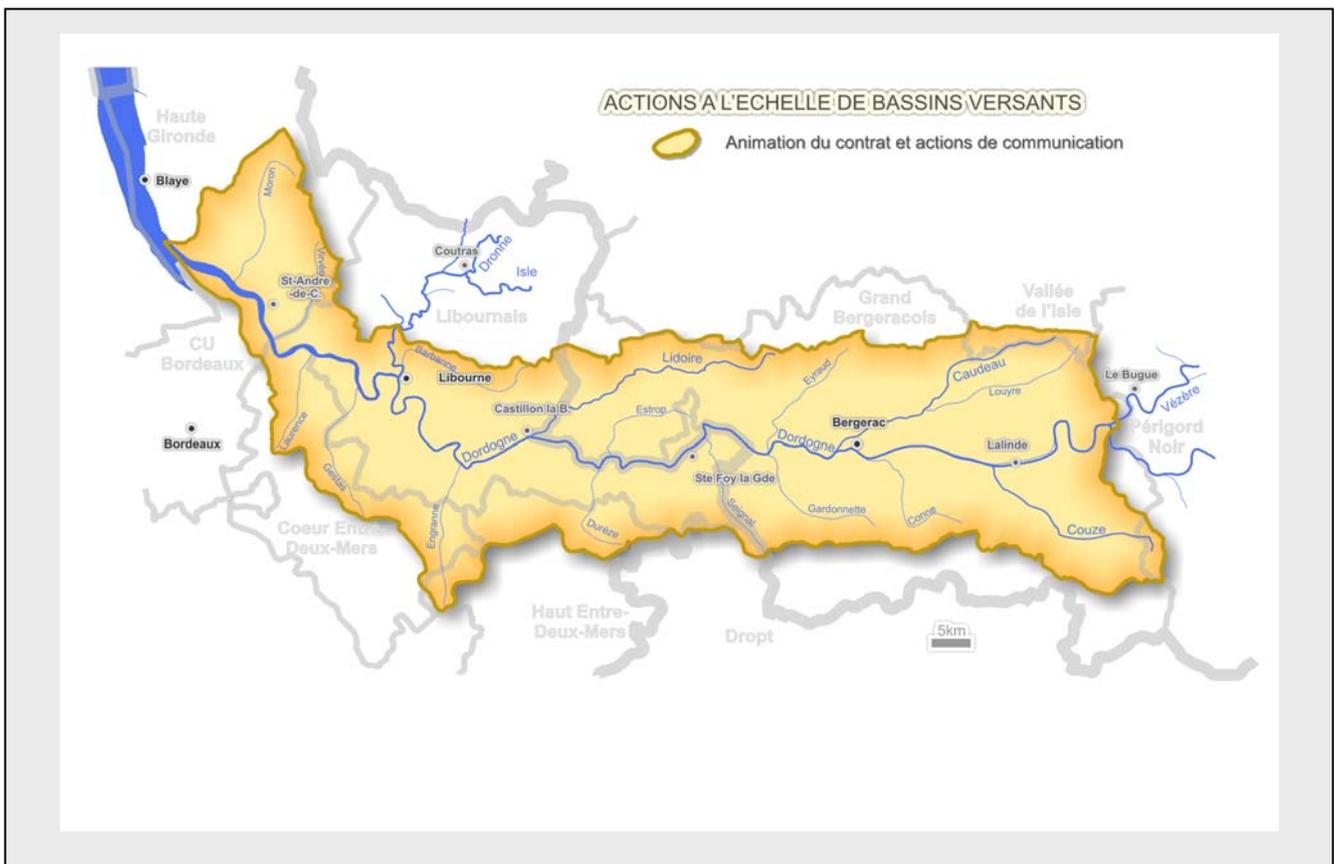
Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux, Conseil régional, Chambres d'agriculture, Animateur du PAPI

Indicateurs

Nombre de repères de crue posés
 Nombre de Plans Communaux de Sauvegarde engagés

Volet C : Animer, communiquer et sensibiliser



Volet C : Animer, communiquer et sensibiliser

Thème : Sensibiliser

Ss-thème :

Opération : Elaboration d'outils de communication

Enjeu(x) du PDM correspondant

Organisation et moyens des acteurs de l'eau pour répondre aux objectifs de la DCE et à leurs priorités

Contexte

La réussite du contrat de rivière est basée sur l'adhésion au projet du plus grand nombre. L'implication de tous les acteurs dans la restauration de la rivière dépend de leur sensibilité aux différentes problématiques. La communication et la sensibilisation sont donc fondamentales pour mobiliser les élus, les acteurs du territoire, le grand public autour d'un seul et même programme.

Objectifs visés

- Sensibilisation des élus, des acteurs du territoire, du grand public, ...
- Optimisation de l'implication de chacun dans le projet,
- Emergence d'un maximum d'actions dans les 5 années du contrat

Description de l'opération

- Création d'une mallette pédagogique

Cet outil sera élaboré en partenariat avec l'inspection d'académie ainsi que les réseaux d'éducation à l'environnement du territoire. Il contiendra tous les éléments sur la gestion de l'eau par bassin versant (schéma, cartes, parcours pédagogiques, fiches de préparation des cours, ...).

- Création, édition du Grand Livre de la rivière.

A l'image de ce qui a pu être fait sur la Haute Dordogne, il est prévu de réaliser une bande dessinée afin de sensibiliser les gens sur la rivière et ses problèmes.

- Réalisation de 4 panneaux d'exposition.

Réalisation de 4 panneaux d'exposition afin d'enrichir l'exposition d'EPIDOR par exemple sur les thèmes suivants : 3 « petits » panneaux sur le bouchon vaseux, les palus, les berges et un grand panneau sur le contrat de rivière.

- Parutions

- o Plaquette de présentation du contrat de rivière,

Réalisation d'une petite plaquette présentant le contrat de rivière en quelques points : territoire, enjeux, objectifs, grandes orientations, échéances, coordonnées de l'animateur et des principaux partenaires.

- o lettre du contrat de rivière,

Elaboration d'un bulletin de liaison pour informer le grand public, les élus et les acteurs de l'avancement du contrat, des retours d'expériences sur les actions du contrat, sur l'actualité du contrat ou encore pour sensibiliser sur certaines thématiques. Ce bulletin sera ensuite largement diffusé sur le territoire. Il est prévu de réaliser 2 bulletins par an pendant les 5 années.

- o parution d'articles dans la presse spécialisée,

Certains acteurs du territoire sont difficiles à sensibiliser par les méthodes « classiques » (lettre du contrat, réunions publiques, ...). Il est donc envisagé de faire paraître des articles thématiques dans la presse spécialisée. Par exemple, exposer les actions du contrat sur la pollution diffuse par les phytosanitaires dans la presse agricole.

o Insertion d'articles dans les bulletins des collectivités territoriales,
 Les lettres d'information des contrats de rivière sont souvent mal identifiées par le grand public et il est parfois utile de pouvoir insérer des articles dans les bulletins communaux ou intercommunaux (communautés de communes, pays) pour sensibiliser les particuliers.

o réalisation de fiches techniques thématiques,
 Destinées à sensibiliser les élus et/ou les acteurs du territoire sur certaines thématiques, ces fiches pourraient servir de support à l'organisation des réunions publiques. Les thèmes abordés pourraient être choisis en fonction des besoins du contrat, par exemple recommandation en cas d'implantation d'une exploitation de granulats sur votre commune, le recul de digue, les palus, ...

L'ensemble de ces fiches pourra constitué un classeur de la bonne gestion de la vallée. La rédaction des fiches se fera sur la base des connaissances et des nombreuses études réalisées sur le territoire.

- Création de pages Internet spécifiques au contrat de rivière

EPIDOR a mis en place un site Internet en 2002. Ce site est une mine d'informations sur la gestion de la vallée de la Dordogne : documents en téléchargement libre, actualités, ... Il est envisagé de créer des pages spécifiques au contrat de rivière qui permettraient la mise en ligne de l'actualité du contrat, de mettre en évidence un ou plusieurs articles phares en lien avec l'actualité du territoire, ...

- réunions publiques

Organisation de réunions publiques thématiques et sectorielles pour aborder l'avancement du contrat, les opérations en cours et à venir et faire intervenir des élus ou techniciens sur leur retour d'expérience des opérations déjà engagées dans le cadre du contrat. Plusieurs sujets pourraient faire l'objet de ces réunions : qualité, quantité, préservation des milieux, bonnes pratiques, cadre de la politique de l'eau (DCE, SDAGE, LEMA), ...

- participation à des évènements

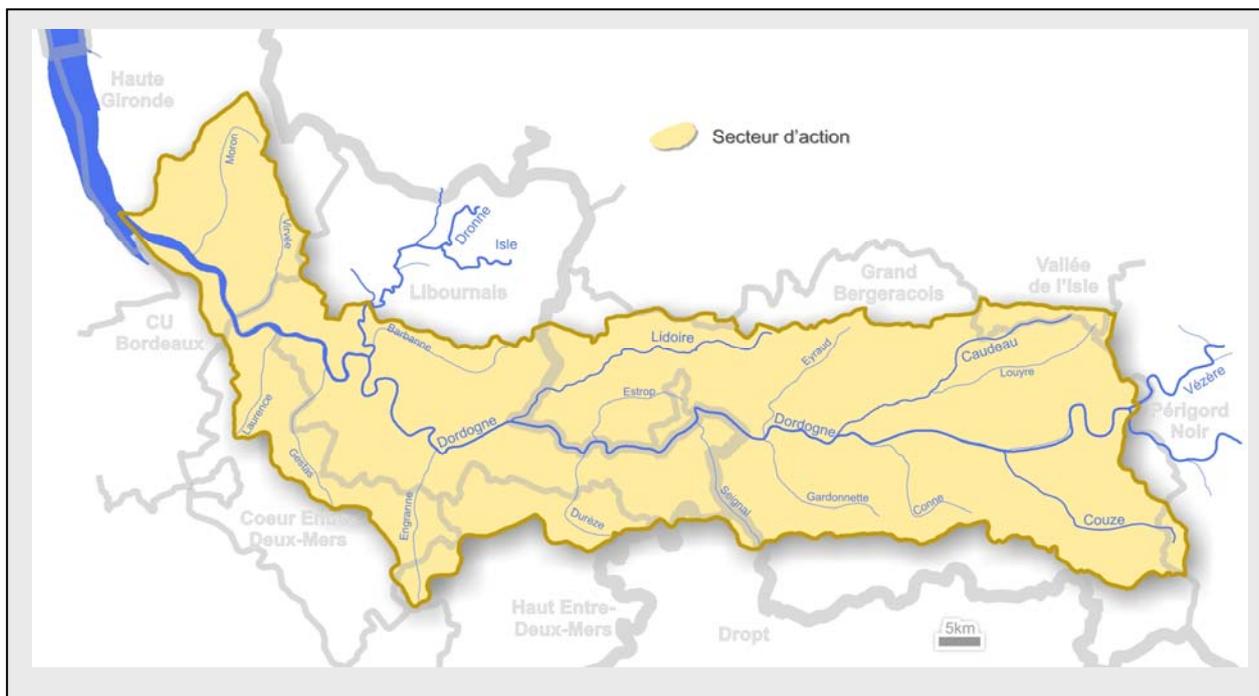
Aide à l'organisation ou participation à tout évènement permettant de sensibiliser à la préservation de la rivière. Exemple : journées de la rivière, floralies du Fleix, ...

- création d'une signalétique « contrat de rivière » sous la forme par

exemple d'un autocollant qui pourrait être accolé sur les chantiers menés dans le cadre du contrat de rivière.

Actions	Publics				
	Elus	Acteurs du territoire	Grand Public	Scolaires	Partenaires
Création d'une mallette pédagogique				X	
Grand Livre de la rivière			X	X	
Panneaux d'exposition			X		
Plaquette de présentation du contrat	X	X	X		
Réalisation de la lettre du contrat de rivière	X	X			

Articles presse spécialisée					
Articles bulletins collectivités					
Fiches techniques					
Site internet					
Réunions publiques					
Manifestations					
Signalétique « contrat »					



Devis estimatif

Actions	Echéancier										TOTAL k€
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5		
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33	
Création d'une mallette pédagogique	2	2	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	1,5	16
Grand Livre de la rivière	2	2									4
Panneaux d'exposition	1,1	1,1									2,2
Plaquette de présentation du contrat	1,25	1,25									2,5

Actions	Echéancier										TOTAL k€	
	Année 1		Année 2		Année 3		Année 4		Année 5			
	24	33	24	33	24	33	24	33	24	33		
Réalisation de la lettre du contrat de rivière	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	1,25	12,5
Fiches techniques	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	0,5	5
Réunions publiques	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	0,1	1
Signalétique « contrat »	0,5	0,5										1
TOTAL k€/ AN	8,7	8,7	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	3,35	
	17,4		6,7		6,7		6,7		6,7			
TOTAL k€	44,2											

Maitre d'ouvrage

EPIDOR

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseils généraux, conseil régional, collectivités territoriales, structures d'éducation à l'environnement, Inspection d'académie

Partenaires financiers

Agence de l'eau : 50 % (plafond annuel de 20 000 €)

Conseil général 24 : à déterminer

Conseil général 33 : à déterminer

Conseil régional : 20 %

Autofinancement : 30 %

Indicateurs de suivi

- Nombre de publications
- Nombre d'articles dans la presse
- Nombre de sollicitations
- Nombre d'interventions auprès du public

Fiche action

N° fiche : C2

Volet C : Animer, communiquer et sensibiliser

Thème : Sensibiliser

Ss-thème :

Opération : Réalisation d'un film sur la rivière

Enjeu(x) du PDM correspondant

Organisation et moyens des acteurs de l'eau pour répondre aux objectifs de la DCE et à leurs priorités

Objectifs visés

- Sensibilisation du plus grand nombre,
- Valorisation des efforts réalisés pour la restauration de la qualité de l'eau

Description de l'opération

Réalisation d'un DVD présentant un petit film (une vingtaine de minutes) sur la Dordogne. Présentation de la rivière aux différentes saisons, des différents usages, des pressions subies, des potentialités et présentation du contrat de rivière et de ses objectifs. Le chapitrage du film permettrait un visionnage complet ou par thématique.

Ce DVD serait utilisé :

- Par les établissements d'enseignement (primaires, collèges, lycées) et en accompagnement de la mallette pédagogique. Le chapitrage permettrait de n'aborder que certains thèmes bien précis avec les élèves.
- Pour organiser des réunions publiques : projection du film/débat discussion avec la salle.
- Par les musées relatifs à la rivière (musée de la Lamproie, musée de la batellerie, ...) dans le but de faire connaître et de sensibiliser le plus grand nombre,
- Par les associations d'éducation à l'environnement, les fédérations de pêche, ... toute structure étant amenée à faire de la sensibilisation à l'environnement et qui pourrait donc utiliser ce DVD comme support.
- Projection dans les différentes manifestations locales : fête de la rivière, fête de la Lamproie, ...

L'animateur du contrat pourrait également intervenir pour sensibiliser tout type de public sur la base du contenu du DVD auprès des structures qui en feraient la demande.



Devis estimatif

Réalisation année 2 : 45 000 € TTC

Maître d'ouvrage

EPIDOR

Partenaires techniques

Agence de l'eau, Conseil Régional, Conseils généraux, Structures d'éducation à l'environnement

Partenaires financiers

Conseil régional : 20 %

Conseils généraux : à déterminer

Autofinancement : à déterminer

Indicateurs de suivi

Nombre de structures utilisant le DVD

Nombre de sollicitations pour obtenir le DVD



Fiche action

N° fiche : C3

Volet C : Animer, communiquer et sensibiliser

Thème : Animer

Opération : Suivi du contrat

Enjeu(x) du PDM correspondant

Organisation et moyens des acteurs de l'eau pour répondre aux objectifs de la DCE et à leurs priorités

Contexte

Le suivi du contrat de rivière repose sur l'animation de ce dernier. L'animateur doit être le lien entre les élus, les acteurs du territoire et les partenaires techniques et financiers.

Objectifs visés

- Atteinte des objectifs du contrat,
- Aboutissement d'un maximum de projets dans les 5 années du contrat,
- Evaluation des actions engagées

Description de l'opération

- Diffusion du dossier définitif auprès des membres du comité de rivière et de chaque communauté de communes. Edition en 215 exemplaires.

- Instauration de permanences à Sainte Foy la Grande tous les premiers mercredis de chaque mois.

- Création de commissions thématiques,

Différentes commissions thématiques constituées d'élus et de techniciens seront créées afin de suivre l'avancement des différents dossiers, de les dynamiser et de réajuster au besoin l'action du contrat sur ces thématiques.

Trois commissions (« qualité de l'eau », « zones humides », « viticulture ») ont déjà été identifiées mais d'autres pourront être mises en place en fonction des besoins au cours du contrat.

- Formation des élus,

Organisation de réunions portant sur un thème précis : développement de la problématique, des conséquences pour la rivière et des outils à disposition des élus pour solutionner le problème.

- Assistance auprès des maîtres d'ouvrage,

L'animateur devra aider les maîtres d'ouvrage dans la mise en œuvre de leur projet : mise en relation avec des projets similaires achevés, élaboration du plan de financement, suivi des dossiers, validation technique des projets avec les partenaires, ...

- Coordination des actions

L'animateur devra veiller au respect du calendrier du contrat et faire émerger un maximum de projet dans les 5 années de mise en œuvre. Il sera le relais entre les élus, les maîtres d'ouvrages et les partenaires.

- Collaboration avec les structures d'animation d'outils territoriaux

Les animateurs du SAGE Estuaire de la Gironde et des milieux associés et du SAGE Nappes profondes de la Gironde seront associés aux réunions du comité de rivière et participeront également aux réunions sectorielles et aux commissions thématiques susceptibles de les intéresser. Un contact régulier permettra également de tenir les animateurs informés de l'avancement des différents dossiers.

De même, et comme précisé dans les fiches B9 et B10, une étroite collaboration sera également instaurée avec les animateurs du PGE Dordogne – Vézère et du PAPI Dordogne.

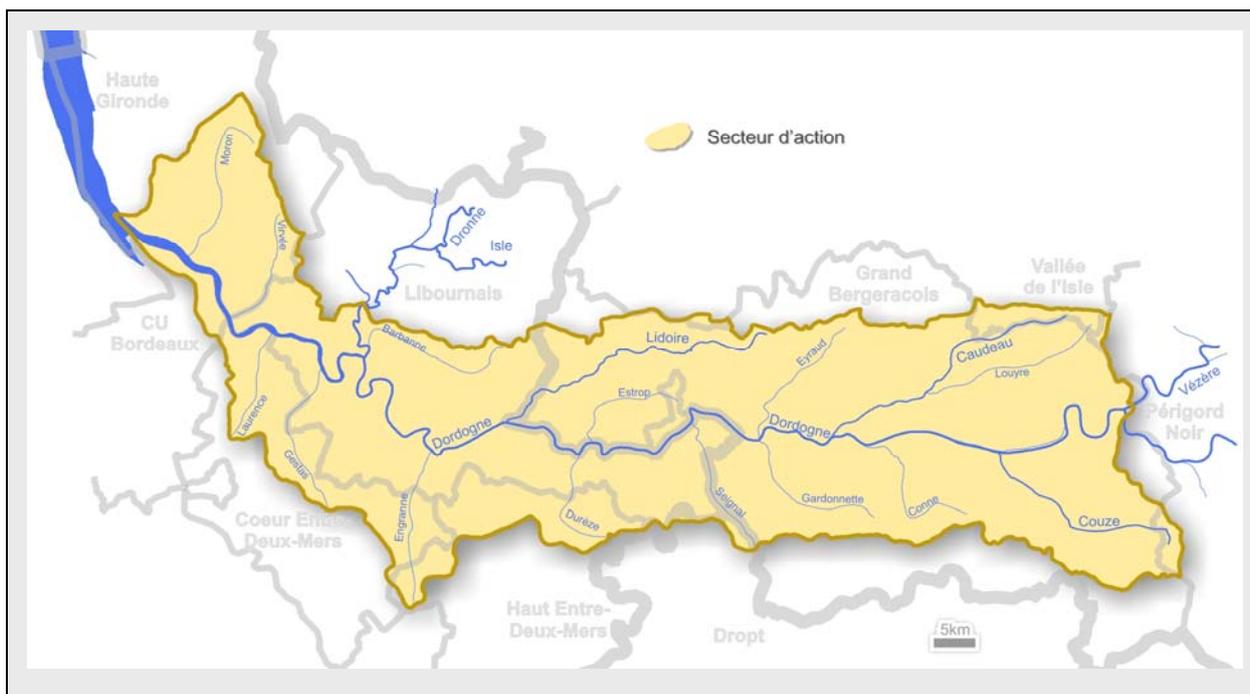
- Renseignement et analyse des tableaux de bord du contrat

Au delà du renseignement des tableaux de bord qui permettent aux partenaires de suivre l'avancement du contrat, des financements et d'évaluer le contrat, l'animateur devra entretenir une relation d'échanges directs avec les partenaires : visites de chantiers, bilan régulier de l'avancement.

Cas particulier du volet « Développement et mise en valeur du territoire »

Il est proposé qu'un protocole de coopération interdépartementale soit créé entre les départements de la Dordogne et de la Gironde (à l'image de ce qui a déjà pu être fait sur l'Isle).

Une commission tourisme, animée par les 2 Pays, sera également instaurée au niveau du contrat de rivière. Cette commission aura en charge le suivi du volet D. Elle regroupera l'ensemble des acteurs touristiques de la vallée.



Devis estimatif

Actions	Année 1	Année 2	Année 3	Année 4	Année 5
Edition et diffusion du dossier définitif	4				
Frais de personnel et de structure	69,4	69,4	69,4	69,4	69,4
Frais de déplacement	3,8	3,8	3,8	3,8	3,8
TOTAL k€/an	77,2	73,2	73,2	73,2	73,2
TOTAL	370 k€ HT				

Maître d'ouvrage

EPIDOR

Partenaires techniques et financiers

Agence de l'eau : 50 % (plafond annuel de 80 000 €/an)

Conseil Régional : 20 % investissement uniquement

Pays du Libournais : 15 %

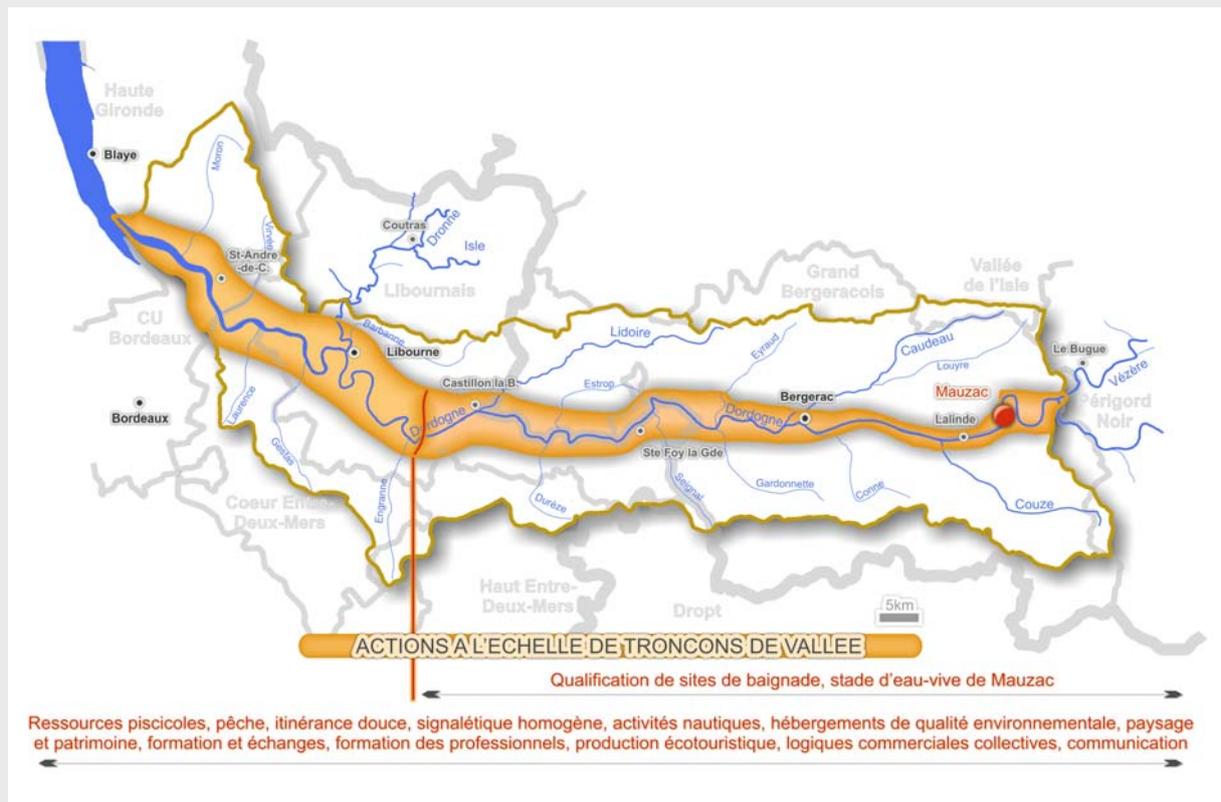
Pays du Grand Bergeracois : 15 %

Autofinancement : 20 %

Indicateurs :

- Tableau de bord

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire



Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thème : Pêche

Opération : Valorisation des ressources piscicoles et de la pêche fluviale

Enjeu(x) du PDM correspondant

Objectifs visés

- Promouvoir l'activité et les produits de pêche,

Description de l'opération

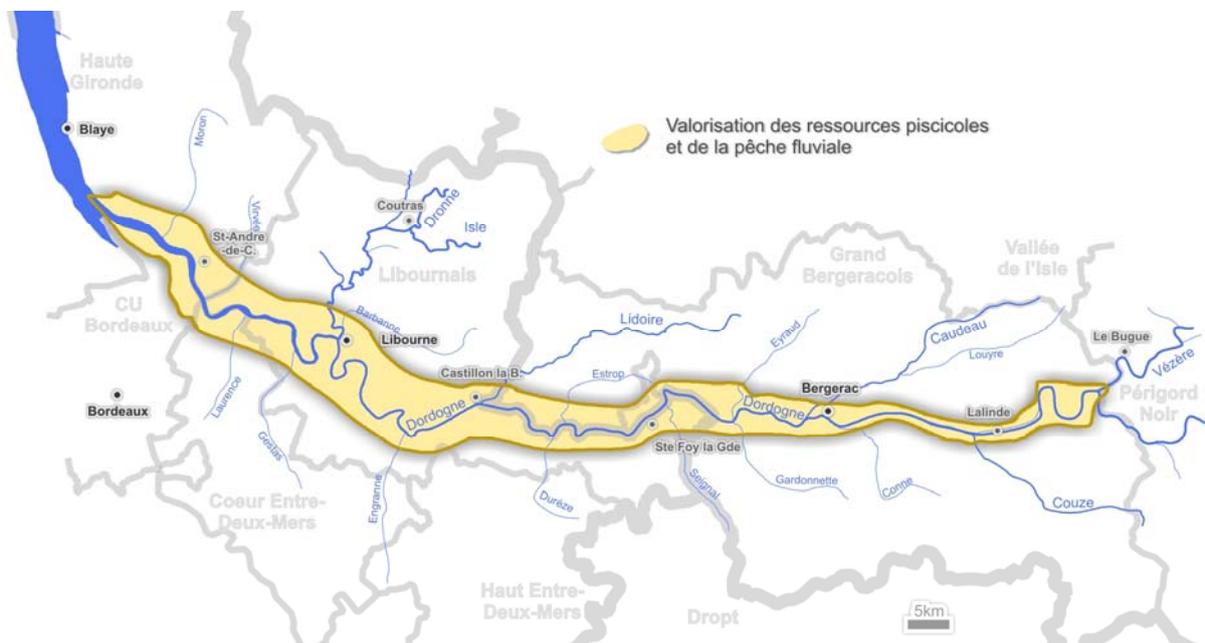
- Réalisation d'un guide sur les parcours et les pratiques de pêche à la ligne : type de pêche, sites, accès, formalités administratives, ...

- Maintien et développement d'un réseau de manifestations :
 - guide et promotion des « fêtes du poisson »
 - aide technique et financière à la création de nouvelles manifestations

- Création d'un kit de promotion de la pêche professionnelle :
 - création de panneaux d'exposition présentant le métier de pêcheur, les produits de la pêche, ...
 - réalisation d'un guide des points de vente des produits de la pêche,
 - Réalisation de fiches-recette

- Recherche de nouveaux partenariats
 - avec les écoles hôtelières, les conservateurs, les restaurateurs, ...
 - pour la formation des pêcheurs professionnels à la valorisation des produits

- Aide à la transformation et à la qualification des produits de la pêche



Devis estimatif

A déterminer

Maître d'ouvrage

Associations de pêcheurs professionnels, Fédérations de pêche, AAPPMA, Association des pêcheurs amateurs aux engins.

Partenaires techniques

Fédérations de pêche, ONEMA, AAPPMA, Association des pêcheurs professionnels, association des pêcheurs amateurs aux engins, ...

Partenaires financiers

Conseil Régional : 20 %

Conseil général 24 : à déterminer

Conseil général 33 : à déterminer

Autofinancement : à déterminer



Fiche action

N° fiche : D2

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Paysages de la vallée

Opération : Favoriser l'itinérance douce

Objectifs visés

- Favoriser l'accès au public, la découverte et l'itinérance sur et le long de la rivière,

Description de l'opération

- Créer une véloroute « la Vallée de la Dordogne à vélo » :

Le projet de réalisation d'un itinéraire « cyclo » court dans les esprits depuis de nombreuses années. Certaines initiatives ont d'ailleurs déjà vu le jour (CC des trois vallées du Bergeracois). Aujourd'hui, il semble pertinent d'engager une étude globale pour la réalisation d'une véloroute des sources à l'estuaire. Ce tracé pourrait s'appuyer sur des tronçons de véloroute (aménagement de voies existantes pour la cohabitation cyclo/auto) et des tronçons de voie verte (voies exclusivement réservées aux cyclos).

- Etude globale
- Travaux d'aménagement : 200 km de voies : 3/4 véloroutes, 1/4 voies vertes.

- Créer un itinéraire de randonnée pédestre « la Vallée de la Dordogne à pied » :

Dans un premier temps, il conviendra là aussi d'identifier et de nommer un tracé « vallée de la Dordogne ». Cet itinéraire devra s'appuyer sur les points d'attrait touristique forts du territoire.

Il s'agira ensuite d'aménager cet itinéraire : signalétique adaptée, points pique-nique, panneaux d'information/localisation, de mettre en sécurité ce tracé. Sur ce point, certains projets sont déjà prévus : sécurisation de la traversée du pont SNCF entre Prigonrieux et Lamonzie St Martin, création d'une passerelle au niveau du Grand Caudou à Bergerac, création d'une liaison piétonne et cyclo sur la communauté de communes de la juridiction de Saint Emilion, ...

Cependant, la mise en place de ces deux itinéraires devra être accompagnée d'une signalétique et d'une promotion claires et adaptées à l'échelle de l'ensemble de la vallée. Ces circuits pourront constituer un élément fort de la mise en réseau des différents sites touristiques de la vallée.

Ce programme s'inscrit dans le cadre des schémas départementaux et du schéma régional en vigueur.

Maître d'ouvrage

Communes, communauté de communes, département (en fonction des compétences)

Partenaires techniques

EPIDOR, Pays du Grand Bergeracois, Pays du Libournais, DDE, Comités Départementaux du Tourisme, Comité régional du tourisme, Conseils généraux, Conseil Régional, ...

Devis estimatif

Véloroute : 35 000 €/km soit 5 250 000 €

Voie verte : 120 000 €/km soit 6 000 000 € (50km)

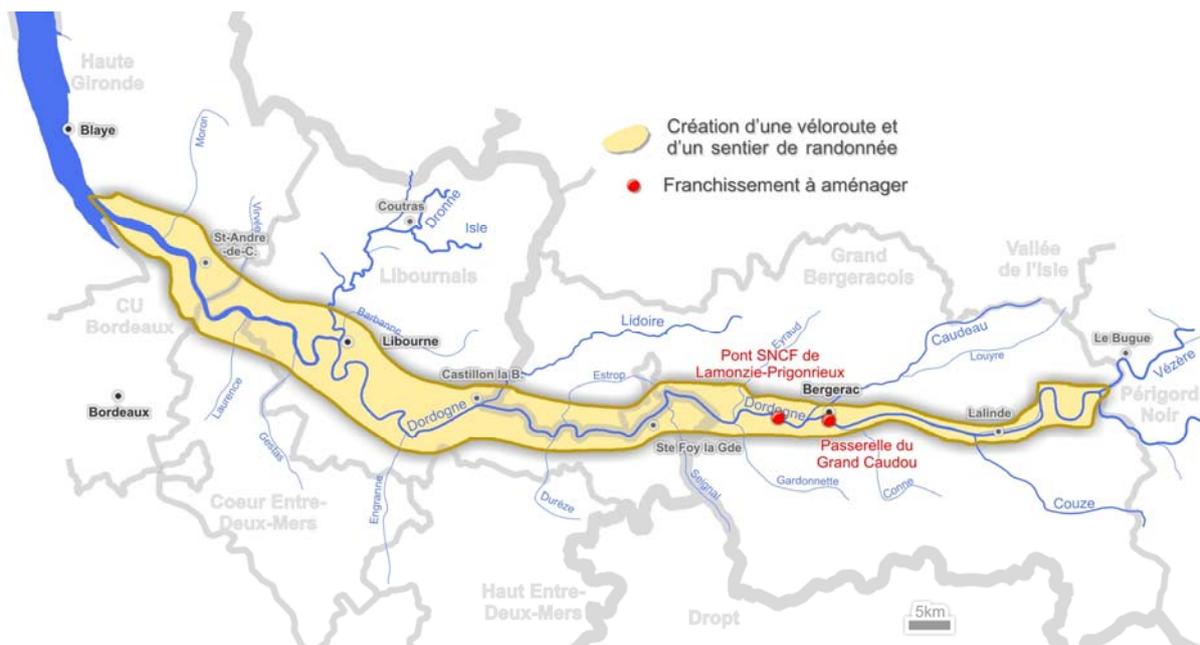
Objectif : réalisation de la moitié des travaux dans les 5 années du contrat

Itinéraires de liaison (CC juridiction de St Emilion) : 40 000 €

Passerelle du Grand Caudou : ND

Pont SNCF Lamonzie-Prigonrieux : 83 325 €

ACTIONS	MAITRISE D'OUVRAGE	COUT HT estimé
Etudes Véloroute Etude globale piéton	CG 24 pour le département de la Dordogne	ND
Travaux Aménagements cyclables Aménagements piétons Travaux identifiés à ce jour	ND ND Collectivités locales	5 625 000 ND 124 000
TOTAL		5 749 000



Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D3

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Paysages de la vallée

Opération : Mise en scène et interprétation des paysages de la vallée

Contexte

Le territoire est riche d'éléments historiques comprenant à la fois des édifices, des lieux, des pratiques, des traditions et cultures locales qu'il convient de redécouvrir et de mettre en valeur.

Par ailleurs, le paysage doit permettre « des fenêtres » sur la rivière et sur les terres selon qu'elles ont pour angle de vue la berge ou l'eau. Elles doivent favoriser le spectacle de la nature et inviter à la découverte des sites terrestres.

Objectifs visés

- Favoriser la découverte de la basse vallée
- Sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages de la vallée.
- Favoriser les procédures de préservation et de mise en valeur des paysages de la vallée (inscription UNESCO, plus beaux villages de France, ZZPPAUP, inscription dans les documents d'urbanisme des collectivités locales, ...).

Description de l'opération

- Créer des dispositifs de scénographies de la culture et du patrimoine pour valoriser les sites patrimoniaux.
 - Recensement des patrimoines et mise en valeur touristique et pédagogique
 - Mise en lumière : Il s'agit sur quelques sites du territoire d'intérêt patrimonial de réaliser un travail de mise en lumière, à l'image de ce qui a déjà pu être fait à Lyon, Chartres ou encore les baux de Provence. Il ne s'agit pas d'éclairage des sites mais bien de création de spectacles lumineux, comme il en a déjà existés sur Tuilières.
 - Mise en scène de sites patrimoniaux et/ou naturels tels que la juridiction de Saint Emilion (UNESCO) ou la confluence Isle – Dordogne à Libourne.
- Valoriser des espaces naturels à valeur patrimoniale et permettant une dynamique pédagogique et festive.

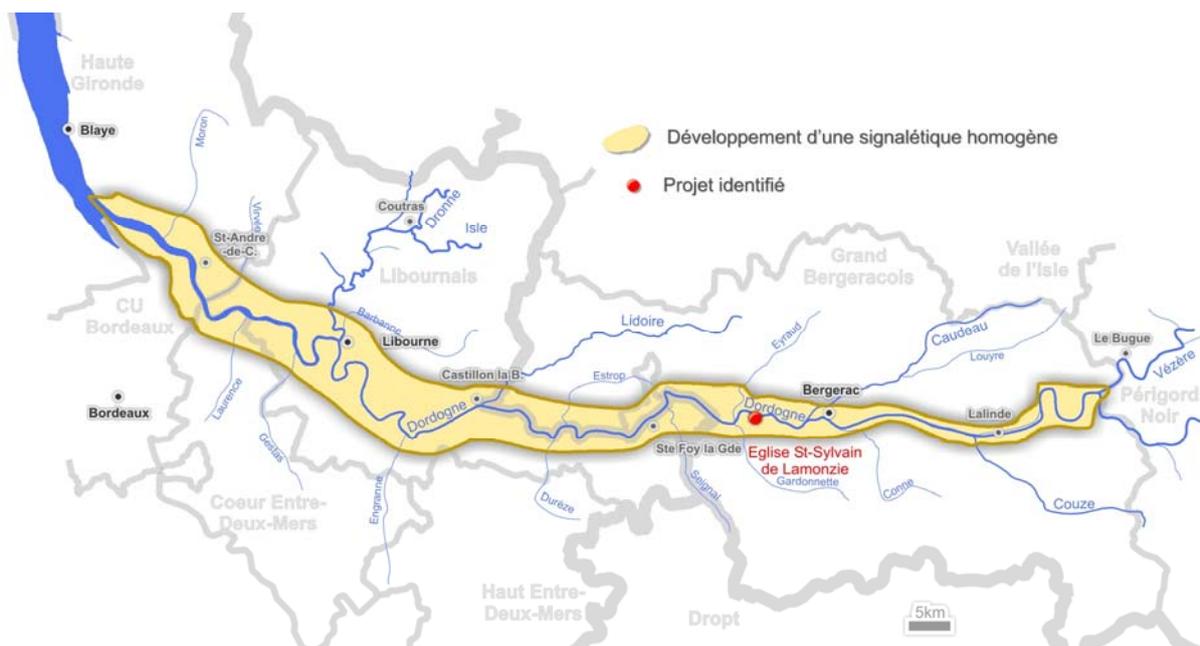
Si les volets environnementaux du contrat de rivière devraient permettre une meilleure « gestion environnementale » des paysages (sensibilisation, traitement des dépôts sauvages, entretien de la végétation rivulaire, ...), en revanche leur valorisation repose sur la création d'espaces dédiés à l'interprétation et à la compréhension des paysages : vignobles, confluences, cingles, palus, Fronsac, Asques, Lamonzie Saint Martin, ...

Il s'agit donc de conduire une étude dont les objectifs sont les suivants :

 - Identification des sites paysagers majeurs,
 - Propositions d'aménagements,
 - Mise en réseau de ces sites et mise en cohérence avec l'ensemble des actions du volet D.

Maître d'ouvrage

Collectivités (en fonction des compétences)



Partenaires techniques

Pays du Grand Bergeracois, Pays du Libournais, EPIDOR, CAUE, ...

Devis estimatif

Actions	Coûts (€ HT)
Etude de valorisation des sites paysagers	50 000
Valorisation de sites paysagers	N.D
Eglise de Saint Sylvain	147 315 €
Mise en lumière	N.D
TOTAL	197 315 € .

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D4

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : La rivière Dordogne

Opération : Développer les activités nautiques

Objectifs visés

- Favoriser l'accès au public, la découverte et l'itinérance sur et le long de la rivière,
- Assurer les conditions de sécurité maximales pour la pratique d'activités nautiques,
- Assurer les conditions d'accueil du public soit par les clubs soit par le développement et l'accompagnement d'opérateurs privés.

Description de l'opération

- Sur la Dordogne : par l'aménagement, la réhabilitation et la mise en valeur des quais, cales de mise à l'eau, pontons, ... ou encore par le soutien à l'installation de modes de navigation collective.

Il s'agira également d'accompagner ces actions par l'aménagement des parcours de navigation aux moyens de balisage et de signalisation et de développer les dispositifs de promotion et d'accueil touristiques (communication, formation, mise en réseau, ...)

Certains projets ont d'ores et déjà pu être identifiés : ponton pour les bateaux à passagers de la CC de la juridiction de Saint Emilion, estacade de Castillon la Bataille, ponton pour les bateaux à passagers de La Rivière, réhabilitation du ponton flottant de Saint Antoine de Breuilh, aménagement de la halte nautique de Branne, mise en produit des différents équipements de Ste Foy la Grande-Port Ste Foy.

- Réalisation d'un stade d'eaux vives à Mauzac.

Le projet de création d'un stade d'eaux vives à Mauzac a été initié par le Conseil Général de la Dordogne en 1996, dans une logique de développement des loisirs sportifs, culturels et familiaux autour de la valorisation de la rivière.

La création du stade d'eaux vives devrait permettre de développer différentes activités (canoë, kayak, raft, ...), différentes formules (enseignement, stages, loisirs, compétition, ...) et donc accueillir différents publics (équipes, clubs, professionnels, ...).

Les services de l'Etat ont également souhaité, en raison de la richesse piscicole de la rivière, que la rivière artificielle puisse assurer une double fonction de site de loisirs aquatiques et de passe à poissons migrateurs.

L'étude juridico-économique de faisabilité du projet est actuellement en cours.

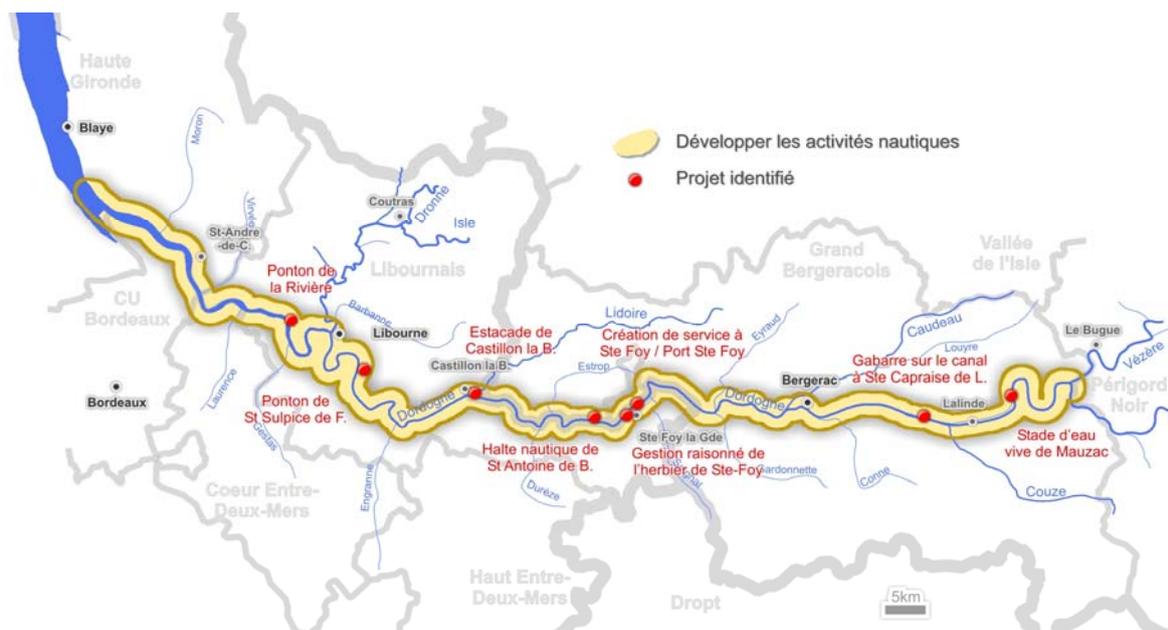
- Gestion raisonnée des herbiers sur certains secteurs très restreints sur lesquels les développements estivaux des herbiers entraînent une gêne pour la pratique d'activités nautiques.

- Sur le Canal de Lalinde : développement d'une activité de promenade de la Gabarre sur le bassin de la commune de Saint Capraise de Lalinde vers le canal, en conciliant, notamment pour des raisons de sécurité, cette activité avec la pratique du canoë qui existe déjà sur le canal. Cette action sera mise en lien avec les actions de mise en valeur et d'intégration paysagère (FICHE D5)

- Poursuite du plan départemental de randonnées nautiques du département de la Dordogne avec continuité sur le département de la Gironde.

- Création des veilleurs de rivière dont la connaissance permet l'accès et les renseignements aux usagers touristiques de la rivière. Cette action est à mettre en lien avec les actions de formation et d'échange (FICHE D9)

Par ailleurs, la réussite de ce programme réside dans la capacité du territoire à mettre en oeuvre une mise en réseau des sites et des informations.



Maitre d’ouvrage

Communes, communauté de communes (en fonction des compétences)
 Conseil Général de la Dordogne : stade d’eaux vives

Partenaires techniques

EPIDOR, Pays du Grand Bergeracois, Pays du Libournais, VNF, Comités Départementaux du Tourisme, Comité Régional du tourisme, Conseils généraux, Conseil Régional, ...

Devis estimatif

Actions	Coûts (€ HT)
Ponton Saint Sulpice de Faleyrens	60 000 €
Estacade de Castillon la Bataille	48 550 €
Ponton de La Rivière	167 400 €
Etude création de service à Ste Foy- Port Ste Foy	20 000 €
Canal de Lalinde	129 855 €
Halte nautique de St Antoine de Breuilh	N.D
Halte nautique de Branne	30 000 €
Autres aménagements	N.D
Gestion raisonnée des herbiers	N.D
Stade d’eaux vives	9 600 000
TOTAL	10 055 805 € HT

Réglementation applicable au projet

Les projets menés dans le cadre de cette fiche devront respecter la réglementation en vigueur et notamment, selon les projets :

- les préconisations des plans de prévention des risques inondation,
- faire l’objet d’une autorisation d’intervention sur le domaine public,
- les procédures de déclaration ou d’autorisation pour les travaux, aménagements soumis à la réglementation de la loi sur l’eau.

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D5

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : La Rivière Dordogne

Opération : Mise en valeur, interprétation et compréhension de la rivière

Contexte

Le territoire est riche d'éléments historiques comprenant à la fois des édifices, des lieux, des pratiques, des traditions et cultures locales qu'il convient de redécouvrir et de mettre en valeur.

Par ailleurs, le paysage doit permettre « des fenêtres » sur la rivière et sur les terres selon qu'elles ont pour angle de vue la berge ou l'eau. Elles doivent favoriser le spectacle de la nature et inviter à la découverte des sites terrestres.

Objectifs visés

- Favoriser la découverte de la basse vallée
- Sauvegarder, protéger et mettre en valeur le patrimoine et les paysages liés à la Dordogne.
- Affirmer les caractères identitaires liés aux pratiques, à l'histoire et aux usages de la rivière.

Description de l'opération

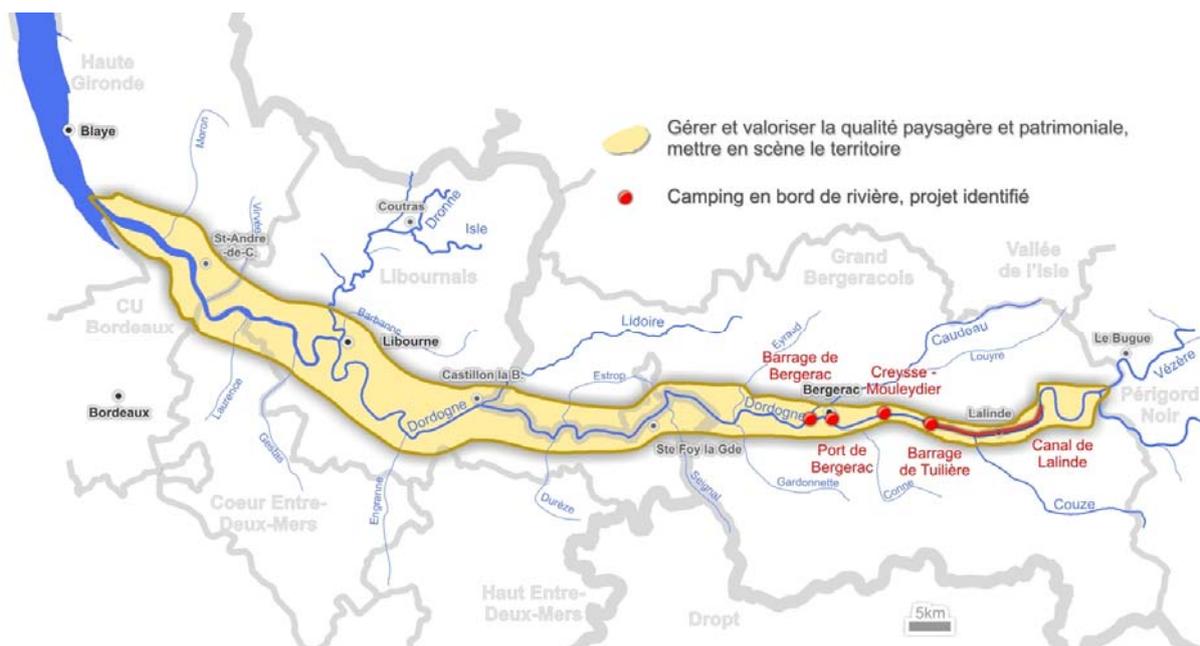
- Créer des dispositifs de scénographies de la culture et du patrimoine pour valoriser les sites patrimoniaux.
 - Recensement des patrimoines et mise en valeur touristique et pédagogique
 - Mise en scène de sites patrimoniaux tels que le Canal de Lalinde : (promenades sur le canal) ou encore les sites de Creysse Mouleydier (développement d'une synergie touristique entre les différents sites du secteur).
- Créer des espaces dédiés à la compréhension de la rivière, des pratiques culturelles et de la pêche.
 - Sites de Creysse et Mouleydier : salle de l'aquarium, anciennes pêcheries, Maison du tourisme.
 - Réhabilitation du sentier d'interprétation du barrage de Tuilières et intégration dans la réflexion concernant les itinéraires piétons (FICHE D2), mise en valeur du site au titre du patrimoine industriel et scientifique, pôle pédagogique.
 - Valorisation du site du barrage de Bergerac : passe à poissons, centre de production du Saumon

Maître d'ouvrage

Collectivités (en fonction des compétences)

Partenaires techniques

Pays du Grand Bergeracois, Pays du Libournais, EPIDOR, CAUE, ...



Devis estimatif

Actions	Coûts (€ HT)
Restauration et valorisation du Port de Bergerac	N.D.
Creyse-Mouleydier	378 170
Barrage de Bergerac	N.D
Barrage de Tuilières	180 000
Mise en lumière	N.D
TOTAL	558 170 € .

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D6

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : La rivière Dordogne

Opération : Créer ou qualifier des sites de baignade dédiés

Objectifs visés

- Favoriser la découverte de la basse vallée et l'accès à la rivière,
- Mettre en sécurité les zones de baignade spontanée.

Description de l'opération

Sur le territoire, seuls 2 sites de baignade sont « officialisés » : Allès sur Dordogne et Port Sainte Foy (mise en service de la plage été 2007). Ces deux sites font l'objet d'une surveillance de la baignade pendant les mois de Juillet et août. Sur le reste du linéaire, la baignade est pratiquée de manière spontanée. Il convient donc, sur les sites les plus fréquentés, de mettre en sécurité les usagers et les espaces.

Sont notamment concernés :

La plage de Limeuil, réhabilitation et développement du site

L'aire de loisirs nautiques du Grand Caudou (Bergerac), aménagement du site.

L'instauration d'une réglementation spécifique sur le site de Saint Pardon afin de concilier les différents usages sur le site.



Maître d'ouvrage

Collectivités (en fonction des compétences).

Partenaires techniques

Départements, DDASS, CDT, CRT, Conseils généraux, Conseil régional, ...

Devis estimatif

Actions	Coûts (€ HT)
Plage Limeuil	374 900 €
Plage de Port Ste Foy	N.D.
Plage du Grand Caudou	167 600 €
Port Ste Foy	N.D
Autres sites	N.D
TOTAL	542 500 €

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D7

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Qualification de l'offre

Opération : Améliorer l'accès au territoire

Contexte

Pour le département de la Dordogne, le schéma de jalonnement existe, celui de la Gironde doit faire l'objet d'une révision.

Il sera tenu compte de ces éléments en spécifiant l'appartenance à la rivière Dordogne dans la mise en œuvre de ce programme.

Par ailleurs, il sera tenu compte de la charte rivières et canaux du midi mise en œuvre par la Région aquitaine.

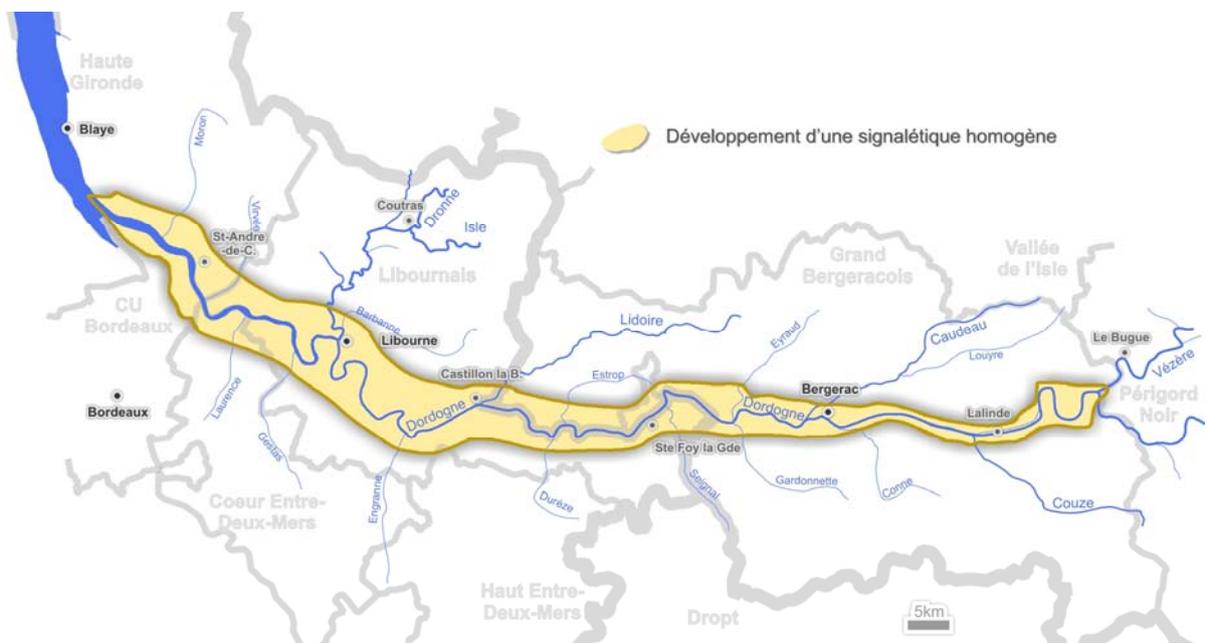
Objectifs visés

- Favoriser l'accès au public, la découverte et l'itinérance sur et le long de la rivière,
- Améliorer l'accès, la lisibilité du territoire et la mise en réseau des différents sites touristiques.

Description de l'opération

- Etude globale de jalonnement (sites, modes d'implantation, thématiques, ...) réalisée en collaboration par les deux départements (année 2 du contrat)
- Sur la base des résultats et préconisations de l'étude, fléchage de l'ensemble des points d'accès ou des sites remarquables de la rivière : ports, cales de mise à l'eau, ... (année 3 à 5 du contrat)
- Indiquer, par des panneaux au niveau des franchissements, le nom des cours d'eau traversés

Le jalonnement sera effectué selon différents phasages et au fur et à mesure de la réalisation des différents aménagements.

**Maître d'ouvrage**

La maîtrise d'ouvrage sera départementale, dans le cadre des plans de jalonnements des départements et des plans départementaux d'itinéraires pédestres.

Partenaires techniques

Conseils Généraux, Conseil régional, DDE, Pays

Devis estimatif

ND

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.



Fiche action

N° fiche : D8

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Qualifier l'offre

Opération : Développer et qualifier les conditions d'accueil sur la Dordogne

Objectifs visés

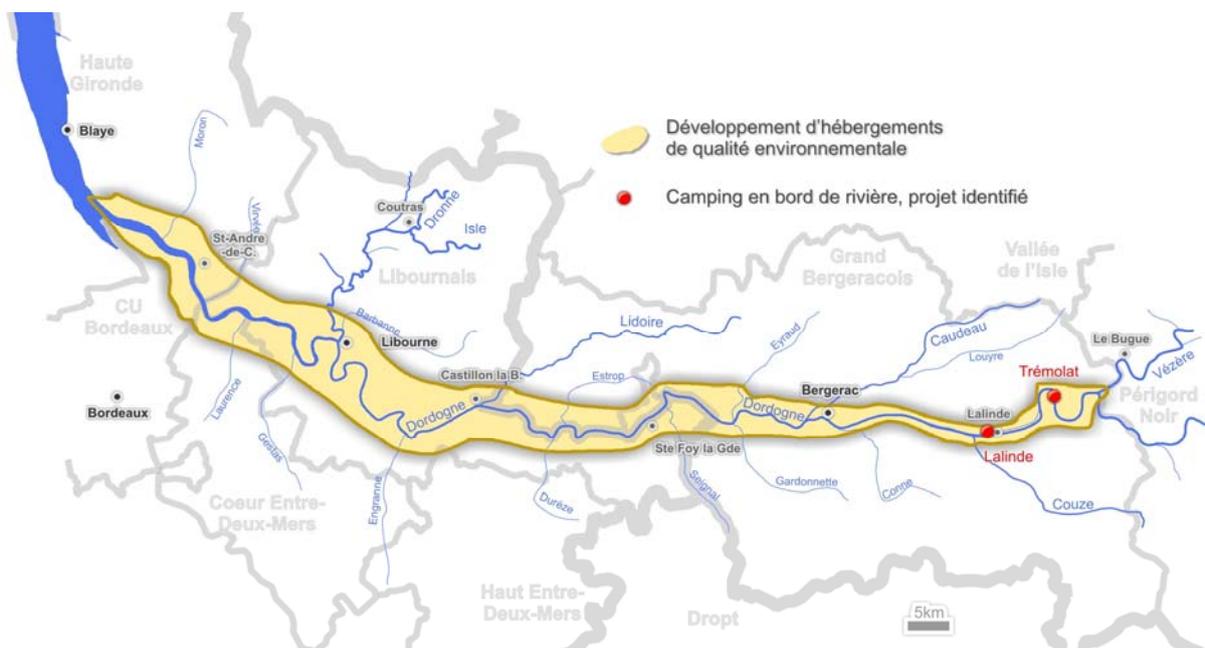
- Développer les hébergements de qualité environnementale.
- Intégrer le label « eco camp » pour les hébergements de plein air.
- Intégrer le plan Qualité France et les labels tourisme et handicap.

Description de l'opération

- Il s'agit notamment de pouvoir accueillir le public dans les meilleures conditions de sécurité et de qualité environnementale et paysagère, par exemple par le développement des services offerts à la clientèle. Les principaux sites concernés sont essentiellement les hébergements de plein air situés à proximité de la rivière, comme Trémolat ou Lalinde.

La FICHE A6 du contrat de rivière s'inscrit également dans cette démarche par le diagnostic et, si besoin, la mise aux normes des dispositifs de traitement des eaux usées des hébergements de plein air riverains de la Dordogne.

- En terme de gastronomie, la qualification peut par exemple passer par la proposition de produits régionaux, tels que les produits de la rivière (Fiche D1).



Maître d'ouvrage

Collectivités (en fonction des compétences)

Partenaires techniques

Conseil régional, Conseils Généraux, Pays, fédérations des hébergements.

Devis estimatif

Actions	Coûts (€ HT)
Hébergement Trémolat	137 260 €
Hébergement Lalinde	28 700 €
Autres sites	N.D.
TOTAL	165 960 € HT

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D9

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Qualifier l'offre

Opération : Développer des programmes de formation et d'échanges

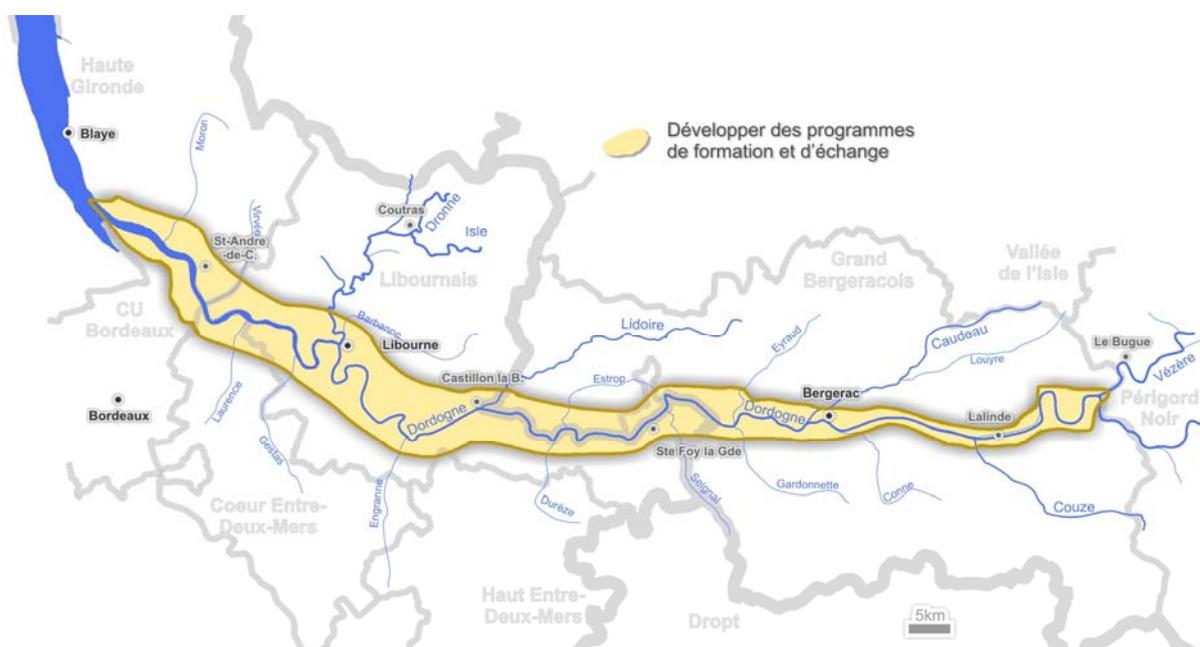
Objectifs visés

- Faire en sorte que les conseillers en séjour aient une meilleure connaissance du milieu halieutique et des activités praticables sur la rivière dans le respect du milieu.
- Proposer de nouveaux critères de management par la qualité aux offices de tourisme afin que leur démarche ait valeur d'exemple sur leur territoire.
- Que les offices de tourisme animent eux-mêmes des groupes de travail avec les prestataires touristiques de leur territoire pour les inciter à s'impliquer dans des démarches qualité axées sur le respect des richesses environnementales de la rivière.
- Intégrer le dispositif SIRTACUI (spécification rivière, mise en ligne de l'offre qualifiée, ...).

Description de l'opération

L'action proposée repose essentiellement sur le volontariat des acteurs. Il s'agit de mettre en place un plan de formation action sur les cinq années du contrat. Elle doit donner aux opérateurs des solutions concrètes dans la gestion de leur équipement au regard des exigences environnementales.

Cette formation devra être dispensée par des professionnels.

**Année 1**

- Mettre en place un atelier de réflexion piloté par l'UDOTSI Gironde et la MOTT 24 avec les offices de tourisme pour l'élaboration de critères de respect du développement durable. Ces critères pourront être confrontés à ceux développés sur d'autres territoires et permettre de faire une proposition au ministère du tourisme pour un volet développement durable dans la marque qualité tourisme.

> Fonctionnement : 3 à 4 réunions sur l'année

Année 2

- Vérifier que les OT respectent les critères de développement durable qu'ils se seront fixés par l'intermédiaire d'audits menés par l'UDOTSI Gironde et la MOTT 24.
- Proposer un module de connaissance de la rivière dans le cadre des Plans Locaux de Formation actuellement en cours.

Année 3 à 5

- Faire en sorte que les projets d'animation du territoire liés à la rivière soient formalisés par les offices de tourisme et validés par leur collectivité de tutelle
- Favoriser la création d'atelier de réflexion avec les prestataires
- Proposer un module de connaissance de la rivière aux différents prestataires touristiques (formation inter-filières).

Maître d'ouvrageVolet formation :

Pays de Libournais et Pays du Grand Bergeracois en relation avec l'UDOTSI, la MOTT 24 et la Mopa.

Volet animation des offices de tourisme :

L'UDOTSI Gironde et la MOTT 24.

Partenaires techniques

Comités Départementaux du Tourisme de la Dordogne et de la Gironde, Comité régional du tourisme, Conseils généraux, Conseil Régional.

Devis estimatif

ND

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D10

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire
 Thèmes : Produire, commercialiser et communiquer
 Opération : Favoriser la production écotouristique

Objectifs visés

- Créer un catalogue de produits conformes au positionnement et aux cibles définies.
- Favoriser une production interdépartementale au regard des logiques de filières définies.
- Intégrer les champs de l'innovation et de l'authenticité.

Description de l'opération

Dans le cadre des préconisations du développement touristique de la vallée de la Dordogne et compte tenu des éléments de prospective, il est préconisé d'entrer dans une démarche collective de mise en produits de la vallée au travers de cercles de production répondant au positionnement d'écotourisme et aux cibles familles, jeunes, seniors.

Année 1 Création des cercles

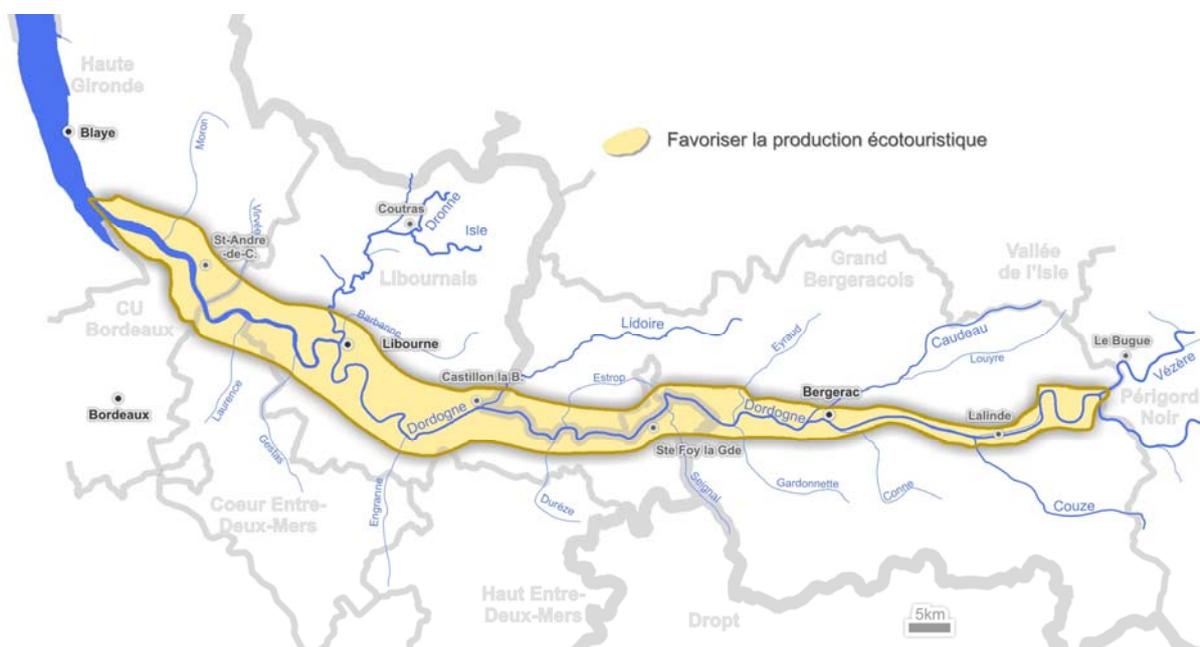
Premier séminaire de travail

Années 2-3-4-5 Etablissement des produits

Constitution du catalogue

Etablissement des tests

Suivi des produits

**Maitre d'ouvrage**

CDT 24/SLA 24 et 33, Pays

Partenaires techniques

Fédérations, UDOTSI, Comité régional du tourisme

Devis estimatif

ND

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.



Fiche action

N° fiche : D11

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire

Thèmes : Produire, commercialiser et communiquer

Opération : Mettre en œuvre des logiques commerciales collectives

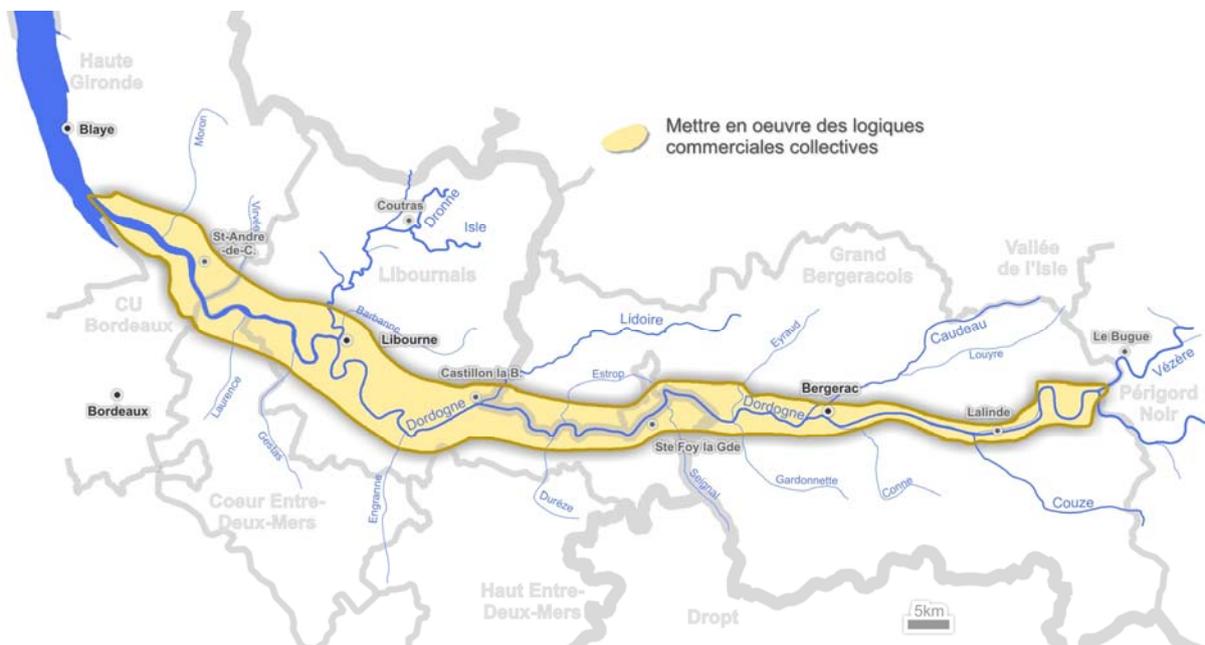
Objectifs visés

- Intégrer l'offre de la vallée dans les catalogues
- Favoriser une vente collective directe
- Mesurer les retombées
- Favoriser le partenariat public-privé

Description de l'opération

Au-delà des opérations classiques (workshop, salons professionnels, ...), la vallée de la Dordogne doit ici relever le défi des prochaines années. La vente de séjours doit pouvoir être accessible. Il convient donc d'entrer dans de nouvelles démarches commerciales optant pour l'Evente et la grande distribution notamment.

Cette démarche peut par ailleurs se concevoir dans une logique de laboratoire d'expériences en matière de logiques de commercialisation.

**Maître d'ouvrage**

SLA, Offices de tourisme agréés.

Partenaires techniques

CDT 24/SLA et 33, Pays

Réglementation applicable au projet

Loi de 1992

Devis estimatif

ND

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur. Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales.

Fiche action

N° fiche : D12

Volet D : Développer et mettre en valeur le territoire
Thèmes : Produire, commercialiser et communiquer
Opération : Développer une communication

Objectifs visés

- Identifier le positionnement d'image de la vallée de la Dordogne.
- Définir les outils de communication interne et externe.
- Entrer dans une stratégie de communication.
- Mesurer les retombées.

Description de l'opération

Il s'agit ici de définir la signature touristique de la vallée de la Dordogne dans le cadre du positionnement touristique choisi et du périmètre du contrat de rivière Dordogne atlantique (Limeuil-Ambès).

Elle devra être conduite dans un souci de cohérence avec les stratégies existantes sur le territoire de la vallée de la Dordogne comprise dans son ensemble (source-confluence Garonne).

Une attention particulière devra être portée sur le choix de ce positionnement et le développement des outils.

En la matière, il ne s'agit pas de multiplier les supports de promotion ou d'information. L'action doit se concentrer sur la mise en œuvre d'outils informatiques dans un premier temps lorsque l'offre touristique de la vallée aura atteint son seuil critique de propositions.

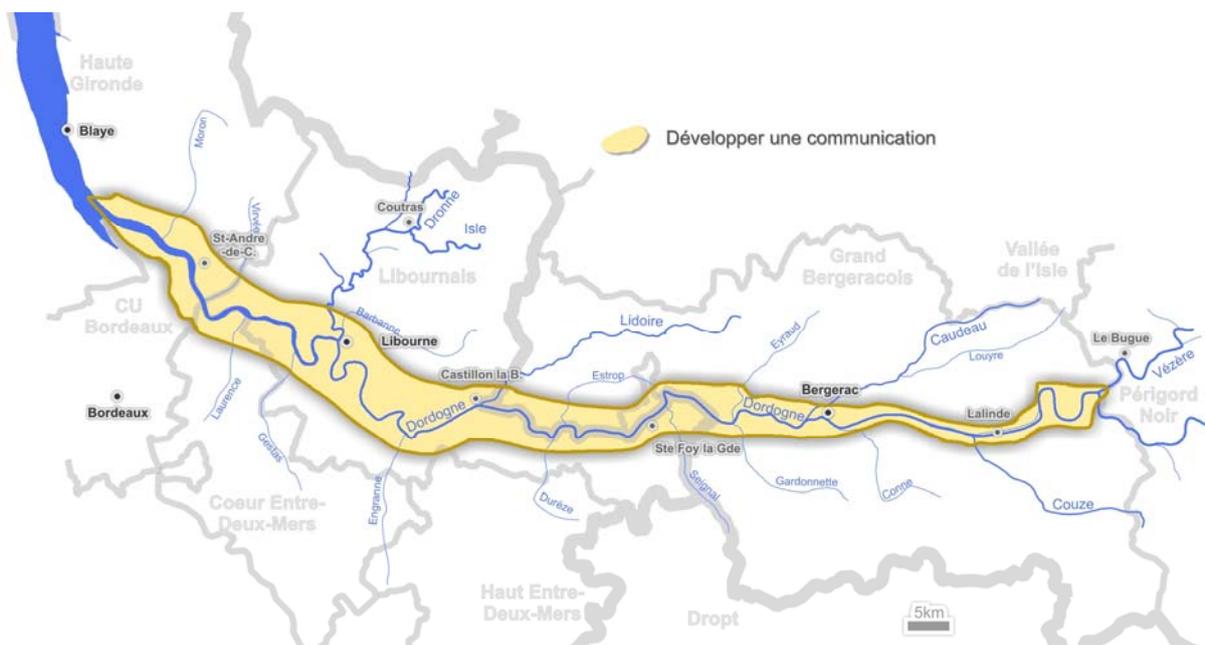
Elle doit être prolongée d'une importante démarche de communication auprès de médias afin d'établir les bases de l'image identifiée.

Deux supports sont envisagés :

- Un site de la vallée
- Une carte de la vallée

Année 1 Etude de positionnement de communication et définition des outils (50 000 €).

Années 2-3-4-5 Mise en œuvre des préconisations.



Maître d'ouvrage

CDT 24 et CG24

Partenaires techniques

CDT 24 et 33, CRT, Conseils généraux, Conseil régional

Plan de financement (prévisionnel)

Le plan de financement sera établi avec le concours de toutes les institutions œuvrant ou ayant compétence en la matière selon les réglementations et législations en vigueur.

Europe, Etat, Région, Départements, et collectivités locales



Pays du Libournais



EPIDOR
la rivière solidaire



Pays du
Grand Bergeracois



CONTRAT DE RIVIÈRE **Dordogne Atlantique**
Ensemble, vivons la rivière

EPIDOR

Etablissement Public Territorial du Bassin de la Dordogne
BP 13, 24250 Castelnau-la-Chapelle
Tél : 05.53.29.17.65
Fax : 05.53.28.29.60
Mél : epidor@eptb-dordogne.fr



www.eptb-dordogne.fr

